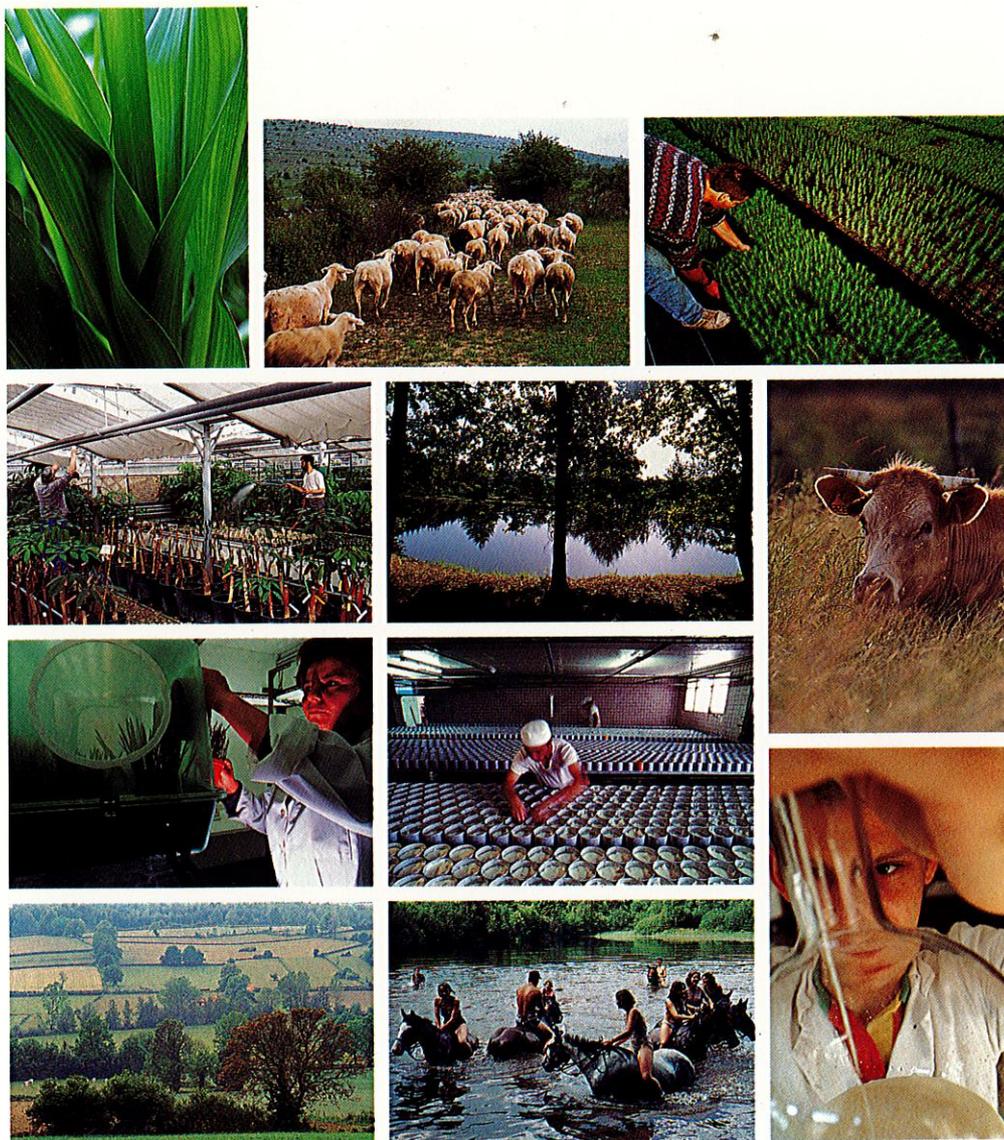


# schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

1993 - 1997



direction générale de l'enseignement et de la recherche

ministère de l'**agriculture** et du **développement rural**

**second schéma prévisionnel  
national des formations  
de l'enseignement agricole**

**1993 - 1997**

## PREFACE

**de Jean-Pierre SOISSON**  
**Ministre de l'agriculture**  
**et du développement rural**

La période d'application du premier schéma prévisionnel national des formations (1991/1993) s'achève. Le second nous conduira à la veille du XXI<sup>ème</sup> siècle. Quelles transformations, quels bouleversements notre pays aura-t-il alors connus ? L'ambition du second schéma est de proposer des axes stratégiques propres à guider l'action de tous les acteurs de l'enseignement agricole afin de contribuer à maîtriser ces transformations.

Beaucoup s'interrogent sur ce que sera l'avenir de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la gestion de l'espace dans une vingtaine d'années. **L'agriculture et le monde rural sont en effet confrontés à une crise multiforme d'adaptation** que traduisent les difficultés rencontrées par la construction européenne, l'élaboration d'une nouvelle politique agricole commune et la dernière phase des négociations multilatérales du GATT. Nous subissons la baisse tendancielle des prix et des revenus dans le cadre d'une crise des marchés mondiaux ; le secteur agro-industriel doit se restructurer et se concentrer pour être plus compétitif ; nous devons réorienter notre agriculture nationale ; nos modes de consommation sont bouleversés ; des pans entiers du territoire seront moins peuplés ; les atteintes à l'environnement sont de moins en moins supportables...

Pour faire face à cette crise, un effort national de formation et d'innovation est indispensable pour maîtriser l'évolution très rapide et souvent radicale des technologies, afin d'améliorer la compétitivité de l'agriculture, de favoriser une diversification continue de ses débouchés, notamment dans le domaine non alimentaire, et d'assurer une gestion à long terme des agro-systèmes et des milieux naturels.

En réalité, les problèmes de l'agriculture et du monde rural doivent être traités globalement. **C'est pourquoi un nouveau contrat doit être conclu entre la France et son agriculture.**

Je propose que **ce pacte rural** confie aux agriculteurs un rôle de gestion de l'espace rural et de l'environnement en complément de leurs activités principales de production : un rôle de carrefour de la production alimentaire et de l'équilibre écologique et social. La gestion des espaces naturels dans les zones les plus critiques, le développement du tourisme et de nouvelles activités (notamment de service), la valorisation des produits du terroir, représentent des axes qu'il convient de renforcer.

Chacun connaît mon engagement déjà ancien et mon profond attachement aux formations réellement professionnelles quel qu'en soit le niveau. Notre enseignement agricole doit continuer de s'adapter vigoureusement et évoluer dans ses champs, dans ses contenus et ses méthodes, dans son organisation même pour intégrer les profondes mutations en cours et la nouvelle donne européenne et internationale. Nous continuerons donc de former des agriculteurs, mais en poursuivant résolument notre évolution pour donner à ceux que nous formons les moyens de s'adapter à

l'avenir. L'agriculture exigera des femmes et des hommes de grande qualification professionnelle. Or, seulement moins d'un quart des exploitants agricoles qui s'installent aujourd'hui sont au mieux au niveau IV de qualification, c'est-à-dire au niveau du baccalauréat. L'un de mes principaux objectifs est de poursuivre l'élévation des qualifications au niveau IV et au niveau III, c'est-à-dire à bac + 2. Cela implique que nous mettions de plus en plus l'accent sur la formation générale et scientifique qui est à coup sûr la condition des adaptations futures. Cela implique également que nous veillions à diversifier nos filières de formation dans le cadre des règles générales de l'enseignement national, politique indispensable si nous voulons personnaliser davantage l'enseignement dispensé à tous ceux qui sont avides de connaissances et de compétences pour mieux s'insérer dans la société moderne. Nous devons enfin dépasser nos vieilles querelles entre l'enseignement public et l'enseignement privé pour conjuguer toutes nos forces afin de combattre les phénomènes d'exclusion qui sont un danger pour la stabilité sociale et politique de notre pays.

Dans cette perspective, l'enseignement agricole doit préparer les agriculteurs à gérer des systèmes d'exploitation complexes et évolutifs en mettant l'accent sur la maîtrise des productions, sur la qualité des produits, sur la vérité des prix, sur une meilleure gestion de l'espace et sur le respect de l'environnement. Il doit former les hommes et les femmes aussi capables de construire des projets solides que de s'adapter dans un monde en changement.

Cependant, il est évident que notre enseignement agricole n'a plus pour unique finalité de former des chefs d'exploitation agricole. Il faut élargir nos champs professionnels aux métiers du vivant et de la nature. Bien sûr, la gestion nécessaire de l'espace rural continuera à relever en premier lieu des agriculteurs, des éleveurs et des forestiers ; mais en même temps, les clivages entre les métiers agricoles et ruraux continueront de s'estomper, de même qu'entre ces métiers et l'ensemble plus vaste des métiers liés au vivant. Il faut donc que notre enseignement s'intéresse à toutes les professions qui font la richesse du milieu rural mais aussi à celles qui contribuent à la qualité de la vie, à l'animation des communautés rurales et à toutes celles qui sont liées à la gestion, à la transformation et à la valorisation du vivant. Au sein du système éducatif général, l'enseignement agricole doit affirmer sa vocation de **pôle d'excellence en matière de sciences expérimentales et de sciences du vivant, ainsi que de sciences de gestion**. Nous répondrons ainsi à la demande de formation des élèves et de leur famille.

En disant cela, je tiens à réaffirmer que les missions de l'enseignement agricole n'ont pas changé dans leur fondement : **la liaison avec les mondes professionnels demeure un principe fondateur**. L'immersion dans les milieux professionnels et la vie économique et sociale, c'est notre originalité et notre justification. Qu'il me soit permis de saluer et de remercier tous les professionnels qui acceptent de consacrer une partie de leur temps avec passion à nos établissements. Je considère comme un atout essentiel le fait que leur conseil d'administration soit présidé par des personnalités extérieures : c'est un exemple qui mériterait d'être suivi.

**Le second principe fondateur, c'est que l'enseignement agricole est une composante à part entière du système global d'éducation et de formation.** Nous ne pouvons qu'être fiers du rôle **promotionnel** qu'il joue. Il offre souvent une autre chance aux élèves qui ont éprouvé des difficultés d'insertion dans le système traditionnel. Ce sont nos méthodes, notre organisation et la politique énergique de rénovation pédagogique que nous poursuivons depuis une dizaine d'années qui nous permettent d'accueillir ces jeunes et de leur donner une qualification. Notre enseignement participe de façon originale et efficace à la cohésion sociale en même temps qu'à la compétitivité économique. Il doit continuer dans cette voie.

**Notre objectif est clair : nous devons garantir les niveaux de qualification en favorisant la diversification des itinéraires.** Pour l'atteindre, il faut baliser les étapes, articuler entre eux des diplômes de nature parfois différente, organiser les passerelles, à la fois au sein de l'enseignement agricole et avec l'éducation nationale, afin de permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études, par exemple du brevet de technicien agricole au brevet de technicien supérieur, du brevet de technicien supérieur agricole aux écoles d'ingénieurs. Bien entendu, cette autre chance ne sera pas réservée à la formation initiale, elle doit être également de plus en plus largement offerte dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Nul ne sera étonné que je souligne ce point. La combinaison des différentes modalités de formation (formation initiale, formation professionnelle continue et apprentissage) doit en effet permettre à chacun d'acquérir le niveau de qualification nécessaire à l'exercice de son métier. La nécessaire élévation des niveaux de qualification générale et scientifique, que nous impose l'évolution économique, me conduit à formuler un objectif ambitieux pour les dix prochaines années : **permettre au plus grand nombre d'acquérir avant 40 ans un niveau de formation correspondant à bac + 2 en mobilisant l'ensemble de l'appareil de formation initiale et continue, et d'enseignement supérieur et de recherche.**

Pour, à la fois, atteindre un tel objectif, répondre aux inquiétudes souvent douloureuses que suscite la crise à laquelle nous sommes confrontés et construire la politique globale du monde rural, il faut que nous nous donnions des outils stratégiques : c'est dans cette perspective que mes prédécesseurs, Henri Nallet et Louis Mermaz, avaient préconisé la mise en oeuvre du premier schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole.

Ce deuxième schéma national (1993/1997) est un des outils de cette politique globale. **Quatre lignes directrices** orientent l'ensemble des objectifs qu'il affiche et qui s'imposent à tous :

- 1-** la formation des agriculteurs et des actifs de la production demeure la première tâche de l'enseignement agricole,
- 2-** la formation des acteurs de l'espace rural en matière de sauvegarde et de gestion de l'environnement ainsi que de développement des services, est la seconde tâche à laquelle doivent s'attacher les établissements,
- 3-** le projet d'établissement est l'outil qui permet de structurer les activités et d'adapter localement la stratégie nationale, en cohérence avec les schémas régionaux,
- 4-** l'enseignement agricole, avec son originalité, est un élément du système national d'éducation ; il conserve toute son autonomie pour répondre à ses missions spécifiques, tout en s'articulant sur l'éducation nationale dont il est complémentaire.

Cette coordination et cette synergie avec l'éducation nationale sont indispensables. De même qu'il est indispensable que ce schéma national soit discuté et pris en compte au niveau des régions pour être traduit notamment de façon efficace et cohérente **dans les contrats de Plan Etat-Région dans le cadre du XIème Plan.**

Pour les baccalauréats, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels, nous voulons engager cette évolution tout en gardant les acquis de notre rénovation pédagogique. En conservant nos procédures spécifiques de délivrance des diplômes, nous ne ferons que poursuivre notre rôle de pionnier, en anticipant des mesures que beaucoup jugent nécessaires, voire inévitables.

Par ailleurs, je voudrais insister tout particulièrement sur l'importance du projet d'établissement, expression de sa politique de formation et symbole de son autonomie : à travers son projet, qui doit être élaboré et pris en charge par l'ensemble de la communauté éducative, l'établissement public local construit son image et son identité. Je suis convaincu qu'il faut susciter la mise en oeuvre de "**contrats de qualité**" entre les établissements d'enseignement agricole et leurs partenaires. Ces "**contrats de qualité**" devraient associer différents niveaux de compétence : national, régional (et notamment les collectivités territoriales) et local, avec l'objectif d'une meilleure insertion dans le tissu économique, social et institutionnel de leur environnement.

Ces trois niveaux - établissement, régional, national - doivent s'articuler entre eux pour constituer des outils fiables de pilotage et de développement. **La logique de schéma et de projet devra impliquer une évaluation régulière et rigoureuse de la politique ainsi mise en oeuvre. Il faudra prendre les dispositions nécessaires.**

Je sais que **la force de notre enseignement tient à la qualité de ses enseignants, de ses responsables et de tous les agents qui y travaillent.** Les actions déjà entreprises en vue de l'amélioration régulière de leur formation initiale et continue seront poursuivies : les certificats d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire agricole et les certificats d'aptitude professionnelle à l'enseignement technique agricole ont été créés ; j'ai confirmé la mission exploratoire sur la création d'agrégations ; dès 1993, sera créé un institut national de formation de l'enseignement agricole qui aura pour mission la formation initiale, bien sûr, mais surtout continue des personnels de la communauté éducative. Un plan de requalification des enseignants sera d'ailleurs mis en oeuvre en 1993 : cette formation leur permettra d'acquérir des diplômes reconnus et des compétences renforcées.

Bien évidemment, la réalisation du schéma prévisionnel national et toutes les mesures qui doivent l'accompagner nécessitent des moyens importants. **Il faut que nous consentions des efforts financiers soutenus : je le fais énergiquement et je souhaite que cette politique soit poursuivie dans l'avenir.**

En conclusion, je veux souligner que ce deuxième schéma national prévisionnel des formations est le fruit d'un dialogue entre la communauté éducative du ministère et l'ensemble de ses partenaires. Ces échanges se sont notamment déroulés au sein des grandes organisations nationales et dans les instances régionales. Que tous ceux qui y ont participé soient remerciés pour leurs contributions. Vous me permettrez de faire une mention particulière pour le groupe de travail du conseil national de l'enseignement agricole et pour l'équipe de la DGER qui a eu la charge délicate d'animer l'élaboration de ce nouveau schéma.

Je souhaite que ce **texte de référence** permette à chaque région de développer dans les perspectives qui viennent d'être définies son schéma régional d'enseignement agricole et que celui-ci guide chaque établissement dans l'élaboration de son propre projet. Ainsi serons-nous capables de poursuivre le développement de l'enseignement agricole en tenant compte, à la fois, de nos traditions, de la remarquable diversité de notre pays et des enjeux de l'avenir.

*Jean Pierre Soisson*

Jean-Pierre SOISSON

## **REMERCIEMENTS**

**de Hervé BICHAT**  
**Directeur général de l'enseignement**  
**et de la recherche**

Successeur de Daniel DUMONT à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, il m'est très agréable de saluer la qualité de la réflexion collective qui s'est développée à l'occasion de la préparation du second schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 1993-1997.

Prescrit par la loi sur l'enseignement agricole en 1984 ce texte a pour objet de présenter les grands objectifs de la politique conduite pour le développement de l'enseignement agricole. Il a été publié au Journal Officiel du 23 Décembre 1992.

Je voudrais remercier en particulier les membres du Conseil national de l'enseignement agricole qui ont contribué à son élaboration en orientant les travaux de bilan, d'évaluation et de prospective nécessaires, notamment à l'occasion des assemblées du 11 juillet 1991 et du 8 juillet 1992.

A partir de ce socle de données et de propositions, des consultations ont été engagées tant au sein des principales organisations nationales représentatives qu'avec les autorités régionales politiques, administratives et professionnelles.

Toutes ces concertations ont permis de rassembler autour du texte final un large consensus lors du Conseil national de l'enseignement agricole du 18 novembre 1992.

Ce long processus, qui a démarré dès l'approbation du premier schéma prévisionnel 1991 - 93, a mobilisé tout le savoir, l'expérience et le dévouement de la sous direction de la politique des formations de l'enseignement technique, sous la conduite exigeante d'Edgar LEBLANC. Une fois encore, je suis fier de constater qu'elle a bien mérité du service public.

Hervé BICHAT

# **Schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole**

Le 1er schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole est applicable pendant les années scolaires 1991-1992 et 1992-1993. Afin d'appuyer la préparation de la rentrée 1993 sur le second schéma sa rédaction et sa publication doivent être achevées dès l'été 1992. Conduits simultanément avec la préparation du XIème Plan, les travaux liés au IIème schéma ont utilisé autant que possible les réflexions des planificateurs : instructions du Premier ministre dans sa circulaire du 31 mars 1992, mandats donnés aux groupes et commissions du XIème Plan, premières réflexions (annexe 1).

Brossant d'abord rapidement, dans un état des lieux 1992, la situation de l'enseignement agricole, puis s'appuyant sur les axes stratégiques adoptés dès le 11 juillet 1991 par le Conseil National de l'Enseignement Agricole, le IIème schéma dresse des perspectives puis énumère les outils et instruments de pilotage nécessaires à sa mise en oeuvre et à son évaluation. Il s'adresse à l'enseignement technique agricole. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur long, il sera complété par le plan de modernisation et schéma directeur de l'enseignement supérieur agronomique et de la recherche.

La double fonction du premier schéma trouvera son plein usage dans le second dont la période d'application sera plus significative : outil d'aide à la décision au niveau national, au niveau régional, comme au niveau de l'établissement et outil d'évaluation de la politique conduite pour le développement de l'enseignement agricole.

## Sommaire

|   | pages    |
|---|----------|
| <b>Chapitre 1 : 1985-1992 - L'état des lieux :<br/>continuités et ruptures</b>  | 9        |
| 1- La situation de l'appareil de formation en 1992 et<br>les évolutions depuis 1985                                     | 10       |
| 2- Les premiers résultats du schéma prévisionnel<br>national 1991-93  | 13       |
| <br><b>Chapitre 2 : Les axes stratégiques</b>   | <br>19   |
| 1- L'enseignement agricole composante active du système<br>d'éducation et de formation                                  | 19       |
| 2- Un enseignement structuré à partir des champs<br>d'action du ministère de l'agriculture et du<br>développement rural | 20<br>21 |
| 3- Un enseignement centré sur la promotion de ceux<br>qu'il accueille   | 22       |
| 4- Un enseignement bâti sur un ensemble<br>de connaissances mais aussi de pratiques                                     | 24       |
| <br><b>Chapitre 3 : 1993-1997 : des perspectives et<br/>des objectifs pour l'action</b>                                 | <br>24   |
| 1- La mondialisation  | 24       |
| 2- Les mutations du monde rural   | 25       |
| 3- Les transformations du monde agricole  | 27       |
| 4- De nouveaux rôles pour l'enseignement agricole<br>en ville et dans le péri-urbain                                    | 27       |
| 5- Développement régional, harmonisation des chances  | 28       |
| 6- L'établissement, pôle de compétences, centre de<br>ressources et lieu de vie   | 30       |
| <br><b>Chapitre 4 : 1993-1997 : des outils et des instruments<br/>de pilotage</b>                                       | <br>30   |
| 1- Les instances de concertation  | 30       |
| 2- Le projet d'établissement  | 31       |
| 3- La qualification des maîtres   | 32       |
| 4- La carte des formations  | 34       |
| 5- Un tableau de bord national  | 39       |
| <br><b>Chapitre 5 : Schéma mode d'emploi</b>  | <br>40   |
| <br>Annexes   |          |

## Chapitre 1

### 1985 - 1992 - L'état des lieux : continuités et ruptures

Année  
scolaire  
1991  
1992

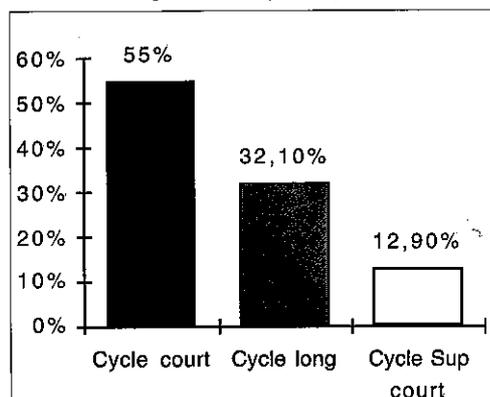
#### Effectifs globaux

| Secteur       | 1991- 92       |
|---------------|----------------|
| <b>Public</b> | <b>57 865</b>  |
| <b>Privé</b>  | <b>74 672</b>  |
| dont          |                |
| CNEAP         | 40 329         |
| UNMFREO       | 28 549         |
| UNREP         | 5 610          |
| autre         | 184            |
| <b>Total</b>  | <b>132 537</b> |

#### Nombre de classes et effectifs moyens par classe

| Secteur    | Nbre de classes | Effectifs moyens |
|------------|-----------------|------------------|
| Public     | 2 497           | 23,20            |
| Privé T.P. | 2 263           | 19,00            |
| Privé R.A. | 2 369           | 13,30            |

#### Répartition par cycle



#### Résultats aux examens

| Diplôme      | Diplômes 1991 | % réussite admis/présents |
|--------------|---------------|---------------------------|
| BTSA         | 5 899         | 75,94 %                   |
| Bac D'       | 1 331         | 62,80 %                   |
| BTA          | 9 780         | 66,57 %                   |
| BEPA         | 15 302        | 75,33 %                   |
| CAPA         | 9 643         | 80,35 %                   |
| <b>Total</b> | <b>41 955</b> | <b>73,74 %</b>            |

Année  
scolaire  
1992  
1993

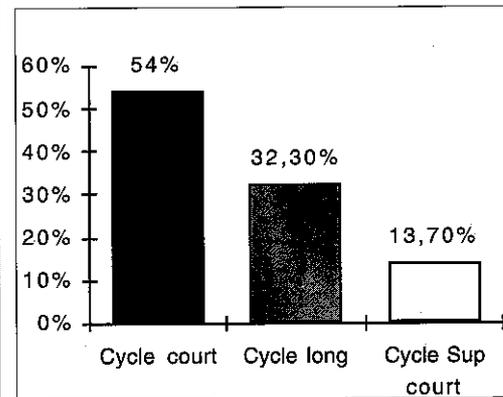
#### Effectifs globaux

| Secteur       | 1992- 93       |
|---------------|----------------|
| <b>Public</b> | <b>59 516</b>  |
| <b>Privé</b>  | <b>75 974</b>  |
| dont          |                |
| CNEAP         | 40 340         |
| UNMFREO       | 29 606         |
| UNREP         | 5 892          |
| autre         | 136            |
| <b>Total</b>  | <b>135 490</b> |

#### Nombre de classes et effectifs moyens par classe

| Secteur    | Nbre de classes | Effectifs moyens |
|------------|-----------------|------------------|
| Public     | 2 559           | 23,20            |
| Privé T.P. | 2 310           | 19,00            |
| Privé R.A. | 2 337           | 13,70            |

#### Répartition par cycle



#### Résultats aux examens

| Diplôme      | Diplômes 1992 | % réussite admis/présents |
|--------------|---------------|---------------------------|
| BTSA         | 7 075         | 74,40 %                   |
| Bac D'       | 1 378         | 68,40 %                   |
| BTA          | 10 918        | 68,20 %                   |
| Bac prof.    | 123           | 77,80 %                   |
| BEPA         | 15 725        | 74,00 %                   |
| CAPA         | 9 655         | 77,50 %                   |
| <b>Total</b> | <b>44 854</b> | <b>73,10 %</b>            |

## 1- La situation de l'appareil de formation en 1992 et les évolutions depuis 1985

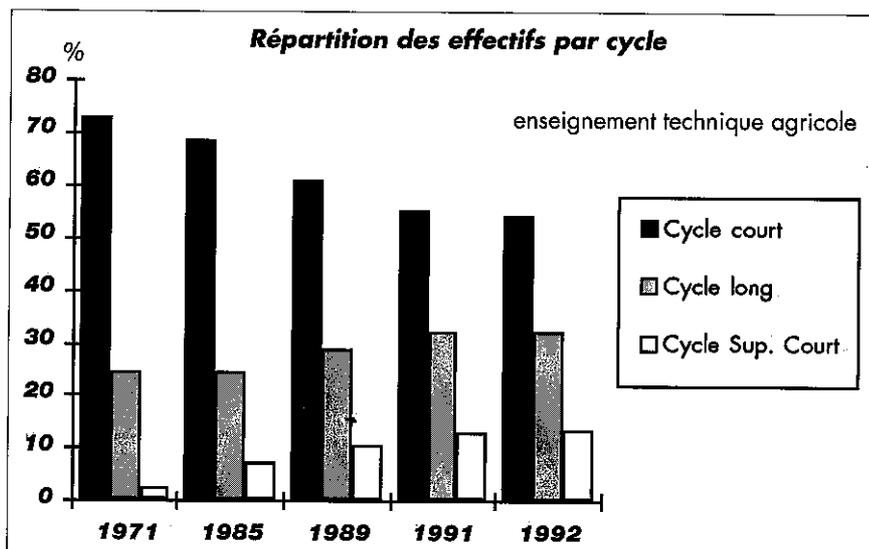
Sous une apparente stabilité des effectifs, l'enseignement agricole a connu des mouvements extrêmement profonds qui s'apparentent souvent à des ruptures.

131 681 élèves en 1985, 132 537 en 1991, 135 490 en 1992 ; 39 % de filles en 1985, 38 % en 1991 ; 23,6 élèves par classe dans l'enseignement public en 1985, 23,2 en 1991 et 1992.

Les évolutions toutefois, sont fort contrastées.

### 1.1 - les effectifs

**Le mouvement de renforcement des effectifs dans l'enseignement public**, engagé dès avant 1985, s'est accéléré entre 1989 et 1992 : 43,9 % des élèves sont en 1992 scolarisés dans l'enseignement public (40 % en 1985, 42 % en 1989). Cette accélération des années 1989-1992 contraste avec les quatre années précédentes (+ 2 % de 1985 à 1989) et surtout avec les années 1971-1985 au cours desquelles l'enseignement public est passé de 35 % à 40 % des effectifs. Quelles que soient les explications possibles du phénomène - poids considérable du cycle court dans l'enseignement privé, dispersion géographique des établissements privés et fréquence de



leur implantation dans des zones rurales à la démographie peu active... - et même si les fermetures d'établissements privés ne sont pas une nouveauté (entre 1975 et 1984, par exemple, 40 établissements affiliés au CNEAP ont fermé), il y a là une rupture culturelle par rapport à la situation historique de l'enseignement agricole : les deux ordres d'enseignement sont sur la voie de l'équilibre des effectifs (annexe 2).

La forte diminution des effectifs présents dans le cycle conduisant à un diplôme de niveau V, déjà sensible entre 1985 et 1989, s'est brutalement accélérée : de 68,5 % des effectifs globaux en 1985, le cycle court rassemblait 61 % en 1989 et n'en réunit plus que 54 % en 1992. La forte poussée des effectifs dans

les cycles conduisant au niveau IV (+ 12,5 % en trois ans) et surtout au niveau III (+ 31,7 % en trois ans) s'accompagne d'une chute des effectifs dans les cycles de niveau V (- 11 % sur trois ans, soit 9 100 élèves en moins) (annexe 3). Ce double mouvement se retrouve dans les flux d'entrée, les classes de CAPA étant particulièrement touchées (- 44,5 % en 3 ans), alors que les entrées en BTSA progressent de 31 %.

Désaffection de plus en plus forte pour les diplômes de niveau V et, par voie de conséquence, pour les métiers d'ouvriers qualifiés, alors que dans plusieurs secteurs des emplois existent à ce niveau de qualification ; puissant mouvement de poursuites d'études vers les niveaux IV et III.

Cette transformation de la demande sociale de formation était déjà à l'oeuvre avant 1989. Son accélération depuis 1989 se marque principalement dans les passages de BEPA en BTA, de BTA en BTSA, dans le développement des effectifs en D'. Sa poursuite ne peut que renforcer les mutations pédagogiques et structurelles engagées : accueil d'élèves plus âgés, au passé scolaire varié, de niveau hétérogène, accroissement du nombre de classes conduisant aux baccalauréats ou au BTA et au BTSA, renforcement et élévation de la qualification des maîtres...

La répartition des effectifs par sexe

**Répartition des effectifs par cycle et secteurs d'enseignement rentrée 1992**

|   | Cycle court | Cycle long | Cycle supérieur court |
|---|-------------|------------|-----------------------|
| Etablissements publics                                | 34,40%      | 44,80%     | 20,80%                |
| Etablissements privés à temps plein sous contrat      | 60,60%      | 27,30%     | 12,10%                |
| Etablissements privés à rythme approprié sous contrat | 81,50%      | 15,60%     | 2,90%                 |
| TOTAL   | 54,03%      | 32,26%     | 13,71%                |

évolue peu : 62 % de garçons, 38 % de filles en 1991. Les filles demeurent plus nombreuses dans l'enseignement privé (46,6 %) et dans les formations de niveau V (31,6 % dans le public, 53,6 % dans le privé).

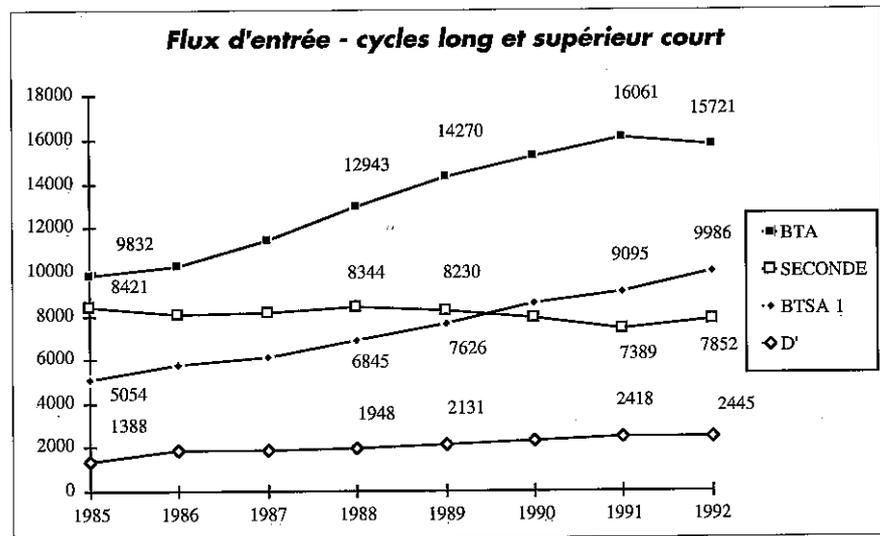
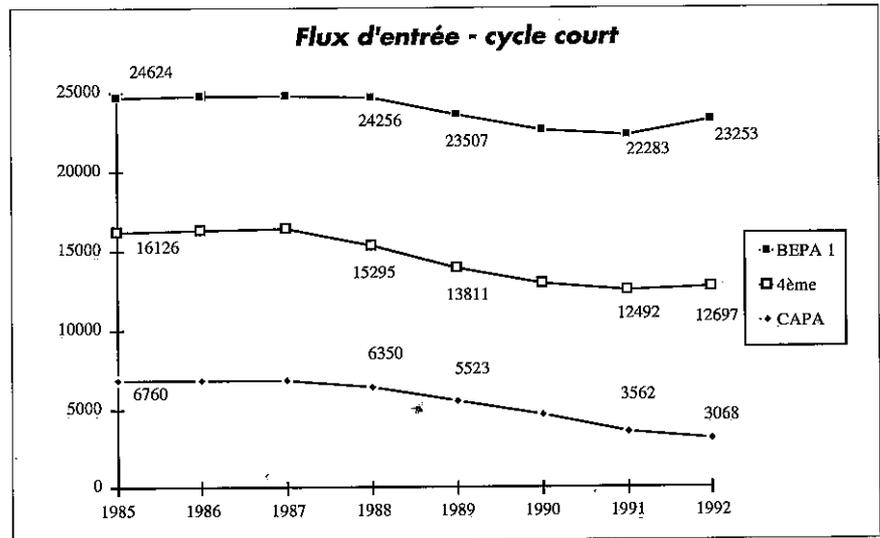
Toutefois les mesures d'ouvertures de classes ces dernières années se traduisent par une meilleure représentation des filles dans les cycles conduisant à un diplôme de niveau IV dans l'enseignement privé (31,4 % en 1991 contre 28,8 % en 1989). La progression est sensible au niveau III : 26,8 % en 1991 contre 24,5 % en 1989. Il faut noter que le mouvement de poursuite d'études des filles au delà du BEPA et du BTA est fort mal connu et difficile à cerner, dans la mesure où, d'une part l'offre de formation au niveau IV demeure encore limitée dans le secteur des services et que l'enseignement agricole ne propose pas, du moins pas encore, de formation de niveau III dans ce même secteur.

### 1.2 - Le cas des apprentis

Au 30 novembre 1991, 10 143 apprentis étaient accueillis dans les centres de formation d'apprentis (CFA) agricoles, soit une baisse de 2 % par rapport à 1990. C'est la deuxième année consécutive qu'une baisse d'effectifs est enregistrée (annexe 4).

Entre 1989 et 1991, l'apprentissage agricole a perdu environ 5 % de ses effectifs.

89,5 % des apprentis sont inscrits



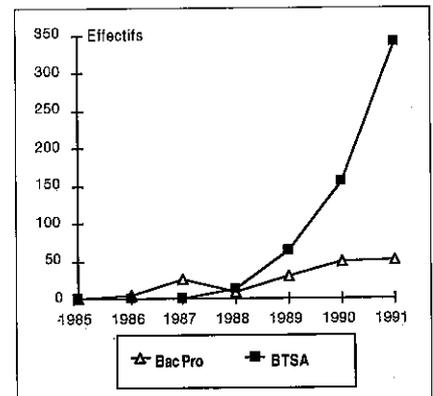
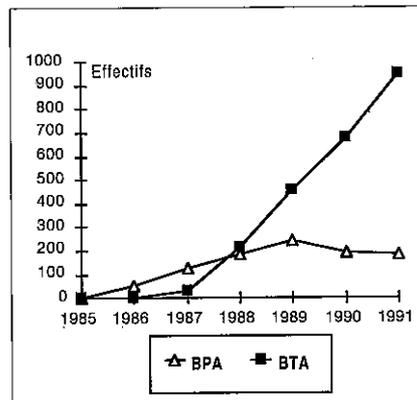
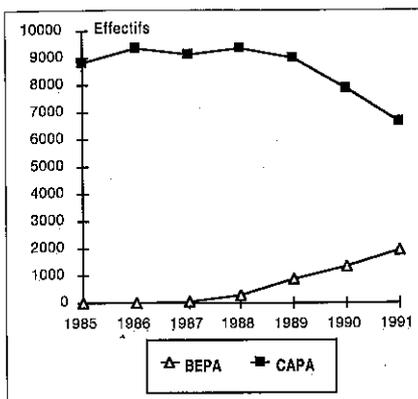
dans un CFA public, 10,5 % dans un CFA privé.

Les effectifs d'apprentis préparant un CAPA diminuent très fortement (-15,6 % par rapport à 1990, -28,7 % par rapport à 1986).

Diminuent également les effectifs en BPA (-6,6 %). En revanche,

l'augmentation est forte en BEPA (34 nouvelles filières, +43 % d'apprentis), en BTA (12 nouvelles filières, +39 % des effectifs) et surtout en BTSA (10 nouvelles filières et +118 % des effectifs, de 156 à 340 apprentis); stabilité, par ailleurs, pour les effectifs en bacca-

### Evolution apprentis par niveau de diplôme



lauréat professionnel.

La répartition par secteur d'activité s'établit ainsi : 49 % en horticulture et travaux paysagers ; 25 % en agriculture, 11,5 % dans les métiers du cheval. En BTSA on constate une progression spectaculaire du secteur technico-commercial (de 92 apprentis en 1990 à 169 en 1991). L'agro-alimentaire reste modestement représenté (121 apprentis en 1990, 137 en 1991). Après la crête de 10 673 apprentis atteinte en 1989, la décline est là, en dépit des forts taux de progression dans les niveaux IV et III. L'augmentation sensible des apprentis préparant le BEPA ne doit pas faire illusion : on assiste davantage à la redistribution entre la préparation du CAPA et celle du BEPA d'une même population d'apprentis plutôt qu'à l'accueil d'un public nouveau en BEPA.

L'addition des deux populations le montre : la baisse des effectifs cumulés est particulièrement sensible (-6,5 % entre 1989 et 1990 ; -7 % entre 1990 et 1991).

Les taux d'accroissement en niveau IV et en niveau III portent sur des effectifs faibles et doivent donc être relativisés. Au total l'apprentissage n'a pas connu l'expansion qu'on aurait pu attendre tant de la loi de 1987 que des déclarations de soutien formulées par les pouvoirs publics ces dernières années.

### 1.3 - Les effectifs moyens par classe

La stabilité d'ensemble du nombre de classes entre 1989 (7 070) et 1992 (7 206) est obtenue, là encore, par des mouvements contrastés entre enseignement public et enseignement privé : + 157 dans le public ; - 21 dans le privé. L'attention a été portée à la fois à des projets permettant de satisfaire la demande (BTSA par exemple) et à la nécessité de maintenir une offre de formation dans des zones difficiles.

Les mouvements affectant les niveaux V et IV ont abouti à une baisse importante de l'effectif moyen par classe ; une diminution de l'effectif moyen, plus légère qu'en niveau V, est constatée en niveau IV ; seul l'effectif moyen en BTSA progresse (annexe 5).

Ces résultats ne s'expliquent pas seulement par des flux d'entrées insuffisants. Des sorties prématurées d'élèves, soit en cours d'année, soit entre la première et la deuxième année du cycle, conduisent à des diminutions sensibles des effectifs prévisibles.

Au total, l'objectif d'amélioration de l'effectif moyen par classe fixé par le premier schéma prévisionnel national ne sera pas atteint, d'abord à cause de la situation au niveau V, et aussi par une progression insuffisante de l'effectif moyen

par classe en niveau IV.

Ces remarques d'ensemble peuvent être appliquées à l'enseignement privé comme à l'enseignement public. La nécessité d'une gestion rigoureuse de l'appareil d'enseignement agricole fondée à la fois sur la contrainte des moyens financiers et sur l'application de la réglementation conduira à porter une attention toute particulière à l'évolution de l'effectif moyen par classe et, donc, à l'ajustement du nombre de classes par rapport aux effectifs présents.

### 1.4 - Les origines socio-professionnelles

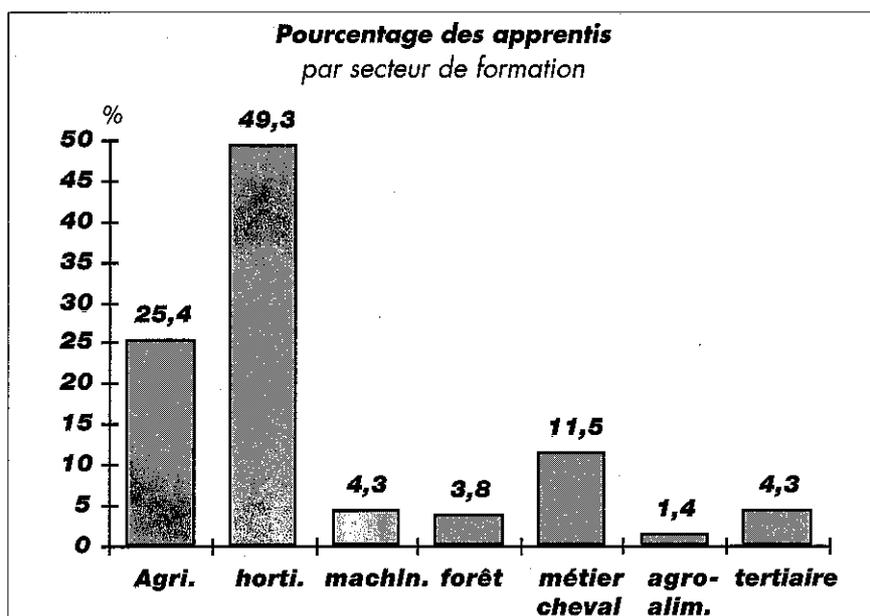
La répartition des élèves selon les catégories socio-professionnelles d'appartenance de leurs parents en 1991-1992 montre que :

- 33,7 % seulement sont issus de familles d'agriculteurs ou d'ouvriers agricoles contre 38 % en 1989,
- 8 % sont enfants d'artisans et commerçants,
- 14 % sont enfants de cadres ou de professions intermédiaires,
- 33 % ont des parents employés ou ouvriers non agricoles,
- 11,3 % sont regroupés dans les catégories : retraités, autres personnes sans activité professionnelle et autres.

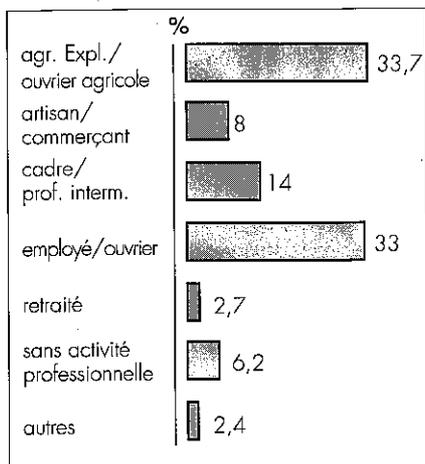
Par rapport aux effectifs de chaque cycle, les enfants d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles ne représentent plus que 27,4 % des effectifs du cycle court contre 34 % en 1989, 41,2 % des effectifs du cycle long contre 44,6 % en 1989 et 41,5 % des effectifs du cycle supérieur court contre 45,5 % en 1989.

Les fils d'agriculteurs se retrouvent dans le cycle court, public et privé, pour 19,6 % de l'effectif total du cycle contre 23,1 % en 1989.

Les filles d'agriculteurs ne constituent plus que 7,7 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement agricole contre 8,5 % en 1989 (5,95 % dans le public, 9 % dans le privé).



La diminution du pourcentage de fils et filles d'agriculteurs confirme l'élargissement du recrutement des élèves de l'enseignement agricole au-delà des catégories socio-professionnelles traditionnellement représentées. Continuité donc, mais qui aboutit, dans ce cas également, à une perspective de rupture : le brassage des origines socio-culturelles débouche sur la diversification des pratiques culturelles et introduit de nouvelles modalités de fonctionnement dans les établissements (c'est sans doute une des causes de la baisse régulière de la fréquentation de l'internat) (annexe 6). Ainsi, les évolutions en cours entraînent des bouleversements : l'enseignement agricole, en quelques années, a profondément changé. Recrutant désormais dans toutes les catégories socio-professionnelles, en adéquation avec la demande d'allongement de la scolarité et d'élévation du niveau de qualification, il subit -au même titre que l'enseignement professionnel en général- la désaffection des jeunes pour les métiers manuels à basse qualification et profite de l'attrait pour l'enseignement supérieur technologique court. Ses effectifs, plus également répartis entre le secteur privé et le secteur public, ne progressent que de façon inégale. Son fonctionnement interne lui permet-il d'accompagner les transformations du secteur agricole, d'apporter une contribution à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des disparités géographiques ?



## 2 - Les premiers résultats du schéma prévisionnel national 1991-93 :

Un bilan complet ne peut actuellement être tiré : l'année scolaire 1992-93 constitue la dernière année d'application du 1er schéma ; le bilan devra être dressé à l'issue de la session d'examen 1993. Dès maintenant, les premiers résultats d'un an d'application du 1er schéma peuvent être examinés.

### 2.1 - Les champs professionnels :

Trois priorités étaient affichées en 1991 : former plus de jeunes agriculteurs mieux qualifiés ; créer de nouvelles formations aux métiers de l'aménagement et de l'environnement ; améliorer la maîtrise de la qualité des produits alimentaires et celle des techniques de commercialisation.

Ainsi, l'effort prioritaire en faveur de l'élévation du niveau des filières du secteur production s'est traduit par l'ouverture de plus de 50 filières BTA en formation initiale pour les deux années 1991 et 1992. Dans la même période les filières BTA par l'apprentissage et la formation continue se sont développées de manière importante, en réponse à une demande forte des publics concernés.

On assiste, cependant, à un tassement de la demande des jeunes pour les filières production, et un nombre significatif d'établissements prépare la reconversion, au moins partiellement, de leurs spécialités sur d'autres créneaux comme l'environnement. Sans un effort d'information auprès des jeunes, une mobilisation appuyée sur un discours plus dynamique en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs, il est à craindre que les places offertes en formation ne seront pas toutes occupées, et que le nombre de formés sera insuffisant pour assurer l'indispensable renouvellement des générations.

Pour tenir compte d'un développement des préoccupations liées à l'environnement et des besoins nou-

veaux de qualification qui se font jour sur ce créneau, **de nouvelles formations aux métiers de l'aménagement et de l'environnement** sont mises en place au cours des deux années 1991 et 1992 :

27 filières BEPA aménagement, entretien de l'espace rural,  
7 filières BTA gestion de la faune sauvage,

11 filières BTSA gestion et maîtrise de l'eau,

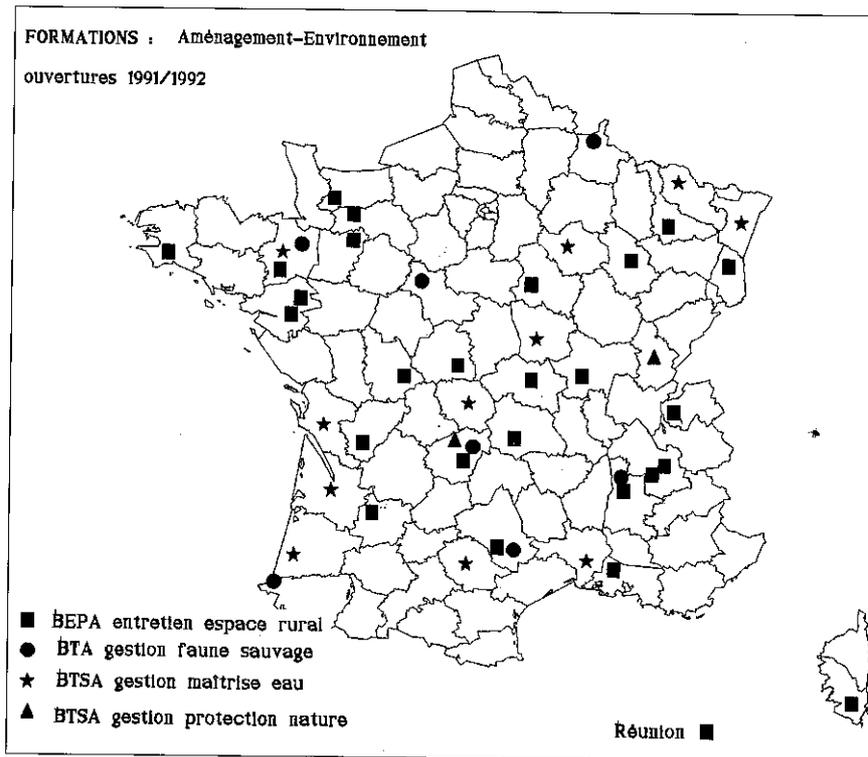
2 filières BTSA gestion et protection de la nature.

Dans le même temps les formations du BTA aménagement forestier et aménagement paysager ont été renforcées par 24 nouvelles ouvertures. Les formations BEPA relevant du secteur forestier et des travaux paysagers ont progressé de 35 filières supplémentaires.

Cet important effort sera l'objet d'un suivi attentif pour vérifier l'adéquation réelle avec les besoins exprimés, le volontarisme indispensable ne doit pas faire abandonner la nécessaire prudence.

**Le secteur agro-alimentaire**, toujours aussi vital au dynamisme économique français, est en pleine restructuration et l'élévation des qualifications devient une préoccupation des employeurs.

Les formations du secteur agro-alimentaire progressent quantitativement et qualitativement. Ainsi 10 filières supplémentaires BEPA industries agro-alimentaires et contrôle de la qualité, 5 filières baccalauréat professionnel bio-industrie de transformation, 14 filières BTA industries agro-alimentaires et laboratoire et 8 filières BTSA industries agro-alimentaires et analyses agricoles, biologiques et biotechnologies viennent s'ajouter en 1991 et 1992 aux formations déjà existantes. Un brevet professionnel destiné aux salariés est en projet. Compte tenu du coût élevé des installations et équipements, de la qualification très particulière des maîtres, le développement de ces formations doit être soigneusement étudié et contrôlé.



Enfin, le **secteur technico-commercial** a également fait l'objet en 1991 et 1992 d'une attention particulière : 32 filières nouvelles BTA distribution, commercialisation des produits agricoles, 30 filières de BTSA technico commercial et 11 formations de BTSA en un an permettant aux titulaires d'un premier BTSA d'obtenir une seconde compétence, sont mises en place. Là encore, la qualification très particulière des enseignants, les exigences d'ouverture à des intervenants extérieurs constituent des facteurs à prendre en considération dans les décisions d'ouvertures de nouvelles filières.

## 2.2 - L'action pour la réussite des jeunes

Donner aux jeunes du milieu rural les mêmes chances de réussite qu'aux jeunes urbains constituait une des grandes orientations du premier schéma.

**La réussite aux examens** constitue un des domaines d'intervention qui concourent à la réussite globale. Pour les sessions 1990, 1991 et 1992, les examens ont donné des résultats variés selon les diplômes mais satisfaisants dans l'ensemble. Pour les CAPA (80 %

et les BEPA (75 %) les objectifs fixés dans le 1er schéma sont atteints en 1990, 1991 et 1992. En revanche, l'ambition de 78 % de réussite en BTSA a été approchée en 1990 (76,6 %) mais les résultats de 1991 (75,94 %) et 1992 (74,43 %) sont en recul.

Avec 67 %, 63 %, et 68 % pour le baccalauréat D', les résultats demeurent éloignés des 70 % de réussite posés en perspective par le 1er schéma. Enfin pour le BTA, les 70 % visés sont dépassés en 1990 (75,3 %), mais s'éloignent en 1991 (66,57 %) et 1992 (68,15 %).

L'objectif global de réduction du taux de pertes entre présents aux épreuves d'examen et inscrits en formation ne sera pas atteint, mais la situation est très contrastée entre diplômés préparés et au sein même de chaque niveau. Ainsi pour le CAPA et le BEPA les taux 1991 atteignent 9 % et 7,5 % alors que l'objectif était de les ramener à 5 % et à 2,5 %. Mais en BEPA rénové le taux est de 2,6 % pour 7 676 inscrits ; en CAPA associé il est de 5,2 % pour 3 160 inscrits. En BTA la déperdition est de 2,5 % pour un objectif de 2 %. En BTSA, pour un objectif de 2,5 % le taux demeure à 6,8 % même s'il

est tombé à 1,2 % en BTSA analyse et conduite des systèmes d'exploitation (annexe 7).

Le maintien de ces taux élevés s'explique évidemment par le nombre de sorties prématurées en cours d'année scolaire. Seule une action vigoureuse et volontaire des établissements peut conduire à réduire un phénomène qui s'apparente parfois à une hémorragie et qui, par la suite, alimente le dispositif crédit formation individualisé (CFI).

**La réduction des taux de redoublements** semble amorcée pour certaines classes (seconde, première D', BEPA 2 et terminale BTA) mais ceux-ci demeurent importants dans les classes d'entrée (4ème et 1ère BTA surtout). Les redoublements dans les classes de fin de cycle sont fonction du taux de réussite à l'examen et doivent être encouragés en cas d'échec : ils sont très élevés en TD' (25 % en 1991), importants en BTA (14,5 % en 1991) et BTSA (12 % en 1991), plus réduits en BEPA (9,4 % en 1991) et CAPA (8 % en 1991) (annexe 8).

Chaque établissement dans son projet est appelé à porter une attention particulière à la gestion des redoublements et à prendre les dispositions nécessaires pour conduire le maximum d'élèves à la fin de leur cycle de formation dans un temps raisonnable.

**Les sorties en cours de cycle** ne représentent pas toutes des sorties sans qualification. 20 % des élèves quittent l'enseignement agricole - public, surtout - après la seconde, 12 % après la quatrième, 16 % après la troisième : dans ces cas-là on peut estimer que s'effectuent des retours à l'éducation nationale, même si des abandons de scolarité à seize ans accomplis se produisent encore.

Plus préoccupantes sont les sorties en fin de BEPA 1 (13,7 %), de 1ère BTA ou Bac Pro (14 %), de 1ère D' (11,6 %), de BTSA 1 surtout (16 %). Là encore une action vigoureuse des établissements est nécessaire.

Les poursuites d'études ne peuvent être étudiées indépendamment des origines scolaires des élèves entrant dans un cycle donné : ceux qui viennent de l'éducation nationale, en effet, poursuivent des études.

En 4ème préparatoire et technologique 85,3 % des élèves sont issus de l'éducation nationale, dont 70,5 % seulement d'une classe de 5ème. Les redoublants, venant de l'enseignement agricole comme de l'éducation nationale représentent 14,7 % des présents.

En seconde 77,8 % des élèves sont originaires de l'éducation nationale (67,7 % viennent d'une classe de 3ème, 9 % d'une classe de seconde) et 22,2 % de l'enseignement agricole (dont 9 % redoublent, 6,4 % viennent d'une 3ème technologique agricole, 2 % d'une classe de BEPA). Au total, 18 % sont des redoublants, cette forte proportion explique peut-être certaines déperditions d'élèves en cours d'année.

L'entrée en BEPA présente une caractéristique forte : un élève sur deux vient de l'éducation nationale. Les redoublants représentent 7,3 % des présents ; 2,6 % viennent d'une seconde. Dans la mesure où un élève sur deux vient de l'enseignement agricole, les variations d'effectifs en 4ème et 3ème technologiques ou préparatoires de l'enseignement agricole ont des répercussions immédiates et mécaniques sur les recrutements en BEPA.

En 1ère BTA, 90 % des effectifs sont issus de l'enseignement agricole, près de 55 % venant de BEPA 2 et à peine 30 % de seconde. Ainsi 39 % des élèves inscrits en BEPA 2 l'année précédente, mais 50 % des diplômés BEPA poursuivent des études en 1ère BTA. La progression est régulière depuis cinq ans, et les objectifs du 1er schéma national, soit 55 % des titulaires du BEPA poursuivant des études devraient être atteints si on ajoute les entrées en baccalauréat professionnel (1 %) et en seconde (1 %).

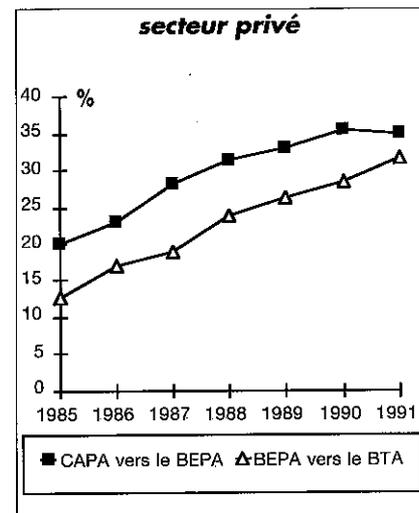
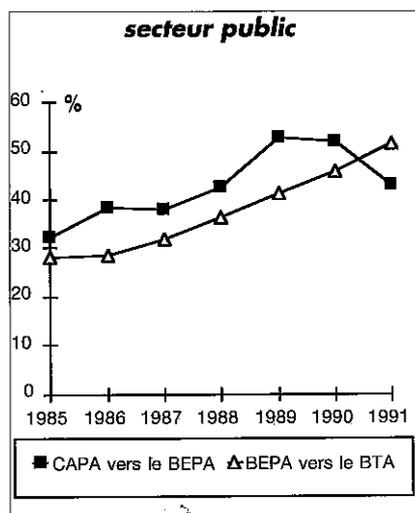
La situation en 1ère D' est inversée par rapport à la 1ère BTA : 31 % des présents viennent de l'éducation nationale (25 % d'une seconde, 6 % d'une 1ère S).

A l'entrée en BTSA, 24 % des étudiants viennent de l'éducation nationale (20 % d'une terminale D, F, G, ou C ; 4 % de l'université ou d'une classe préparatoire aux grandes écoles). Sur les 76 % issus de l'enseignement agricole, 56 % sont titulaires du BTA. Un titulaire du BTA sur deux dans l'enseignement public et trois sur dix dans l'enseignement privé poursuivent en BTSA. 35 % des bacheliers D' poursuivent en BTSA.

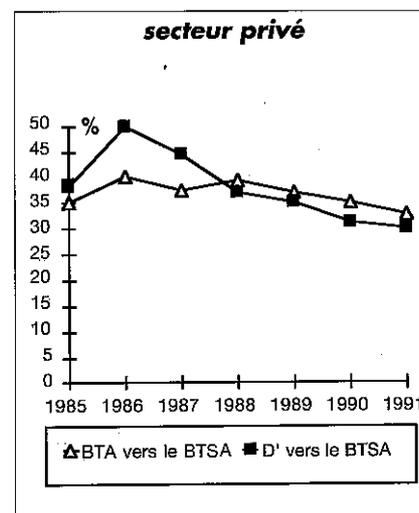
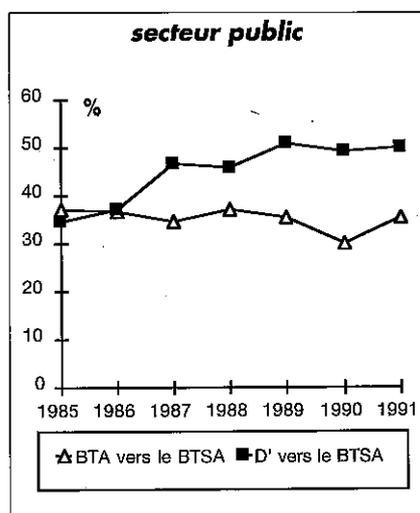
L'action en faveur de la réussite

dans l'enseignement agricole a donc connu des résultats variés : l'accueil des titulaires du BTA en BTSA peut être amélioré, le taux d'échec au baccalauréat D' et les sorties en cours de cycle BTSA demeurent trop élevés ; les taux de passage de troisième en BEPA et CAPA et de CAPA en BEPA 1 sont bons, l'accueil des titulaires du BEPA en BTA est en progression régulière. C'est donc dans les cycles de formation conduisant aux diplômes de niveau V et dans le passage du niveau V au niveau IV que les résultats sont les plus significatifs. Même si l'effort doit être maintenu, l'aspect promotionnel de l'enseignement agricole demeure.

#### Taux de poursuite d'études



#### Taux de poursuite d'études



### 2.3 - Les disparités régionales

Le 1er schéma national fixait des objectifs de rééquilibrage dans les répartitions d'effectifs entre les cycles dans les différentes régions, afin de mieux harmoniser l'égal accès des jeunes à la formation.

1989

Niveau V : 60 %

Niveau IV : 30 %

Niveau III : 10 %

En 1989 la répartition nationale des effectifs entre les cycles s'établissait ainsi : 60 % dans les niveaux V, 30 % en niveau IV et 10 % en niveau III, avec des variations régionales importantes.

Les objectifs du 1er schéma national visant à amener les régions dans lesquelles les niveaux V étaient plus importants à la moyenne nationale sont atteints sauf pour la Basse Normandie (62,4 %), les Pays de la Loire (64 %) et les TOM (92,3 %).

1992

Niveau V : 54 %

Niveau IV : 32,3 %

Niveau III : 13,7 %

Depuis la rentrée 1989, de profondes mutations ont affecté l'ensemble du dispositif. La répartition nationale des effectifs entre les cycles s'établit maintenant ainsi : 54 % en niveau V, 32,3 % en niveau IV et 13,7 % en niveau III. Ce mouvement traduit à la fois une baisse d'effectifs dans les classes d'entrée en niveau V (4ème, CAPA, BEPA) mais également un accroissement des poursuites d'études dans les niveaux IV et III (annexe 9).

Les régions ne suivent pas le mouvement national de façon uniforme, loin s'en faut.

Suivent le mouvement ou même l'accroissent la Bretagne, la Bourgogne, le Centre, la Picardie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Certaines régions ont pu commencer à compenser le déséquilibre en faisant progresser les niveaux IV et

III. Diminution des effectifs en niveau V en Pays de Loire, Basse Normandie, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, les DOM.

Accroissement des effectifs en niveau IV en Pays de la Loire, Basse Normandie, Rhône-Alpes, les DOM. Augmentation des effectifs en niveau III enfin en Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Basse Normandie et Pays de la Loire.

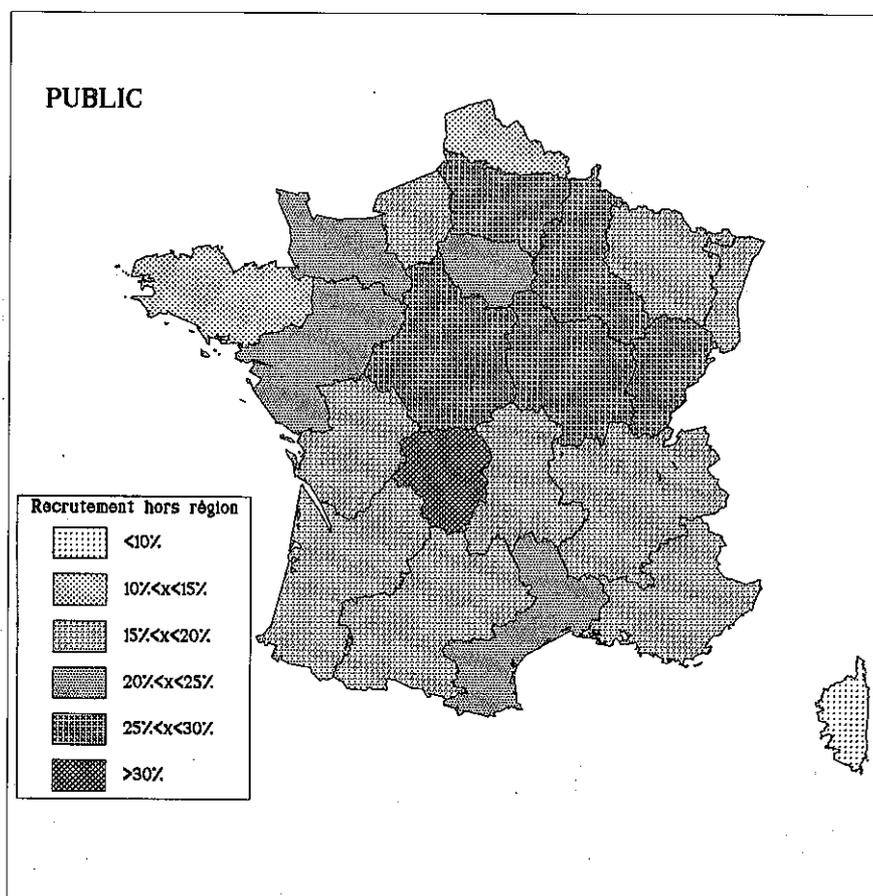
Pour ces deux dernières régions l'effort doit être poursuivi pour atteindre l'objectif des 10 % fixé (annexe 10).

Au total l'objectif du 1er schéma national de rééquilibrer l'offre de formation dans les régions a bien contribué à réduire les déséquilibres.

La répartition des élèves dans les différents ordres d'enseignement continue à être très fortement disparate d'une région à une autre. Au total 43,9 % des effectifs sont inscrits dans les établissements publics et 56,1 % dans les établis-

sements privés. Dans douze régions plus de 50 % des élèves sont dans un établissement public (de 92 % en Alsace à 52 % dans le Centre), dans neuf régions ce chiffre est inférieur à 50 % (de 48,2 % en Aquitaine à 20,7 % dans les Pays de la Loire).

Trois régions, totalisant près de 45 350 élèves, regroupent un tiers des effectifs de l'enseignement agricole : la Bretagne, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes. En prenant comme référence la classe d'âge des dix sept ans, l'enseignement agricole scolarise 9,1 % de cette population en Bretagne, 8 % dans les Pays de la Loire, 7,7 % en Franche-Comté, 7,5 % en Limousin et en Poitou-Charentes... et seulement 0,5 % en Ile de France, 2,4 % dans le Nord Pas de Calais, ou 4,5 % en Rhône-Alpes. Ces trois régions sont celles où la population scolaire est la plus élevée (annexe 11).



Il serait sans doute utile d'examiner les raisons de cette diversité de comportements :

- méconnaissance de l'enseignement agricole ?
- image de marque ?
- traditions culturelles ?...

Il apparaît ainsi que la politique d'information conduite par la direction générale de l'enseignement et de la recherche doit être encore développée en direction des parents et des élèves des collèges tout particulièrement.

En regard on peut toutefois remarquer que des régions sont attractives et qu'elles accueillent des jeunes originaires d'autres régions : le Limousin recrute 39 % de ses effectifs en dehors de ses limites administratives, la Picardie 30 %, Champagne-Ardenne 26,6 %, la Franche-Comté 26 %, la Bourgogne et le Centre 25 %.

Est-ce le résultat :

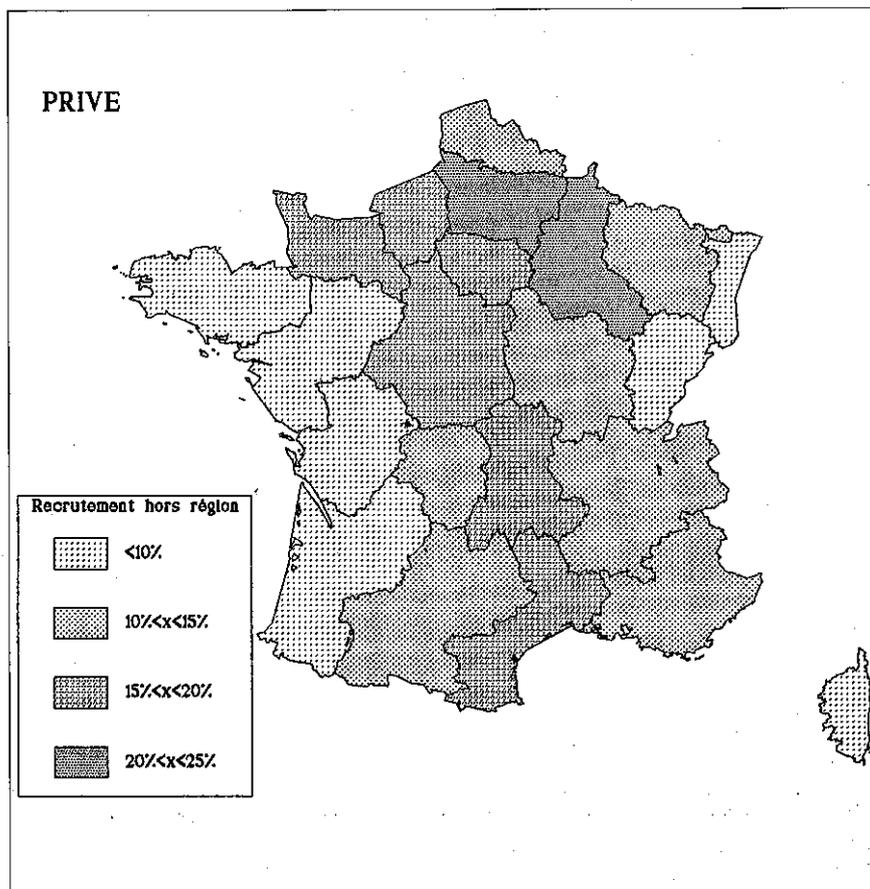
- d'une image forte des établissements ?
- des spécialités proposées ?
- d'une bonne information ?...

Enfin en ce qui concerne les résultats aux examens, les taux de réussite demeurent encore très hétérogènes d'une région à l'autre. Pour le baccalauréat D', aux sessions 1991 et 1992 l'objectif fixé de 60 % de réussite n'est pas atteint dans toutes les régions.

De même pour le BTA, quelques régions sont encore en 1991 et 1992, légèrement en dessous des 60 % minimaux fixés par le 1er schéma national.

Pour le BEPA et le CAPA à l'exception d'un petit nombre de régions, le taux de réussite dépasse les 70 %.

La situation Outre-Mer doit s'apprécier en fonction d'une histoire et de perspectives spécifiques. L'histoire est celle du rattrapage d'un retard par rapport à la métropole qui est de 15 à 25 ans selon les cas : le premier lycée agricole (et la première BTSA) d'Outre-mer a été ouvert en 1982 en Guadeloupe, suivi par celui de la Réunion en 1987 et celui de la Nouvelle Calédonie en 1991.



Ce n'est que depuis cette date que les trois ensembles français d'Outre-Mer (Caraïbes, Océan Indien, Océan Pacifique) sont donc dotés d'un dispositif de formation agricole offrant les mêmes possibilités que la Métropole (annexe 12).

Les perspectives spécifiques à l'Outre-Mer proviennent :

- du fait de l'importance relative de la population de moins de 20 ans (33 % en Martinique, 36 % en Guadeloupe, 43 % en Guyane...).
- du fait que l'agriculture et les activités annexes occupent, malgré le caractère secondaire ou occasionnel de l'emploi, une part importante de la population active dans des départements durement touchés par le chômage.

En Guadeloupe, par exemple, le RGA de 1989 compte 16 530 exploitations dont 5 174 à temps complet, occupant 19 750 UTA (équivalent emplois à temps complet), soit moins de 10 % des emplois en terme d'emploi principal.

- de la position de plate-formes de rayonnement et de centres d'attraction que constituent les établissements de formation agricole, en synergie avec un dispositif important de recherche agronomique, en vue de la coopération technique régionale.

Les effectifs devraient donc continuer, globalement, de croître à mesure que les structures d'accueil seront étendues.

**Perspectives démographiques :  
la population des 17 ans**

*L'observation des différentes classes d'âge entre 1991 et 2000 permet de dégager des tendances lourdes relatives à la scolarisation de jeunes français.*

*En 1991 on constate une baisse importante par rapport aux années précédentes des jeunes âgés de quinze, seize et dix-sept ans, donc une diminution attendue - et constatée - des entrées en 4ème, 3ème, seconde, BEP et CAP.*

*Cette tendance s'accroîtra à la rentrée 1992 pour les tranches d'âge de seize à dix-neuf ans. En 1993, une légère hausse des jeunes âgés de seize ans n'inversera pas la tendance. Le cumul de trois années très déficitaires pour les quinze - dix-sept ans se fera donc sentir très fortement lors des rentrées 1992-1993-1994, même si une légère remontée du nombre des jeunes âgés de quinze et dix-sept ans atténuera le phénomène des classes creuses dès 1994.*

*En 1995 la remontée du nombre des jeunes âgés de quinze ans sera nette et se stabilisera au niveau des effectifs correspondants de 1989.*

*L'étude de la population âgée de dix-sept ans apporte des indications précises. Cette classe représente une référence particulière puisque 86% de ses effectifs sont scolarisés et qu'elle regroupe le plus fort effectif de l'enseignement agricole.*

*Entre 1989 (31 149 élèves, 23 % du total) et 1991 (26 557 élèves, 20 % de total) le nombre des jeunes âgés de dix-sept ans dans l'enseignement agricole a diminué de 4 592. Si on s'appuie sur la seule baisse de la taille des générations scolarisables, on peut estimer à environ 5 000 la perte des effectifs de cet âge en 1992 et 1993 dans l'enseignement agricole.*

## Chapitre 2

### Les axes stratégiques

Quatre axes doivent structurer les orientations nationales à moyen terme afin de préparer l'entrée dans le prochain siècle ; ils sont aussi les fils conducteurs qui doivent aider à raisonner les projets régionaux ; ils ont enfin valeur de guides et de repères pour entretenir la dynamique des projets d'établissements.

#### Axe n° 1

L'enseignement agricole est une composante à part entière du système national d'éducation et de formation.

#### Axe n° 2

L'enseignement agricole est un ensemble structuré à partir des champs d'action du ministère de l'agriculture et du développement rural et par ses relations avec des milieux sociaux et professionnels ; à ce titre, il vise à s'adapter qualitativement et quantitativement aux besoins futurs des secteurs économiques et sociaux couverts par ces champs d'action.

#### Axe n° 3

L'enseignement agricole est centré sur la promotion de ceux qu'il accueille, promotion qui exige un effort permanent de partenariat, de recherche, d'innovation pédagogique et de qualité.

#### Axe n° 4

L'enseignement agricole est bâti à la fois :

■ sur un ensemble de connaissances liées aux sciences, aux techniques et gestion :

- de la matière vivante,
- des ressources naturelles,
- de l'agriculture,
- de l'alimentation,

■ sur des pratiques sociales de participation à l'animation et au développement de son environnement.

### 1 - L'enseignement agricole composante active du système national d'éducation et de formation

L'enseignement relevant du ministère de l'agriculture et du développement rural apporte sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Nation.

Il participe en particulier à ceux définis par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Répondre aux défis ambitieux que s'est fixée la communauté nationale pour son entrée dans le XXIème siècle suppose que soient proposées des voies multiples de formation.

■ Pour ce qui concerne les formations secondaires, l'enseignement du ministère de l'agriculture entend jouer pleinement ce rôle, en toute responsabilité. Il propose 3 types de réponses à travers :

- la voie professionnelle,
- la voie technologique,
- la voie générale,

traitées à égale dignité et articulées avec l'enseignement supérieur comme avec les voies de l'apprentissage et avec celles de la formation professionnelle continue.

■ Les grandes lignes des objectifs et contenus s'inscrivent dans les cadres généraux d'orientation du système national d'éducation et de formation professionnelle.

**La voie professionnelle** a pour objectifs premiers de donner à tout jeune la possibilité d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ainsi qu'un niveau de formation et de qualification reconnu. Le premier niveau de qualification

est sanctionné par le diplôme national du CAP et est proposé soit en formation initiale scolaire, soit par l'apprentissage, soit par d'autres dispositifs associant des activités en établissement et dans le milieu professionnel.

Le CAP dont il convient de revaloriser l'image met son titulaire en mesure d'exercer un métier déterminé de niveau ouvrier qualifié ou employé qualifié, d'en suivre l'évolution et de recourir ultérieurement, avec profit, à des formations d'adaptation à de nouvelles activités.

Participant à l'effort national pour l'insertion, les établissements agricoles utiliseront leur capacité enseignante et leurs expériences variées pour mettre en oeuvre des dispositifs d'accueil adaptés aux publics demandeurs de première qualification : conseil individualisé, information sur les métiers et emplois, évaluation des acquis, modules d'accueil et d'adaptation, modules de soutien ou de rattrapage, séquences conjuguant les activités et les apprentissages dans les centres de formation et dans les entreprises ou exploitations.

La voie professionnelle, c'est aussi la possibilité d'accès après la classe de 3ème des collèges et après la classe de 3ème technologique, à la classe de seconde professionnelle, première année du cycle de détermination que constitue désormais la préparation en deux ans, du BEP. La voie professionnelle, c'est aussi la poursuite de la mise en place des baccalauréats professionnels.

La voie professionnelle c'est encore le développement des sections de techniciens supérieurs qui visent à assurer l'insertion professionnelle au niveau III de qualification.

**La voie technologique** est offerte aux élèves sortant de seconde de détermination et, dans certaines conditions, aux titulaires d'un BEP ; cette voie (cf loi de programme du 23 décembre 1985) est principalement organisée en vue de préparer ceux qui la suivent à la poursuite de formations ultérieures ; elle peut aussi permettre d'entrer dans la vie active, éventuellement après une formation professionnelle complémentaire courte, elle débouche sur des baccalauréats technologiques se substituant pour partie progressivement au brevet de technicien agricole. Entre la voie professionnelle et la voie technologique, la mise en place de passerelles constitue une obligation pour que soit maintenue la promotion des meilleurs élèves quelle que soit la voie dans laquelle ils sont engagés.

**La voie générale** est ouverte à tout élève sortant de classe de seconde de détermination ; l'enseignement du ministère de l'agriculture contribue à former des bacheliers scientifiques et, au sein de la filière scientifique rénovée, à présenter une diversité de parcours et de contenus qui corresponde mieux à la diversité des motivations, projets et aptitudes des élèves.

Il est également nécessaire de développer la possibilité de poursuite de formation post-BTS soit à travers des classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires, soit à l'aide de nouveaux diplômes ou dispositifs d'accès dans l'université et les grandes écoles.

La rénovation de l'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture et du développement rural doit impérativement répondre à cette évolution de la demande et aux objectifs nationaux d'accroissement du nombre d'ingénieurs et de chercheurs. A ce niveau aussi, les diplômes et titres pourront être accessibles par la voie de la formation continue qui va progressivement être développée dans l'en-

seignement supérieur.

L'enseignement du ministère de l'agriculture et du développement rural, à tous ces niveaux, prend ainsi sa place, à part entière, dans le système éducatif national. Cela suppose une coopération étroite avec le ministère de l'éducation nationale tant pour l'aide à l'orientation que pour la définition des champs d'activité, mais cela implique aussi une large autonomie et une expression forte de la dynamique de l'enseignement agricole au sein d'une cohérence nationale clairement définie. Cette coopération, selon les objets, peut prendre la forme de conventions, au plan national, régional ou local, de "co-tutelle" sur des diplômes, des formations, voire des établissements, de réseaux d'établissements associés, en particulier dans les zones rurales et les zones prioritaires et plus quotidiennement, de relations d'ouverture entre les équipes des établissements.

## **2 - Un enseignement structuré à partir des champs d'action du ministère de l'agriculture et du développement rural**

L'enseignement relevant de ce département ministériel est concerné par tous les métiers, fonctions et domaines correspondants.

Il est principalement tourné vers la formation initiale et continue d'exploitants et de salariés agricoles ainsi que de chefs d'entreprise et de salariés des secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles comme l'indiquent les lois de 1984. Mais les missions assignées par ces textes législatifs doivent aujourd'hui être relues à la lumière des transformations profondes vécues, depuis une décennie, par les milieux professionnels et sociaux concernés.

L'enseignement agricole est en effet, par son histoire et ses pra-

tiques, en relation étroite avec une réalité tout autant sociale que professionnelle ; il suit, accompagne et si possible anticipe les mutations de cette réalité.

Or dans le milieu agricole les transformations sont fortes depuis dix ans ; le statut de paysan a cédé la place au métier d'agriculteur, lui-même en cours d'évolution vers les fonctions de responsable d'exploitation ; l'exigence d'un haut niveau de professionnalité est de plus en plus forte et la vie professionnelle se confond de moins en moins avec la vie familiale. Le retard de formation est important ; en 1989, seulement 22,25 % des exploitants s'installant (avec aides de l'Etat) justifiaient d'un niveau de qualification IV (BTA) mais l'évolution est encourageante (en 1984 : 37,5 % avaient un niveau initial au moins égal au BEPA, ils étaient 69,5 % en 1989).

La part de la population active agricole dans la population active française s'achemine vers les 5 % ; dans le même temps la part de la matière première agricole dans l'alimentation ne représente plus que 5 % du budget des ménages ; placée dans un contexte économique désormais totalement mondialisé, l'agriculture se spécialise et se diversifie ; son hétérogénéité s'accroît ; 12 000 exploitations, selon l'APCA, font un chiffre d'affaire annuel supérieur à 1,5 MF, produisant ainsi autant que les 450 000 exploitations les plus petites ; les zones de production se rapprochent des bassins de consommation (grandes concentrations urbaines) ou des lieux de commercialisation (zones littorales et voies de communication internationale).

L'enseignement agricole doit désormais préparer des responsables d'exploitation hautement compétents dans le domaine des productions spécialisées et des biotechnologies mais aussi aptes à inventer d'autres modes d'exploitation ; ce chef d'entreprise agricole doit aussi être capable de penser le marché et de faire preuve d'innova-

vation technico-économique ; il doit gérer le court et le long terme, gérer les aléas climatiques et économiques, gérer un patrimoine privé et un environnement qui relève du patrimoine public ; enfin il doit avoir plus que l'objectif de quantité le souci permanent des coûts sociaux et financiers et de la qualité : qualité de la matière première, qualité du produit élaboré, qualité du service rendu à la collectivité.

Les formations de l'enseignement agricole sont donc conduites à la fois à donner plus de place à la formation générale, à la spécialisation (technologies végétales, technologies animales, viticulture-oenologie, sericulture, pisciculture et aquaculture, techniques forestières, pépinières spécialisées...) et surtout à la capacité d'adaptation et d'innovation, la capacité de gérer les systèmes complexes et s'adapter à l'environnement. La qualification de tout responsable d'exploitation s'installant en 1998 doit être au moins de niveau 4 (niveau 3 européen). Un effort important de formation est à faire. Mais le champ de la production agricole ne peut-être traité indépendamment des activités d'élaboration, et transformation, de conditionnement, de conservation, de distribution et commercialisation des produits alimentaires, pour lesquelles des formations initiales et continues sont indispensables à tout niveau.

L'autre mutation profonde de cette fin de siècle est la transformation du rural.

Désormais, il n'y a plus superposition entre production agricole et espace rural. Pour répondre à cette transformation, il ne suffit pas de passer de l'agricole au rural ; il faut repenser complètement l'aménagement de l'espace et tenir compte des nouveaux déterminants que sont l'évolution des habitudes de consommation et de loisirs, la décentralisation, la construction européenne, l'internationalisation croissante. Cette nouvelle utilisation de l'espace suppo-

se une large gamme de formations accompagnant l'implantation d'activités économiques.

Dès lors, aucun secteur n'est étranger à l'enseignement relevant du ministère de l'agriculture et du développement rural à partir du moment où il concerne une transformation soit technique, soit économique soit sociale des milieux avec lesquels il travaille.

Il en est ainsi de l'évolution des techniques en matière de bâtiments et méthodes d'élevage ou de machines et équipements agricoles ; il en est ainsi de la tertiarisation croissante en milieu rural en particulier des services aux personnes, des services ajoutés aux produits mais aussi de l'évolution des relations entre ville et campagne, de l'aménagement de zones interstitielles dites "peri-urbaines", de la sensibilisation à la gestion de ressources naturelles et à la protection de l'environnement, de la mise en valeur du patrimoine et de la participation aux activités d'accueil, d'animation et de tourisme.

Les établissements eux-mêmes se spécialisent en lycées agricoles, horticoles, viticoles, du paysage et de l'environnement, de la qualité alimentaire, des biotechnologies, en relation étroite avec l'évolution sociotechnique de leur environnement ; même si le développement ne peut être que global et n'est que rarement endogène, l'existence dans un espace de vie à la recherche d'éléments structurants, d'un établissement de formation capable d'être un centre de ressources intellectuelles pour son environnement est, sans aucun doute, un facteur de (re)construction d'une identité.

### **3 - Un enseignement centré sur la promotion de ceux qu'il accueille**

Cet enseignement participe depuis des années à la démocratisation de l'éducation, à la promotion de nombreux jeunes et à leur insertion dans la société.

Une proportion notable des élèves (plus de 1 sur 3) est constituée d'enfants d'agriculteurs ; c'est une marque de confiance de la part d'une catégorie sociale qui présente la particularité d'amener la très grande majorité de ses enfants en second cycle (plus de 90 %), en cela très proche des enseignants et cadres supérieurs et loin devant les artisans, commerçants et employés. Mais l'enseignement agricole regroupe aussi des jeunes très motivés et déterminés par les métiers ayant trait aux animaux, à la nature, à l'agronomie, à la forêt, à l'horticulture, aux sciences biologiques ou ayant des projets généraux de solidarité, de coopération, d'animation. Viennent aussi des jeunes pour lesquels l'enseignement dit général s'est avéré inadapté, trop abstrait, trop théorique ou trop loin de leurs centres d'intérêt.

L'enseignement agricole joue le rôle d'un lieu de motivation, remotivation ou détermination.

Les raisons se trouvent, semble-t-il, dans la démarche pédagogique active, le champ d'apprentissage social, les objets étudiés, la taille et l'organisation des établissements (permettant la réalité de la communauté éducative sans écarter l'émulation), l'existence d'ateliers de production ou d'exploitations agricoles à finalité pédagogique, la coexistence fréquente des voies scolaires, de l'apprentissage et de formations d'adultes dans les établissements.

L'histoire des trente dernières années de l'enseignement agricole est riche d'expériences d'équipes d'enseignants et d'expérimentations pédagogiques qui ont donné à l'élève ou à l'étudiant un statut d'acteur dans l'étude du milieu, les travaux pluridisciplinaires, l'approche globale de l'exploitation agricole, les projets d'action éducative, les échanges avec les établissements étrangers, les stages en exploitation agricole et entreprise, les activités conjuguant, selon diverses modalités, temps en centre de formation et temps en

milieu professionnel.

La rénovation pédagogique engagée depuis 1983 vise à renforcer cette pédagogie différenciée et les parcours individualisés, s'appuyant sur les motivations, les projets, les goûts des jeunes ; donner un sens pour l'élève à sa formation, l'aider à progresser méthodiquement sont des passages obligés pour réussir la transformation profonde du lycée. Ceci implique le développement de la capacité individuelle et collective des enseignants et l'encouragement à l'initiative des équipes d'établissement.

Les expertises scientifiques telles celles de P. Bourdieu, de F. Gros, de J. Lesourne, de A. Prost, de B. Schwartz ont largement confirmé que la définition d'objectifs, la modularisation, la mise en relation et la cohérence des disciplines, en particulier l'articulation permanente entre théorie et pratique, l'évaluation en cours de formation apportent aux adolescents les moyens de compenser nombre d'inégalités accumulées par ailleurs et de mieux se préparer à la vie sociale et professionnelle.

Les modalités de mise en oeuvre systématique de périodes d'accueil, d'évaluation d'entrée, de modules de soutien, de réalisations de projets individuels (ou collectifs) d'élèves ou étudiants, d'articulation, en amont et en aval avec les voies de l'éducation nationale sont à approfondir dans les pratiques des établissements ainsi que la mise en place de formations récurrentes plus nombreuses, de parcours de formations souples. Ceci est réalisable dans le cadre d'établissements organisés en réseaux ou regroupés.

Le rôle d'orientation est bien joué dans les classes conçues comme telles ; ainsi en 1990, plus de 20 % des élèves ayant suivi une classe de seconde de détermination dans un établissement du ministère de l'agriculture se sont orientés vers des voies relevant de l'éducation nationale ; réciproquement, plus de 10 % des élèves entrés en classe de 1ère condui-

sant au brevet de technicien agricole et plus de 30 % de ceux des élèves des classes de 1ère conduisant au baccalauréat d'enseignement général "sciences agronomiques et techniques" (série D') venaient de classes de l'éducation nationale. Afin de permettre davantage encore de passage entre les voies générale, technologique et professionnelle, des modules d'adaptation et des dispositifs pédagogiques d'individualisation doivent être mis en place dans les établissements d'accueil.

Une caractéristique importante : la promotion est possible grâce à une cohérence "verticale" des formations et à l'existence en articulation avec l'éducation nationale de véritables parcours d'un niveau de qualification vers des niveaux supérieurs. Ainsi 50 % des diplômés, titulaires du BEP agricole poursuivent-ils leur formation en cycle de brevet de technicien agricole. Il convient d'accroître encore cet aspect promotionnel par un meilleur accès à l'enseignement supérieur, celui des écoles d'agronomie, vétérinaires, comme celui des universités.

Ce caractère promotionnel suppose que soient mieux organisés et préparés les choix d'orientation faits par les jeunes et donc que soit conduite une meilleure information sur les métiers et les voies de formation. S'il est souhaitable que des fonctions de formateurs-conseillers soient mises en place au profit de l'enseignement agricole il importe surtout que les modalités d'orientation soient coordonnées entre éducation nationale et agriculture. Cela suppose aussi une qualité d'accueil la meilleure possible. Il convient de favoriser l'accueil des jeunes filles dans l'ensemble des voies générale, technique et professionnelle ; la construction d'internats et de foyers socio-éducatifs adaptés est un des éléments de cet accueil. Il convient de faire des établissements, des centres de formation permanente, d'une taille et d'une qualité telles qu'ils soient connus et reconnus

dans l'ensemble du système national d'éducation et de formation. Cela nécessite l'existence de diplômes nationaux permettant d'obtenir une qualification socialement validée. Cela exige enfin que les objectifs affirmés dans le premier schéma en matière de réussite scolaire et de réussite aux examens soient confirmés.

Comme cela est prévu dans la loi de programme du 23 décembre 1985, tous ceux, jeunes et adultes, qui auront suivi une formation technologique ou professionnelle, sans obtenir le diplôme, se verront délivrer une attestation validant les connaissances et compétences acquises.

L'existence d'un service public important de formation continue permet également d'ouvrir les portes de la promotion sociale et professionnelle à un grand nombre de jeunes. Les enquêtes réalisées auprès des anciens élèves attestent d'une très bonne insertion professionnelle. Nombre de jeunes s'insèrent, à la sortie de la formation initiale, dans un emploi salarié, même s'ils ont un projet à moyen terme de s'établir comme agriculteur ou de créer leur entreprise. Ils deviennent souvent ensuite des porteurs ou animateurs de projets locaux. Un travail plus étroit doit être conduit avec les branches professionnelles (CPC, contrat d'étude prévisionnelle) pour améliorer encore l'accès au métier.

#### **4 - Un enseignement bâti sur un ensemble de connaissances mais aussi de pratiques**

L'enseignement relevant du ministère de l'agriculture participe au développement économique et social de la Nation.

Ce système d'enseignement ne prétend pas couvrir toutes les spécialités ni préparer à tous les métiers. Il dispose cependant d'une large gamme de compétences à travers les personnels d'enseignement et d'éducation qui

interviennent dans les établissements et d'un large appui auprès de milieux professionnels variés. Des professeurs d'enseignement général permettent aux jeunes d'accéder aux connaissances et pratiques de base indispensables mobilisant les disciplines telles le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les langues étrangères, les sciences physiques, l'éducation économique, civique et juridique de base mais aussi l'éducation physique et sportive, la biologie, l'écologie, l'économie en liaison avec des professeurs d'enseignement technique et des ingénieurs formateurs qui assurent principalement les apprentissages technologiques et professionnels. Ces apprentissages reposent en grande partie sur la pratique professionnelle (stages, travaux en grandeur réelle sur l'exploitation de l'établissement, alternance...) conçue non seulement comme "entraînement professionnel", mais aussi comme un moyen d'accéder aux connaissances théoriques.

Des composantes de formation, inédites dans le système éducatif, ont été mises en place, telle l'éducation socio-culturelle dans les années 1960, l'initiation à la philosophie dans les cycles de techniciens (en 1985 dans le programme du BTA) ou l'éducation physique utilitaire et professionnelle. Il doit donc disposer, par rapport à l'éducation nationale, d'une réelle autonomie en matière de délimitation des référentiels professionnels, d'organisation et de présentation des référentiels de formation, de modalités de délivrance des diplômes...

Dans la nécessaire diversité des projets pédagogiques locaux mais au sein d'une cohérence nationale renforcée, les disciplines dominantes qui peuvent caractériser le champ principal d'intervention de cet enseignement sont celles qui permettent l'assimilation des bases scientifiques et la compréhension des réalités biologiques, écologiques, socio-économiques de l'agriculture, de l'agro-industrie, de

l'élaboration et de la distribution des produits alimentaires, de la gestion des ressources naturelles, de l'utilisation de l'espace et de la protection de l'environnement. Cet ensemble de savoirs et savoir-faire que l'on peut schématiquement appeler "savoir-vert" n'a pas d'équivalent dans le système éducatif français. Tout dispositif d'orientation et d'information doit le mentionner et le faire connaître pour permettre aux jeunes de choisir véritablement leur voie.

Cela justifie une voie technologique spécifique indispensable pour fournir une formation générale de bon niveau incluant l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires aux activités relevant de ces secteurs. Il est donc nécessaire de développer la série du baccalauréat technologique "sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement" et d'envisager la mise en place d'autres séries ou spécialités, soit spécifiquement au sein de l'enseignement agricole, soit dans les diverses séries proposées par l'éducation nationale.

Pour la voie générale, l'enseignement du ministère de l'agriculture participe à la formation de bacheliers scientifiques dont une partie s'orientera vers les études supérieures agronomiques, agro-industrielles, commerciales, économiques, forestières, vétérinaires, du paysage, des agro-équipements, de l'environnement. Pour contribuer à l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat, il convient que soit diversifiée la série scientifique et y soit inclus le "savoir-vert" où les sciences expérimentales telles la biologie, la chimie, la physique, et l'écologie ont leur juste place : des modules relatifs à l'agronomie, à l'aménagement et à l'environnement y seront ajoutés. La série S aura ainsi son "bac vert" qui succédera au baccalauréat D' et sera accessible à tout élève à l'issue de toute classe de seconde de l'enseignement général et technologique. Le débat avec les branches profes-

sionnelles doit permettre de juger de l'opportunité de créer d'autres spécialités de baccalauréat professionnel (déjà huit spécialités sont accessibles aux titulaires d'un BEP agricole) qui, principalement organisées en vue de l'exercice d'un métier, associent à la formation générale un haut niveau de connaissances techniques spécialisées en valorisant au maximum les pratiques professionnelles.

Mais ce sont surtout les pratiques sociales de l'enseignement "vert" et la validation sociale dont il est l'objet qui en font toute l'originalité ; école en symbiose avec son milieu et instrument de connaissance de son environnement, l'établissement s'est ouvert, de ce fait, à la formation permanente, à la vie associative, au développement local. Il s'agit là d'un enseignement prototype de ce que devra être l'enseignement européen du XXI siècle afin à la fois de permettre véritablement la circulation des idées et des hommes mais aussi d'éviter que de larges zones ne deviennent des friches culturelles.

Les diverses missions de service public assignées par le législateur permettent la cohérence du projet culturel de l'enseignement vert : participation au développement (penser globalement, agir localement), contribution à l'animation du milieu, coopération internationale au sein d'un réseau européen, en direction de tout type de pays, en particulier des pays en voie de développement, nourrissent les missions de formation initiale et continue et s'en nourrissent en échange.

## Chapitre 3

### 1993 -1997 : Des perspectives et des objectifs pour l'action

Les axes stratégiques tracés ci-dessus constituent donc des guides et des repères pour la dynamique des projets des établissements et pour la définition de la politique du ministère de l'agriculture et du développement rural en matière d'enseignement et de formation. Ils doivent être prolongés et précisés par des perspectives fixées par le XIème Plan qui mettent en avant la notion d'efficacité du système de formation, ou induites par les évolutions qui interviennent dans les secteurs socio-économiques relevant des champs de compétences du ministère de l'agriculture et du développement rural. De là, en dépit des difficultés à chiffrer les évolutions, il sera possible de dégager un certain nombre d'objectifs qualitatifs à partir des tendances lourdes à l'oeuvre dans le champ social. Ces objectifs orienteront l'action de la DGER et des établissements, tant publics que privés, pour la durée du IIè schéma prévisionnel.

#### 1 - La mondialisation

L'ouverture des frontières de 1993 ne constitue qu'un des éléments - essentiel, mais non unique - d'un phénomène à facettes multiples et aux dimensions planétaires : mondialisation des échanges, développement des nouvelles technologies de la communication et de l'information, protection de l'environnement et des écosystèmes, développement des migrations humaines, rencontre des cultures... Dans ce "contexte mondial renouvelé et incertain", l'éducation doit "permettre à chacun de comprendre à la fois la complexité du monde et de prendre sa place dans cet univers changeant, tout en poursuivant la construction de l'identité collective à travers l'accès à la connaissance et l'exercice d'une pleine citoyenneté". (Mandat du groupe "éducation et formation" pour la préparation du XIème Plan, voir annexe 1).

Donner aux jeunes confiance en

leur avenir et dans le destin national, leur faire comprendre toute la richesse qui naît de la rencontre des cultures, leur permettre d'accéder à un savoir chargé de sens et mobilisable dans l'action, trouver le chemin d'une nouvelle cohésion sociale soucieuse d'une bonne insertion locale et ouverte à des projets dépassant les frontières, développer les conditions d'une citoyenneté épanouie et responsable : autant d'ambitions qui constituent une perspective majeure pour le système d'éducation et tout particulièrement pour l'enseignement agricole.

#### 2 - Les mutations du monde rural

Même s'il faut toujours se méfier des illusions du présent, force est d'admettre l'accélération des mutations du monde rural. Dès 1971, B.Kayser traitant des nouvelles fonctions de l'espace rural y distinguait cinq fonctions non agricoles : l'industrie, l'artisanat, le tourisme rural, les fonctions résidentielles et le gardiennage de la nature. Au-delà des mots, la permanence des réalités s'impose, avec cependant des évolutions contrastées, des accélérations variées dans les transformations.

La baisse démographique, la disparition de nombreuses exploitations agricoles, conjuguées avec les gains de productivité considérables ont restreint les besoins d'espace pour la production agricole. L'espace change de destination. Les préoccupations "vertes" des citoyens mettent la défense de l'environnement au premier plan, et des conflits entre producteurs agricoles et résidents de l'espace rural ou péri-urbain surgissent çà et là à tout propos : implantation de

#### Objectifs - Actions

- Développer une culture ouverte sur le monde par les échanges transfrontaliers, la rencontre des cultures, la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère : les moyens seront recherchés pour mettre en oeuvre l'enseignement de deux langues vivantes dans le plus grand nombre de filières.
- Intégrer la dimension européenne dans les programmes d'enseignement et contribuer à la construction de parcours européens de formation. Encourager l'organisation de stages à l'étranger.
- Développer les actions de coopération à caractère pédagogique : entre pays de la Communauté, avec les pays de l'Europe centrale et orientale, du bassin méditerranéen et les pays en voie de développement.
- Encourager les pratiques pédagogiques qui permettent aux élèves de donner du sens à ce qu'ils apprennent et de mobiliser leurs connaissances dans l'action : résolution de problèmes, liaisons avec les réalités socio-professionnelles agricoles et rurales, approche systémique et pluridisciplinaire, maîtrise des nouvelles technologies de la communication, autonomie, travail en équipes, prise en compte de la complexité.
- Evaluer la mise en oeuvre des rénovations pédagogiques.

porcheries ou de poulaillers, pollution des rivières et des nappes souterraines, remembrements et abattage de haies, décharges sauvages, catastrophes écologiques... Chez nos voisins néerlandais, de lourdes taxes frappent les activités agricoles polluantes. La protection de la nature est désormais une des données que les agriculteurs doivent prendre en compte.

D'une manière générale s'affirme une demande sociale pour un cadre de vie de qualité. Elle se structure en une demande d'espaces de proximité aménagés pour les sports et les loisirs (terrains de golf, parcours de santé, parcs de détente, fermes pour l'accueil d'enfants...), une demande d'espaces naturels (activités cynégétiques, tourisme...), un souci de protéger des espaces prestigieux (sites naturels, forêts...). Le plan national pour l'environnement (1990), la loi sur l'eau (3 janvier 1992), le congrès forestier mondial (1992) traduisent une prise de conscience qui s'élargit aux dimensions de la planète (Conférence de Rio de Janeiro). Certains attendent l'émergence de nouveaux métiers, d'autres espèrent le retour de métiers traditionnels abandonnés, d'autres encore considèrent qu'une éducation à l'environnement doit être généralisée auprès de tous les jeunes.

Si l'encouragement au développement du tourisme en milieu rural est une constante de ces vingt cinq dernières années - le VIème Plan n'insistait-il déjà pas sur la nécessité d'adopter une véritable politique du tourisme vert et n'a-t-il pas mis en place les stations vertes de vacances ? - Ces dernières années ont vu se transformer la situation, avec des vacanciers, plus aisés, plus exigeants en matière de services que leurs prédécesseurs, recherchant des produits touristiques élaborés. L'animation-nature, la sensibilisation à l'environnement prennent place désormais aux côtés de la connaissance du patrimoine archéologique, des traditions et du folklore. En dépit de

ce développement les métiers spécifiques du tourisme ne sont pas en expansion dans le milieu rural. D'autres, traditionnels, contribuent à l'accueil touristique : hôtellerie, restauration, accueil à la ferme, gîtes ruraux, centres équestres, centres de loisirs... Tous demandent un professionnalisme croissant et une technicité encore accentuée par l'irruption des nouvelles technologies de la communication et de l'informatique que chacun devra de mieux en mieux maîtriser. Dans le milieu rural, comme en ville, le secteur des services est en expansion : services aux collectivités, services aux entreprises, services aux personnes. Le vieillissement de la population dans certaines zones rurales entraîne la création de services à domicile ou de services regroupés dans des hôtels résidentiels, foyers-logements ou maisons de retraite. Dans certains départements, à côté des activités traditionnelles industrielles ou artisanales, se créent des entreprises ultra modernes, à haute valeur ajoutée, utilisant massivement automatismes, informatique et télématique. Des collectivités et

associations créent des emplois à temps partiel ou à temps plein : syndicats intercommunaux (entretien des voies, chemins, bords de rivières...), associations de chasse et pêche (gestion de la faune sauvage), associations de protection de la nature (animateurs-nature), office national de la chasse, conservatoire du littoral... Ces emplois, toutefois, sont encore en nombre très limité, mais, vraisemblablement connaîtront un certain développement dans les prochaines années : il est donc souhaitable d'y préparer les jeunes.

### 3 - Les transformations du monde agricole

"La France est diversité" aimait à rappeler l'historien Lucien Febvre. Le mot s'applique aujourd'hui encore pleinement à l'agriculture, en dépit des bouleversements profonds qui l'ont affectée au cours des trente dernières années. Comme y insiste P. Limouzin dans un ouvrage récent (*Agricultures et industries agro-alimentaires françaises. Masson 1992*) "il faut cesser de considérer l'agriculture comme une activité exercée par des agriculteurs "moyens", pour prendre en charge toute sa diversité structurelle et géographique". Sans doute est-il légitime de parler des agricultures françaises. D'autant que les mutations profondes qui ont affecté le secteur depuis une génération l'ont complètement transformé. Mutations techniques d'abord, les gains de productivité apportés par la révolution technologique ont conduit à un accroissement des volumes produits et aussi à la saturation des débouchés européens. Mutations économiques surtout, qui se traduisent par l'accroissement brutal du capital d'exploitation indispensable, une forte substitution du capital au travail, une évolution défavorable des prix des produits par rapport à celle du prix des consommations intermédiaires, un recours croissant aux

#### Objectifs - Actions

- *Introduire la préoccupation de l'environnement dans l'ensemble des formations.*
- *Développer des formations aux métiers et aux nouvelles activités liés à l'aménagement de l'espace, à la protection et à la gestion de l'environnement ;*
- *Prendre en compte la demande sociale en matière de sports, loisirs, tourisme dans l'espace rural et développer les formations adaptées ;*
- *Accompagner le développement des activités de service : services aux collectivités, services aux entreprises, services aux personnes.*

capitaux extérieurs pour réaliser les investissements nécessaires.

Dans une économie de plus en plus soumise aux fluctuations des marchés mondiaux, commandée désormais par les consommateurs, la nouvelle donne de la politique agricole commune génère de nouvelles orientations : une agriculture compétitive s'alignant sur les prix mondiaux, des compensations individuelles aux baisses de revenus qui découleront de la diminution des subventions, un soutien sélectif à certains agriculteurs et à certaines régions, la prise en compte du rôle de gestionnaire de la nature joué par l'agriculteur, des encouragements aux usages non alimentaires des produits agricoles...

Ces orientations se traduiront par une différenciation accrue de plusieurs types d'agricultures. Si une part importante des exploitations continue à maintenir une rentabilité par la poursuite de pratiques intensives, elles devront cependant prendre en compte de nouvelles exigences concernant le respect de l'environnement et la qualité des produits. Simultanément d'autres modes de productions vont prendre une importance croissante : l'extensification de l'élevage, le développement des plantations forestières orientées vers la production de bois de trituration. Les perspectives sont plus diverses dans les secteurs spécialisés : si la consommation de viande blanche augmente, celle des vins diminue globalement et s'oriente vers les vins de qualité, celle des fruits et légumes se diversifie et n'est pas satisfaite par la production intérieure. La spécialisation accrue des entreprises, l'utilisation massive des technologies de pointe -automatismes, génétique et biotechnologie...- génèreront encore des gains de productivité, facteurs d'accélération des mutations économiques.

Mutation sociale, encore, marquée par le vieillissement des exploitants agricoles et le remplacement insuffisant des agriculteurs âgés. Une

étude récente du SCEES (*S. Rattin. Au-delà de 50 ans, 3 exploitants sur 4 ne se connaissent pas de successeur. SCEES-Agrete Cahiers n° 6 juin 1991*) montre que, sur un million d'exploitations dénombrées en 1988, plus de quatre cent mille agriculteurs âgés de plus de cinquante ans ne se connaissent pas de successeurs. L'avenir est d'autant plus incertain que l'exploitation est plus petite. Au total plus de sept millions d'hectares seraient concernés, soit le quart de la superficie agricole utilisée totale.

Mutation culturelle enfin qui homogénéise les modes de consommation, les pratiques culturelles. Le phénomène est accentué par la croissance des revenus non agricoles des ménages agricoles. Avec l'augmentation rapide du nombre d'épouses d'agriculteurs exerçant un emploi non agricole (2,6 % en 1968, 10,9 % en 1982, 22,5 % en 1992, 50 % des épouses des jeunes installés en 1990), de nouveaux comportements apparaissent : plus la génération est récente, plus le taux d'activité non agricole est élevé. S'ouvrent probablement des perspectives nouvelles pour le développement rural. De même, sur un autre plan, des comportements nouveaux des agriculteurs émergent : gestion plus patrimoniale de

la ressource en eau, qualité des produits, adaptation des productions à la demande des transformateurs et des consommateurs, respect de l'environnement ...

Face à ces constats un des enjeux auxquels le XIème Plan est appelé à apporter des réponses est de mettre en place les politiques et les outils appropriés pour développer une agriculture française compétitive sur les marchés mondiaux et européens.

C'est dans ce contexte nouveau que se présente la question de la formation des futurs agriculteurs. Les pronostics du CNASEA à l'horizon 2000 conduisent à un nombre moyen annuel de successions de l'ordre de 12 400 (7000 pour les moins de 35 ans et 5400 pour les plus de 35 ans). Le nombre annuel d'installations au sens de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) se situerait autour de 8800-9300, non comptées les DJA accordées aux conjoints (6% des DJA 1990, soit environ 750). Il est nécessaire d'assurer les formations correspondantes. En effet former les futurs agriculteurs, salariés et actifs des différents secteurs de la production agricole demeure la mission première de l'enseignement agricole, mission qui est loin d'être accomplie.

Les contenus de formation doivent

### Objectifs - Actions

- Prendre en compte dans les programmes et les approches pédagogiques la diversité des agricultures (organisation, produits, localisations géographiques) et présenter des modèles de développement variés ;
- Développer la connaissance de systèmes de production diversifiés permettant de concilier les contraintes d'une agriculture respectueuse des enjeux à long terme et celles des marchés mondiaux et intégrant l'ensemble des activités des exploitations (production, transformation, offre et vente de services ...) ;
- Diffuser les connaissances techniques et économiques permettant d'articuler diminution des coûts de production, amélioration de la qualité et respect de l'environnement (agro-équipements et agro-fournitures)
- Faire accéder tous les futurs agriculteurs au niveau de qualification exigé par la réglementation ;
- Elever le niveau de qualification des salariés du secteur agricole.

donner une qualification adaptée à ces nouveaux défis. De ce point de vue, l'association des professionnels à la formation et à l'évaluation leur confèrent des co-responsabilités particulières : élaboration des référentiels professionnels, formation des maîtres de stages et des tuteurs en entreprises.

#### **4 - De nouveaux rôles pour l'enseignement agricole en ville et dans le péri-urbain**

Le renforcement croissant des liaisons entre les différents segments de la filière agro-alimentaire rend chacun solidaire des bouleversements qui affectent l'un des autres segments. Les industries agro-alimentaires, sur lesquelles reposent de plus en plus le solde positif du secteur agro-alimentaire, sont elles aussi obligées de s'adapter aux nouvelles contraintes : restructurations (industries du lait et des viandes), concentrations, évolution des emballages, développement de la seconde transformation à haute valeur ajoutée et recherche de nouveaux produits, adaptation des structures de commercialisation (fruits et légumes, vins)... Les effectifs salariés, de l'ordre de 400 000, sont en diminution régulière de l'ordre de 1,5 % à 2 % par an. Mais dans le même temps, les niveaux de qualification des emplois, très bas, s'élèvent rapidement et exigent des efforts de formation considérable pour les salariés en place.

Dans le secteur du commerce agro-alimentaire et horticole, une analyse quantitative et qualitative réalisée auprès de professionnels a permis de mettre en évidence la nécessité de valoriser auprès des jeunes les emplois de niveau V offerts dans la grande et la moyenne distribution alimentaire (produits frais et gourmets) ainsi que dans la distribution spécialisée de produits horticoles et de jardi-

nage. Pour l'ensemble de ces secteurs, ainsi que pour les jardinerie-animaleries, les compétences requises sont à la fois techniques, liées à la connaissance du produit vivant et de la réglementation, et commerciales, liées à la maîtrise des techniques de vente-conseil demandées par une clientèle de plus en plus exigeante.

La demande de qualité du cadre de vie conduit au développement des activités liées à l'aménagement paysager, urbain ou rural. Le marché du travail dans les activités des entreprises de jardins espaces verts et de paysagisme est en expansion : amélioration du cadre de vie individuel ou collectif, développement des loisirs et activités sportives... Les besoins en salariés qualifiés se situent d'abord au niveau V ouvriers qualifiés, au niveau IV chefs d'équipes et au niveau III conducteurs de travaux, assistants paysagistes, techniciens territoriaux et techniciens commerciaux.

Dans le domaine de l'eau, les prélèvements bruts effectués par l'agriculture ne représentent que 12 % des prélèvements bruts totaux. D'autres consommateurs contribuent donc également à la dégradation progressive constatée de la qualité des eaux : teneur en nitrates, eutrophisation... L'industrie parvient à traiter 60 % de ses effluents, les réseaux publics n'en traitent guère que 36 %. Le réseau de distribution d'eau en France (560 000 km de canalisations, 3 000 usines ou stations) est ancien. Il doit être renouvelé, équipé de dispositifs de dépollution et de systèmes permettant une meilleure économie et une plus grande souplesse dans la distribution. Des spécialistes de tous niveaux seront indispensables pour assurer une véritable gestion patrimoniale des eaux en France. On peut encore supposer que l'engouement pour les animaux de compagnie ou de loisirs se maintiendra et que le cheval, les chiens et chats, les animaux des parcs

zoologiques constitueront une attraction créant des activités économiques. Les enquêtes, toutefois, montrent qu'en dehors des centres organisateurs de promenades et randonnées équestres et de la vente en animalerie, les emplois sont rares et fortement disputés.

#### **Objectifs - Actions**

- Contribuer au développement des qualifications dans les industries de transformation des produits agricoles, agro-alimentaires en premier lieu.
- S'attacher à la requalification des salariés en priorité.
- Développer des formations adaptées aux besoins de la distribution alimentaire et de la distribution spécialisée (niveau V et niveau III).
- Renforcer le dispositif de formation dans le secteur de l'aménagement, de l'environnement, des jardins et espaces verts et du paysagisme (niveau V, CAP ; niveau IV ; niveau III ; niveau II).
- Accompagner le développement des besoins en qualification des métiers liés à la gestion de l'eau (niveau III).

#### **5 - Développement régional, harmonisation des chances**

Dans la ligne de la décentralisation et de la planification régionale, les instructions du Premier ministre pour la préparation du XIème Plan insistent sur l'importance que revêt la stratégie de l'Etat en région et l'articulation entre les procédures nationale et régionale. Le plan régional fédère les stratégies du plus grand nombre des acteurs intervenant sur le territoire régional ; il implique tout autant la prise en compte de la stratégie de l'Etat en région, adaptation des priorités nationales au territoire régional.

A travers l'adaptation de l'agriculture régionale, le développement rural, la localisation des activités agro-industrielles, le secteur agricole trouve une place de choix dans la planification régionale. L'enseignement relevant du ministère de l'agriculture est appelé à y jouer un rôle stratégique. C'est la raison pour laquelle au-delà des schémas prévisionnels régionaux des formations dans lesquels s'insèrent les établissements d'enseignement agricole, des projets régionaux doivent mobiliser les établissements publics pour assurer l'ensemble des missions que leur confie la loi : développement coordonné des formations initiale et continue, mise en réseau des exploitations et ateliers technologiques des établissements pour conduire les expérimentations et recherches nécessaires (nouveaux produits, nouveaux itinéraires techniques, production de références technico-économiques ...), stratégie commune d'intervention des établissements dans l'animation de la vie culturelle régionale, ouverture à la coopération internationale... Ces projets régionaux s'inscrivent dans le cadre de la contribution de l'administration régionale aux travaux de planification régionale.

Cette perspective des projets

régionaux ne saurait cependant occulter la nécessité de mettre en place autant que de besoin ce que la loi du 6 Février 1992 sur l'organisation territoriale de la République appelle la coopération interrégionale, interdépartementale et intercommunale. Cette coopération, qui s'établit toujours sur les bases volontaires rapproche la décision de l'usager, renforce les compétences des services déconcentrés de l'Etat, rationalise l'utilisation de moyens nécessairement insuffisants et produit des économies d'échelle.

Dans la réalisation de ces projets, les autorités académiques sont appelées à jouer un rôle majeur d'impulsion, d'orientation, de coordination et d'animation. Responsables de la mise en oeuvre dans les régions de la politique du ministre de l'agriculture en matière de formation, les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt et les chefs des services de la formation et du développement sont appelés à conduire la stratégie de l'Etat dans les régions en tenant compte des spécificités et des conditions particulières à chaque région. Ils seront ainsi conduits à harmoniser les orientations régionales telles qu'elles sont exposées dans les schémas régionaux prévisionnels des formations avec les

orientations nationales en matière d'éducation et de formation. Dans le nouveau contexte de la déconcentration, leurs responsabilités prendront un relief tout particulier. Projet régional et coopération interrégionale par la mise en place de dispositifs adaptés aux réalités locales, la prise en compte des situations particulières..., contribuent enfin, à l'harmonisation des chances des jeunes à former. De ce point de vue, une attention particulière doit encore être portée à l'accueil des jeunes filles et à la mise en place de parcours de formation promotionnels, les résultats obtenus lors du 1er schéma national devant être renforcés.

## **6 - L'établissement, pôle de compétences, centre de ressources et lieu de vie**

Définir une politique nationale, des stratégies régionales n'aurait guère de sens sans une référence constante aux établissements d'enseignement. L'établissement, en effet, est à la fois un des moyens de mise en oeuvre des politiques nationale et régionale, moyen d'adaptation locale de ces politiques et source d'initiatives propres par rapport à ses missions.

Les établissements publics, solidement ancrés sur des fondements législatifs nombreux (loi du 23 juillet 1983, dont l'article 20 institue les établissements publics locaux (EPL) dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière ; loi du 25 janvier 1985, dont l'article 10 crée les conseils d'administration des EPL, précisée par le décret du 29 novembre 1985 dont l'article 20 déclare : "Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement public local et des centres qui le constituent ..."), bénéficient d'une autonomie affirmée en matière juridique, financière

### **Objectifs - Actions**

- Mettre en place dans chaque région un projet régional pour l'enseignement agricole public intégrant l'ensemble de ses missions d'ici la fin 1993 et évaluer sa réalisation à la fin du schéma. Articulé sur le schéma national et sur le schéma régional, le projet régional, outil de travail élaboré par le DRAF et ses services, se présente comme une charte d'actions adaptant le schéma national aux conditions régionales et servant de références aux projets des établissements.
- Créer les conditions administratives, juridiques, financières pour les coopérations interrégionales, dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration.
- Mettre à la disposition des régions les instruments d'analyse permettant à chacune d'elles de se situer par rapport aux autres régions et par rapport à des moyennes nationales ayant valeur d'indicateurs de tendances (répartition des effectifs par niveaux, résultats aux examens).
- Favoriser l'égal accès des garçons et des filles aux formations de l'enseignement agricole à tous les niveaux de qualification.

re et pédagogique. Cette autonomie ne connaît de limites que celles de la légalité dans le cadre des missions attribuées à l'établissement public local par le législateur. La loi du 9 juillet 1984, modifiée par la loi du 31 décembre 1984, assigne quatre missions aux établissements agricoles (formation technologique et scientifique initiale ; formation professionnelle continue ; animation du milieu rural ; activités de développement, expérimentation et recherches agricoles et para-agricoles) et un objet particulier (coopération internationale).

C'est donc dans l'exercice de ces missions et dans l'application des politiques des pouvoirs publics que s'équilibrent autonomie de l'établissement et cohérence dans les actions conduites. Au plan de l'établissement l'autonomie se traduit par une structuration juridique, celle des centres constitutifs de l'EPL, une structuration technique en équipes spécialisées (exploitation agricole, CFA, CFPJA, LPA ou LEGTA...), une structuration organisationnelle en centres de responsabilités (délégations).

L'efficacité de l'action de l'EPL est conditionnée par la prise de conscience des équipes de direction de leurs capacités juridiques, mais aussi des limites à l'exercice de l'autonomie, par la cohérence des choix des différentes composantes de l'EPL assumée par le conseil d'administration, et par la cohésion interne du dispositif. Le double statut du directeur exécutif des délibérations du conseil d'administration et représentant de l'Etat est le garant de cet équilibre, qui permet l'exercice plein et entier de la responsabilité.

Les établissements privés ne bénéficient pas des mêmes assises juridiques. En effet la loi a prévu le contrat entre l'Etat et l'organisme responsable de l'établissement. C'est cet organisme qui au titre de sa personnalité juridique a la capacité de contracter et peut assumer les responsabilités corres-

pondantes. Si la structuration des établissements, leur vie intérieure, leur mode de gestion... restent du domaine privé, la loi du 31/12/1984 leur assigne cependant et dans les mêmes termes, les mêmes missions qu'à ceux du secteur public.

C'est bien au coeur de l'autonomie de l'établissement que se mettent en oeuvre les missions de l'établissement, dont la légitimation demeure la formation de jeunes citoyens, actifs et qualifiés au service de leur région. Cette réaffirmation de l'autonomie des établissements ne fait pas obstacle, bien au contraire, à un fonctionnement en réseaux d'établissements constitués soit sur une base thématique, soit pour conduire des projets liés aux différentes missions.

Pour atteindre cet objectif les établissements doivent se constituer en véritables pôles de compétences capables de participer à la qualification des jeunes et des adultes, à l'animation et au développement du milieu, à la coopé-

ration entre les peuples.

A cette condition ils peuvent devenir pour leur environnement des centres de ressources techniques et culturelles.

Vis-à-vis des jeunes qui viennent s'y former, et dont une part croissante est composée de jeunes adultes majeurs et citoyens en âge de participer à la vie de la cité, l'établissement n'est pas seulement un lieu d'apprentissage. C'est un lieu de vie, un lieu d'initiation à la vie sociale et à la vie civique : il convient donc d'y mettre en place les conditions d'exercice de la démocratie. A juste titre la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 y insiste. L'institution des délégués des élèves a l'ambition d'être un des atouts de cette démocratie scolaire. Celle-ci ne saurait, toutefois, se réduire au fonctionnement des instances prévues par la loi : chaque élève, chaque étudiant, chaque stagiaire doit être traité, selon son âge, comme un acteur s'initiant progressivement mais pleinement à la vie sociale et à la vie civique.

### Objectifs - Actions

- *Constituer chaque établissement public en pôle de compétences et centre de ressources au service de ses usagers et, plus largement, de son milieu, tout en favorisant le développement de réseaux d'établissements associés en particulier dans les zones rurales fragiles.*
- *Développer la formation collective des équipes de direction à la gestion et à l'animation des établissements publics.*
- *Veiller à la cohérence des actions conduites dans le cadre des missions des établissements et à leur participation à la formation des jeunes et des adultes.*
- *Développer des actions de formation destinées aux élèves et aux délégués des élèves (exercice des droits, nature des obligations...) dans le cadre de l'établissement, lieu de vie et d'initiation à la vie sociale et à la vie civique.*
- *Inviter les établissements privés à adopter les mêmes orientations à l'intérieur de l'autonomie d'organisation que la loi leur reconnaît.*
- *Renforcer le rôle technique et administratif des autorités académiques vis-à-vis des établissements et créer des cellules d'appui.*

## Chapitre 4

### 1993-1997 : Des outils et des instruments de pilotage

Les axes stratégiques ont permis de tracer des perspectives et de fixer des objectifs pour le développement de l'enseignement agricole d'ici la fin du siècle. Il convient maintenant d'examiner quels outils et quels instruments de pilotage pourront être mis en oeuvre en vue de la réussite de ce projet.

#### 1 - Les instances de concertation

Compte tenu du régime des compétences partagées instauré par la loi du 22 juillet 1983, la concertation entre l'Etat et les régions est la règle en matière d'enseignement dans les lycées. Le ministère de l'agriculture continuera à se montrer particulièrement attentif à la qualité de cette concertation, surtout à l'occasion des contrats de plan 1993-1997, ainsi qu'au moment de la préparation des décisions annuelles d'ouvertures et de fermetures de classes ou d'établissements. Il souhaite qu'à l'occasion de la révision des schémas prévisionnels régionaux des formations, les perspectives et objectifs du présent schéma soient rappelés, examinés et pris en compte.

Attentif également à la concertation entre les partenaires de l'enseignement agricole, réunis dans les comités régionaux (CREA) et le conseil national de l'enseignement agricole (CNEA), il s'attachera à l'amélioration constante de leurs conditions de fonctionnement. Il est de même nécessaire, pour assurer de bonnes liaisons avec l'éducation nationale, que la participation des représentants des CREA aux travaux des comités de l'éducation nationale dans les académies (CAEN) soit systématiquement assurée, comme elle l'est entre le CNEA et le conseil supé-

rieur de l'éducation (CSE).

Comme par le passé, le CNEA, qui joue un rôle éminent dans la concertation entre les partenaires de l'enseignement agricole, continuera à être très largement et très précisément associé aux travaux de l'administration ; il éclairera le ministre par ses avis et propositions.

Installée en 1991 et, donc, renouvelée en 1995, la commission professionnelle consultative (CPC) et ses seize sous-commissions jouent un rôle particulièrement actif dans l'analyse des métiers et de leur évolution. Ses avis, études et propositions sont des éléments devenus indispensables au travail de l'administration en vue de l'adaptation permanente des contenus des diplômes et de l'accès aux métiers.

#### Objectifs - Actions

■ *Tenir un calendrier régulier et cohérent des instances nationales de concertation.*

■ *S'attacher à l'amélioration constante des conditions de fonctionnement des CREA ; ainsi que le prévoient les textes législatifs, veiller à assurer la représentation de l'enseignement agricole dans les CAEN ; entretenir une information régulière entre CREA et CAEN ; renforcer les échanges avec les conseils régionaux pour le traitement des dossiers relevant du régime des compétences partagées ; renforcer les relations entre DRAF et les recteurs ; associer les délégués-élèves aux travaux du CNEA.*

#### 2 - Le projet d'établissement

Obligation instaurée par les lois du 9 Juillet 1984 et 10 Juillet 1989, le projet est l'expression de la politique de l'établissement, tant pour la réalisation de l'ensemble de ses missions, que pour son organisation et sa vie intérieure (règlement général, vie scolaire). Le projet d'établissement organise la mise en oeuvre des actions qu'il conduit. Il répartit les fonctions et les responsabilités entre les centres, les équipes et les partenaires extérieurs. Il détermine les besoins de formation des personnels, les sources de financement, les moyens extérieurs utilisés et les éventuels sous-traitants.

Il fixe les modalités d'évaluation des actions conduites grâce à des outils d'auto-analyse, des tableaux de bord et des ratios.

Il est conçu pour le pilotage interne, le compte rendu aux diverses instances et autorités et l'information des partenaires et du public intéressés.

Son champ s'étend donc à tous les secteurs de l'établissement. Au premier chef sont concernées les structures pédagogiques de l'établissement (classes et filières) et leur évolution pour tenir compte des besoins de qualification locaux ou régionaux.

L'exploitation agricole ou les ateliers technologiques sont des moyens pédagogiques au service de la formation des jeunes et des adultes. Leur orientation, leur fonctionnement, leur gestion doivent être pensés en conséquence. Le choix des options et des modules renforce la cohérence entre l'orientation de l'exploitation et les structures pédagogiques. De nombreuses notions peuvent être abordées avec les élèves à partir de

l'exploitation de l'établissement, de la comptabilité à la gestion et à la notion de système d'exploitation. Intégrée dans des réseaux d'exploitation, elle ouvre l'établissement sur son environnement et contribue au développement du milieu. L'exploitation a donc bien sa place au coeur du projet d'établissement.

De la même façon les actions conduites pour l'exercice des missions de développement, d'animation ou de coopération prennent tout leur sens si elles ont pour objectifs la formation des élèves et des étudiants ; ouverture, partenariat, approche globale du milieu, rencontre de cultures étrangères ... Elles aussi figurent en bonne place dans le projet de l'établissement.

Enfin, c'est sans doute dans le fonctionnement de la vie scolaire, études, restauration, internat, loisirs... que s'exprime le plus clairement le projet éducatif que conduit l'établissement. La visée démocratique exige qu'il soit débattu, explicité, que ses règles soient communes et admises, que l'adhésion, et non l'imposition, soit recherchée. C'est sans aucun doute l'essentiel du projet d'établissement qui doit être élaboré en associant l'ensemble des partenaires concernés. A ce stade, il est nécessaire de rappeler, à la suite de la loi du 22 juillet 1983 complétée le 25 janvier 1985 que "le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement", "qu'il fixe les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements", "qu'il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre". Le projet d'établissement qui s'inscrit totalement dans ce champ de compétences est donc l'acte essentiel du conseil d'administration.

### Objectifs - Actions

■ *Rappeler à chaque établissement public l'obligation de se doter d'un projet, délibéré en conseil d'administration avant la fin de l'année scolaire 1992-93, et encourager une large diffusion de la charte du projet au sein de l'établissement. L'état d'avancement du projet sera précisé dans le rapport annuel du conseil d'administration. Inviter les établissements privés à adopter la même démarche.*

■ *Se donner au niveau de l'établissement des critères d'évaluation.*  
 - Recenser les projets et publier un bilan au niveau régional (CREA).  
 - Engager au niveau national une évaluation à travers la mise en place d'outils et de critères attestés.  
 - Favoriser la répartition des crédits pédagogiques régionaux en relation avec les projets des établissements.

■ *Adapter les structures et méthodes de gestion des associations et foyers d'élèves.*

■ *Faire évaluer par l'inspection de l'enseignement agricole, à l'issue de la période d'application du II<sup>e</sup> schéma national, la façon dont les projets d'établissements ont contribué à la réalisation des objectifs nationaux.*

■ *Adapter et éventuellement conforter les structures et la gestion des exploitations des établissements de formation agricole en renforçant leur caractère pédagogique.*

### 3 - La qualification des maîtres

L'élargissement du champ des spécialités de l'enseignement agricole, les nouvelles données scientifiques et techniques qui bouleversent les qualifications et les métiers, l'hétérogénéité des nouvelles populations d'élèves fréquentant les établissements agricoles, l'objectif de 100% d'une classe d'âge qualifiée... font de la qualification des maîtres un facteur majeur de la réussite du projet pour l'enseignement agricole.

Les pyramides des âges montrent que, si les départs à la retraite ne dépasseront pas soixante dix par an jusqu'en 1996-1997, ils s'accroîtront brusquement - à partir de 1997-2000, avec des départs annuels supérieurs à la centaine et compris entre deux cents et trois cents en 2002-2005. Il apparaît utile de mettre dès maintenant en place les conditions pour répondre aux besoins des années 2000.

La première urgence demeure la

formation continue des enseignants en place, tant en ce qui concerne les enseignants publics que les contractuels de droit public des établissements privés. En favorisant la mise à jour des connaissances et leur extension vers de nouveaux champs disciplinaires, l'accès au niveau II, l'acquisition de méthodes de travail adaptées aux besoins divers des élèves... la formation continue est un outil essentiel pour l'évolution de l'enseignement agricole, d'autant plus que les ouvertures de classes sont liées au niveau de qualification des enseignants. Toute transformation d'établissement, de LPA en LEGTA, devra être accompagnée d'un plan d'élévation globale des qualifications des enseignants.

Des efforts importants ont été consentis depuis 1988 par le ministère de l'agriculture et du développement rural en faveur de la formation continue des enseignants et des autres agents des établissements d'enseignement : le nombre des journées-stagiaires a

doublé en quatre ans. Pour aller au-delà, et structurer davantage l'offre de formation, un rapport a été demandé au professeur J. Delage, ancien directeur de l'Institut National Agronomique - Paris Grignon. Ses propositions visent à organiser la formation en créant un dispositif de formation des maîtres de l'enseignement agricole, chargé de mettre en oeuvre la politique de formation initiale et continue des enseignants agricoles en liaison étroite avec les écoles nationales d'ingénieurs dépendant du ministère de l'agriculture et les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Un institut national de formation des maîtres et des cadres de l'enseignement agricole qui aura pour mission la formation initiale, mais surtout

continue des personnels de la communauté éducative sera créé dès 1993.

Les missions des enseignants nécessitent une bonne articulation des connaissances scientifiques et techniques du niveau de la licence ou du diplôme d'ingénieur, avec des connaissances et compétences professionnelles en ingénierie pédagogique, expression et communication, et connaissances des systèmes scolaires, de leur organisation et de leur fonctionnement. Une adaptation permanente des connaissances et le développement d'une capacité à la recherche se révèlent nécessaires, d'autant plus que, sur la durée d'une carrière, le métier d'enseignant ne conserve pas un caractère immuable et figé.

seront créées. Une attention toute particulière sera portée aux conditions de transformation des diverses qualifications du BTA en baccalauréat technologique ou en baccalauréat professionnel. Il s'agit en effet de maintenir la voie promotionnelle du BEPA vers le BTA qui permet l'accès au niveau IV d'un nombre croissant de jeunes, soit par des classes d'adaptation, soit par des processus diversifiés et adaptés.

En dépit de l'actuelle désaffection de nombreux adolescents pour les métiers d'ouvriers qualifiés, il est nécessaire de maintenir et de valoriser les formations de niveau V qui conduisent à l'insertion professionnelle. En accord avec les professions concernées des actions de sensibilisation et d'information devraient être dirigées vers les jeunes et leurs familles, les invitant à choisir les formations correspondantes.

La bonne qualification des titulaires de BTSA facilite leur insertion et rend ce diplôme très attractif. La croissance de l'offre de formation dans les diverses spécialités devra toutefois être très étudiée pour tenir compte des conditions réelles de l'emploi, certaines spécialités pouvant être saturées (aquaculture par exemple).

La demande de poursuite d'études des titulaires d'un diplôme de niveau III, DUT ou BTS est un phénomène en expansion. Un bilan devra être tiré de la mise en place des classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs réservées aux titulaires d'un diplôme de niveau III, afin de déterminer les conditions d'une éventuelle extension. De même, en liaison avec les écoles supérieures agronomiques serait-il souhaitable d'examiner les voies et moyens d'accès à des diplômes à bac + 3 pour les titulaires d'un BTSA, d'un BTS ou d'un DUT. Enfin, poursuivant une politique de la réussite scolaire chaque établissement cherchera les moyens de lutter contre les sorties d'élèves en cours de cycle de formation et d'améliorer la réussite aux examens et l'accès aux diplômes.

### Objectifs - Actions

■ *Mettre en place et conduire un plan pluriannuel de recrutement des personnels de l'enseignement public.*

■ *Créer des dispositifs de formation en cours de service permettant l'accès au niveau II (licence ou diplôme d'ingénieur) et faciliter les nécessaires reconversions, pour l'enseignement public et pour l'enseignement privé.*

- *Maintenir le dispositif d'accompagnement des rénovations pédagogiques.*

■ *Rénover et restructurer le dispositif de formation des maîtres de l'enseignement agricole à partir de la mise en place de l'institut national de formation des maîtres de l'enseignement agricole (INFMEA). Adapter l'organisation régionale de formation continue des personnels de l'enseignement agricole pour tenir compte des besoins nouveaux.*

## 4 - La carte des formations

Un des objectifs du 1er schéma national prévoyait la mise en place de baccalauréats généraux, technologiques et professionnels afin d'insérer pleinement l'enseignement agricole dans le système national d'éducation et de formation. C'est désormais chose faite : il s'agit maintenant de poursuivre le processus engagé.

La volonté de promouvoir le plus grand nombre et non seulement de repérer les meilleurs a conduit l'enseignement agricole à diversifier les voies d'accès aux qualifica-

tions et les parcours de formation : scolarité à temps plein, apprentissage, alternance et rythme approprié, formation professionnelle continue, formations récurrentes... cet éventail, renforcé par la loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle continue et par celle sur la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes, doit être maintenu, car il conditionne la réussite du plus grand nombre, en offrant à chacun des conditions adaptées de formation.

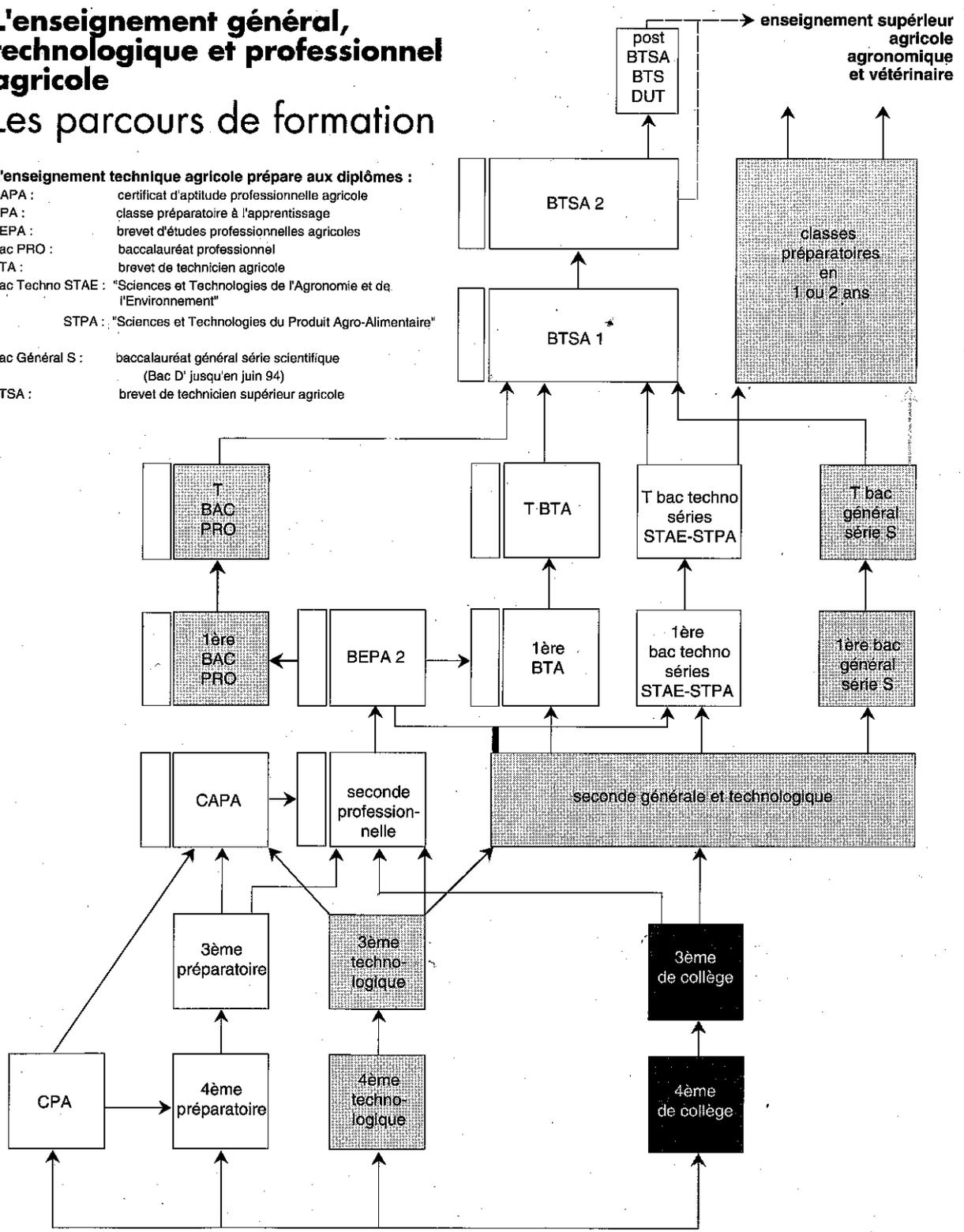
En liaison avec les travaux de la commission professionnelle consultative, les spécialités nouvelles

# L'enseignement général, technologique et professionnel agricole

## Les parcours de formation

### L'enseignement technique agricole prépare aux diplômes :

- CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CPA : classe préparatoire à l'apprentissage
- BEPA : brevet d'études professionnelles agricoles
- Bac PRO : baccalauréat professionnel
- BTA : brevet de technicien agricole
- Bac Techno STAE : "Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement"
- STPA : "Sciences et Technologies du Produit Agro-Alimentaire"
- Bac Général S : baccalauréat général série scientifique (Bac D' jusqu'en juin 94)
- BTSA : brevet de technicien supérieur agricole



enseignement agricole  
 diplôme pouvant se préparer par la voie de l'apprentissage  
 éducation nationale  
 enseignement agricole et éducation nationale

Le CAPA se prépare en 2ans par la voie de l'apprentissage (16 ans révolus) et en 1 an par la voie scolaire après une classe de 3ème

--- concours spéciaux

**Objectifs - Actions**

■ Encourager la diversité des voies et parcours de formation par la formation initiale scolaire, l'apprentissage, la formation professionnelle continue dans le cadre des divers schémas régionaux, avec le souci de cohérence globale.

■ Organiser et préparer les choix d'orientation faits par les jeunes, concevoir des actions coordonnées d'informations à destination des élèves des collèges et des classes terminales des lycées, et diffuser une information adaptée sur les métiers et les voies de formation.

- Rechercher et encourager la collaboration et l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues.

■ Créer les conditions de passage d'une voie de formation à une autre par des classes d'adaptation ou des parcours adaptés.

■ Poursuivre l'accueil des élèves

dans le cycle d'orientation.

- Positionner le CAPA comme le diplôme d'insertion professionnelle de niveau V, là où l'emploi d'ouvrier qualifié existe.

- Affirmer la double finalité du BEPA, propédeutique au baccalauréat professionnel et diplôme d'insertion professionnelle, et promouvoir les élèves de BEPA qui en ont la capacité vers le baccalauréat technologique.

■ Poursuivre la transformation des BTA en baccalauréats professionnels et baccalauréats technologiques.

- Substituer le baccalauréat général scientifique au baccalauréat D'.

■ Renforcer les capacités d'accueil en BTSA en les portant à 22 500, en particulier favoriser l'accès des titulaires d'un diplôme de niveau IV dans le secteur des services en milieu rural (dont les effectifs seront augmentés) vers le niveau III.

- Elargir le dispositif permettant aux titulaires du BTSA qui le sou-

haitent d'accéder à un diplôme de niveau supérieur (Post BTSA - entrée en écoles d'ingénieurs - diplômes de niveau II).

■ Réduire les disparités dans la dispersion des effectifs par classe ou formation pour améliorer les effectifs calculés en moyenne nationale par classe ou groupes de formation

- Dynamiser le recrutement ;  
- Poursuivre la recherche d'une diminution régulière des sorties d'élèves en cours de cycle de formation et la baisse des taux de redoublement ;

- Renforcer les moyens d'une amélioration des taux de réussite aux examens (80% des inscrits trois années après l'entrée dans le cycle de formation titulaires du diplôme).

■ Porter la répartition globale des effectifs entre niveaux de formation aux pourcentages suivants :

Niveau V : 48%

Niveau IV : 35%

Niveau III : 17%

**5 - Un tableau de bord national**

Afin de suivre la réalisation du 2ème schéma national, il est nécessaire de dresser un tableau de bord national rassemblant les principales données utiles à l'établissement d'un bilan. Compilation simplifiée de données détaillées d'origines diverses, ce tableau d'ensemble suppose la réalisation de tableaux détaillés : effectifs d'élèves par établissement, par classe, par diplômes préparés, par statut scolaire ; dénombrement et répartition des personnels, actions de formation continue ; recensement des projets d'établissement et de leurs composantes ; présentation des ressources éducatives ...

Un tel suivi demande la réalisation de programmes informatisés de gestion sans lesquels aucun bilan

n'est possible. Ces programmes - gestion des dotations enseignants (GEODE), effectifs élèves (GESTE-LEVES), organisation et gestion des examens ... - sont en place ou en cours de réalisation. Ils seront opérationnels pour la rentrée 1993.

Tableau de bord national  
**Tableau 1 : les établissements**

|   | Rappel<br>1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|---|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <p><b>11. Etablissements publics :</b></p> <p>111. LEGTA<br/>                     112. LPA<br/>                     113. CFPJ<br/>                     114. CFA<br/>                     115. CFPPA<br/>                     116. EPIEPPA</p> <p><b>12. Etablissements publics :</b></p> <p>121. Exploitations agricoles<br/>                     122. Ateliers technologiques<br/>                     123. Activités d'expérimentation<br/>                     124. Activités d'animation et de coopération</p> <p><b>13. Etablissements publics :</b></p> <p>131. Nombre de classes<br/>                     132. Effectifs moyens par classe</p> <p><b>14. Etablissements privés à temps plein</b></p> <p><b>Art. 4 :</b></p> <p>151. Avec BTSA et/ou BTA, bac<br/>                     152. Avec BEPA, CAPA<br/>                     153. Exploitations agricoles<br/>                     154. Ateliers technologiques<br/>                     155. Nombre de classes<br/>                     156. Effectifs moyens par classe</p> <p><b>15. Etablissements privés à rythme approprié Art. 5 :</b></p> <p>161. Avec BTSA et/ou BTA, bac<br/>                     162. Avec BEPA et/ou CAPA<br/>                     163. Nombre de formations<br/>                     164. Effectifs moyens par formation</p> |                     |           |           |           |           |           |

Tableau de bord national  
**Tableau 2 : les élèves**

|   | Rappel<br>1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|---|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <p><b>21. Effectifs totaux :</b></p> <p>211. Effectifs enseignement public</p> <p>212. Effectifs enseignement privé Temps plein</p> <p>213. Effectifs enseignement privé rythme approprié</p> <p><b>22. Effectifs par niveaux de formation :</b></p> <p>221. Enseignement PUBLIC</p> <p>Effectifs collège (4ème-3ème)</p> <p>Effectifs Niveau V</p> <p>Effectifs niveau IV</p> <p>Effectifs niveau III</p> <p>222. Enseignement PRIVE art 4</p> <p>Effectifs collège (4ème-3ème)</p> <p>Effectifs Niveau V</p> <p>Effectifs niveau IV</p> <p>Effectifs niveau III</p> <p>223. Enseignement PRIVE art 5</p> <p>Effectifs collège (4ème-3ème)</p> <p>Effectifs Niveau V</p> <p>Effectifs niveau IV</p> <p>Effectifs niveau III</p> <p><b>23. Effectifs diplômés :</b></p> <p>231. Brevets</p> <p>332. CAPA</p> <p>233. BEPA</p> <p>234. Bac Professionnel</p> <p>235. Bac Général S</p> <p>236. Bac Technologique</p> <p>237. BTA</p> <p>238. BTSa</p> <p><b>24. Effectifs diplômés année N / Effectifs inscrits en année N-2 :</b></p> <p>251. Scolaires</p> <p>252. Apprentis</p> <p>253. Adultes</p> <p>254. Effectifs globaux</p> |                     |           |           |           |           |           |

Tableau de bord national  
**Tableau 3 : les personnels**

| Rappel<br>1992-1993   | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Postes budgétaires</b>   |           |           |           |           |           |
| <p><b>31. Enseignement public :</b></p> <p>311. Effectifs enseignants dont<br/>                     * ingénieurs : - IA<br/>                     - ITA<br/>                     * professeurs</p> <p>312. Effectifs personnels d'encadrement et direction</p> <p>313. Personnels d'éducation et de surveillance</p> <p>314. Personnels ATOSS</p> <p>315. Autres</p> <p><b>32. Personnels enseignement public :</b></p> <p>321. Titulaires licence ou maîtrise</p> <p>322. Titulaires d'un diplôme d'ingénieur</p> <p>323. Titulaires d'un Doctorat ,de l'Agrégation</p> <p>324. Nombre de journées-stagiaires/an en formation continue</p> <p>325. Nombre de stagiaires en formation</p> <p>326. Nombre de journées de formation / agent / an</p> <p>327. Places concours de recrutement<br/>                     * ingénieurs<br/>                     * professeurs</p> <p><b>33. Postes de contractuels de droit public dans les établissements privé :</b></p> <p>331. 1° catégorie</p> <p>332. 2° et 4° catégories</p> <p>333. 3° et 5° catégories</p> <p><b>34. Personnels contractuels de droit public dans les établissements privés :</b></p> <p>341. Titulaires d'une licence ou maîtrise</p> <p>342. Titulaires d'un diplôme d'ingénieur, titulaires d'un doctorat</p> <p>343. Nbre de Journ. Stag./an en FC</p> <p>344. Nbre de Stag. en formation/an</p> <p>345. Nbre Journée de F.C./Agent./an</p> <p>346. Concours d'accès<br/>                     - 2° catégorie<br/>                     - 4° catégorie</p> |           |           |           |           |           |

Tableau de bord national  
**Tableau 4 : les moyens**

| Montant MF  | Année | Rappel<br>1992-1993 | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|---|-------|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <p><b>41. Personnels enseignement public :</b></p> <p>411. Traitements<br/>           412. Vacations et heures supplémentaires<br/>           413. Primes et indemnités</p> <p><b>42. Crédits pédagogiques de l'enseignement public :</b></p> <p>421. Investissements<br/>           AP<br/>           CP<br/>           422. Fonctionnement</p> <p><b>43. Personnels contractuels :</b></p> <p>Art 4<br/>           431. Traitements<br/>           432. Vacations HS<br/>           433. Primes et indemnités</p> <p><b>44. Subventions de fonctionnement élèves enseignement privé Art. 4</b></p> <p><b>45. Subventions d'investissement des établissements privés (6620)</b></p> <p><b>46. Subventions établissements privés Art. 5</b></p> <p><b>47. Bourses sur critères sociaux</b><br/>           471. Enseignement public<br/>           472. Enseignement privé</p> |       |                     |           |           |           |           |           |

## Chapitre 5

### Schéma, mode d'emploi

Le 2ème schéma prévisionnel national va s'appliquer pendant les cinq années 1993-1997. Il s'inscrit dans les perspectives ouvertes par le 1er schéma : élévation des niveaux de qualification, élargissement du champ des formations, stratégie de développement de la réussite des jeunes, rééquilibrage entre les régions. Les axes stratégiques retenus structurent les perspectives et objectifs et supposent la mise en oeuvre d'outils et instruments de pilotage.

Ce 2ème schéma se présente à un moment stratégique de l'histoire de l'enseignement agricole. Les évolutions de l'agriculture en France ainsi que les transformations du système éducatif le conduisent à élaborer des réponses à quelques questions de fond : dans quelles conditions l'élargissement du champ d'intervention de l'enseignement agricole va-t-il se réaliser ? Quels types de relations le ministère de l'agriculture et du développement rural, à travers ses instances de concertation, va-t-il développer avec les professionnels des nouveaux champs couverts ? Dans sa recherche de cohérence avec l'Education Nationale au sein du système éducatif national, de quelles marges d'initiatives l'enseignement agricole disposera-t-il dans les années à venir ? Pour atteindre les objectifs qu'il se fixe, l'enseignement agricole saura-t-il rassembler les moyens nécessaires, et surtout en optimiser constamment l'utilisation pour atteindre ses objectifs ? La mobilisation des acteurs est la condition indispensable pour réussir : développer la capacité d'intervention des personnels et des établissements et le soutien des partenaires devient alors la grande affaire de l'enseignement agricole ! Le schéma dans ces conditions,

n'est pas la simple réponse à une exigence législative ou réglementaire. Il se présente, pour chaque acteur de l'appareil de formation agricole, comme un guide pour l'action et un recueil d'indicateurs pour l'évaluation de l'action conduite.

Ainsi, aucun secteur de la vie et du fonctionnement de chaque établissement n'échappe aux indications et recommandations du schéma : la visée éducative, l'organisation des formations, la formation des maîtres, la stratégie pédagogique, l'ouverture sur les professions et le milieu... sont mises en cohérence dans le projet d'établissement pour la construction duquel le schéma fixe les grandes orientations.

Il est donc souhaitable, qu'à travers les instances de l'établissement - des conseils, des assemblées, des groupes de travail... à tout le moins - soit diffusée une information adaptée relative au schéma : c'est la responsabilité première des proviseurs, directeurs, présidents des conseils d'administration. Cette information méthodique constitue une première étape à la reprise des projets d'établissement. Au niveau de chaque région, l'adaptation du schéma national, et la prise en compte du schéma régional prévisionnel dans un véritable projet régional élaboré par le DRAF et ses services, permettra d'afficher une charte d'intentions et d'actions cohérentes et de mettre en oeuvre la stratégie de l'Etat en s'appuyant au maximum sur les réalités et situations régionales. Ce projet, après avis des instances régionales de concertation, sera largement diffusé auprès de tous les partenaires de l'enseignement agricole. Il sera versé comme contribution aux travaux de planifi-

cation conduits à l'occasion du XIème Plan.

Le schéma national, enfin engage l'Etat dans une stratégie de développement de l'enseignement agricole ; il leur fixe des principes pour ses actions et pour les décisions qu'il devra prendre. Des comptes rendus des actions conduites et des décisions prises dans le cadre du schéma seront régulièrement présentés au Conseil National de l'Enseignement Agricole. Avec l'aide de l'inspection de l'enseignement agricole et des services régionaux, une évaluation régulière des résultats obtenus sera mise en place afin de procéder aux inflexions nécessaires. Le schéma servira donc, au-delà des nécessaires opérations annuelles liées aux structures pédagogiques des établissements, à évaluer les résultats globaux de la politique que les établissements conduisent à travers leurs projets et, plus largement à l'évaluation de la politique publique de l'enseignement agricole.

## Annexe 1

### XI e PLAN

#### Groupe "Education et Formation" - Mandat

Commissariat général au Plan

Service des Affaires Sociales

11 février 1992

Le choix fait, par la France, de s'engager dans une nouvelle étape de la construction européenne, au sein d'un contexte mondial renouvelé et incertain, renforce le caractère prioritaire attaché à l'éducation des hommes et des femmes de notre pays. Déjà engagés dans une série de transformations afin de répondre à de multiples défis d'importance nationale, les systèmes français d'éducation et de formation professionnelle doivent maintenant prendre la mesure des défis européens. Plus que jamais la formation des hommes apparaît comme un élément déterminant pour réduire les incertitudes d'aujourd'hui et construire les réalités de demain. C'est dans cette perspective qu'un groupe de réflexion centré sur l'éducation et la formation est présent dans les travaux du XIe Plan. Ses champs sont à la fois celui de la formation générale et celui de la formation professionnelle, celui de la formation initiale et celui de la formation continue. Il est chargé de déterminer les axes stratégiques prioritaires afin de permettre à notre pays de relever trois défis.

Le premier défi est de permettre à chacun de comprendre à la fois la complexité du monde et de prendre sa place dans cet univers changeant, tout en poursuivant la construction de l'identité collective à travers l'accès à la connaissance et l'exercice d'une pleine citoyenneté.

Le deuxième défi est de participer aux objectifs de consolidation de l'espace économique communautaire et d'amélioration de la croissance ; il s'agit là d'accroître et

valoriser la qualification des hommes et femmes à travers l'organisation du travail, la formation continue et la formation initiale.

Le troisième défi est celui de la construction d'un espace social européen et de nouveaux modes de relation et de coopération au sein, et à partir, de cet espace, tout particulièrement en direction des pays du Sud de la planète.

Rapprocher ainsi des individus et des organisations appartenant à des cultures et à des traditions différentes nécessite que notre système éducatif, dans son entier, prépare au mieux les jeunes et adultes à s'insérer dans des réseaux de communication, d'innovation, de solidarité.

De ce fait la lutte contre l'exclusion prend une nouvelle dimension ; l'accent doit être mis non seulement sur l'insertion professionnelle, mais aussi sur les facteurs d'une nouvelle cohésion sociale, en particulier sur les éléments culturels qui permettent à chacun, jeune ou adulte, salarié ou non, de s'insérer dans la société nationale et le développement local mais aussi dans des projets dépassant nos frontières et celles de l'Europe.

Il est clair que la politique à définir ne peut se limiter à répondre aux besoins de l'économie mais que sont aussi à prendre en compte les objectifs sociaux et les finalités civiques et culturelles. Le groupe "éducation et formation" a donc une proposition stratégique, par rapport aux commissions thématiques et aux priorités soulignées dans l'esquisse du XIème Plan. Il doit intégrer dans sa réflexion sur l'avenir de l'Ecole les préoccupa-

tions liées à la cohésion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la compétitivité française, à la recherche et à la créativité culturelle.

Le groupe conduira une approche globale, par nature, dépassant ainsi les cloisonnements traditionnels du système français ; il s'efforcera d'analyser les inter-relations multiples entre système productif, système social et système éducatif ; les interrogations sont nombreuses sur les finalités, sur les contenus, sur le financement, sur l'organisation, sur l'évaluation. Ces interrogations existent aussi (et les réponses sont fort variées) dans les pays développés avec lesquels la France est en position à la fois de concurrence et de coopération. Afin d'éviter de reproduire des débats généraux qui ont déjà eu lieu, la réflexion sera organisée à partir de la notion d'efficacité du système de formation, comprise tout autant comme efficacité sociale que comme efficacité économique, et en fonction du souci d'amélioration de cette efficacité.

Il est nécessaire que le groupe réponde à l'interrogation des deux commissions "cohésion sociale et prévention de l'exclusion" et "compétitivité française" sur leurs relations à l'éducation, la formation, la qualification. C'est ainsi qu'au regard de l'impérieuse nécessité de cohésion sociale et de prévention de l'exclusion, le groupe devra fournir à la commission thématique correspondante des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Comment à partir d'un diagnostic

sur les besoins et les aptitudes des populations à scolariser, l'école peut-elle développer un projet qui permette à tous les jeunes particulièrement à ceux que leur entourage familial n'accompagne pas sur la voie de la réussite scolaire traditionnelle, d'acquérir les apprentissages fondamentaux selon un mode et un rythme adaptés à leurs aptitudes ? Comment diversifier les modes d'intervention pédagogiques, les rythmes d'apprentissage ? Comment les interventions périscolaires (entendues au sens large comme le temps hors école, hors famille) peuvent-elles mobiliser les capacités d'apprentissage des enfants, et transmettre un ensemble de valeurs et de comportements sociaux communs ?

- En quoi l'éducation et la formation participent-elles à la cohérence du système socio-productif ? à l'amélioration de divers facteurs de compétitivité ? aux coopérations entre acteurs économiques, sociaux et institutionnels, aux interrelations entre potentiel scientifique, valorisation de la recherche et transferts de technologie ? à l'évolution du monde du travail, à son organisation, à son ouverture sur le social ?

Le groupe abordera l'efficacité sociale et économique de l'éducation et de la formation sous trois aspects :

Le premier est celui de la définition même de l'efficacité de l'investissement-formation, des conditions qui fondent cette efficacité et des indicateurs pertinents ; une approche comparative avec les systèmes étrangers et entre différents segments du système français pourrait aider à définir l'efficacité d'un système de formation à la lumière d'une nouvelle réflexion sur la croissance et surtout en combinant, dimension sociale et dimension économique. Il est en effet indispensable d'être en mesure de justifier, auprès de la collectivité, l'allocation croissante de fonds publics au système de formation. Ce doit être aussi l'occasion de réfléchir aux rôles et parts respec-

tifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des ménages et des entreprises dans l'investissement-formation, que ce soit pour la formation continue des actifs, les formations d'accompagnement de l'accès à l'emploi, les formations en alternance et récurrentes ou la formation initiale.

Le deuxième aspect est celui des opérateurs, des fonctions et des outils. On constate en effet, une demande croissante de formation, demande tant quantitative que qualitative. Apparaissent des soucis, parfois contradictoires, d'individualisation des procédés d'apprentissage et de socialisation accrue, soit pour lutter contre l'exclusion et l'échec soit pour mieux correspondre aux besoins de compétences soit pour valoriser au mieux la diversité des aptitudes soit encore pour détecter précocement et former des élites. L'éducation et la formation ont besoin d'un nombre élevé de personnels formateurs dont les fonctions se différencient de plus en plus. Il est important de préciser la nature de ces métiers et les "compétences" correspondantes. La professionnalité accrue des enseignants et formateurs doit certainement être un des éléments de la stratégie de lutte contre les inégalités, de mobilité et promotion sociale, de développement de l'innovation et de la créativité mais aussi de réponse aux attentes et questions de l'ensemble de ces personnels.

Par ailleurs ne va-t-on pas vers un marché international du matériel didactique, voire du système d'enseignement à distance ? Comment la France va-t-elle se placer sur ce marché ? L'enjeu est important au sein de la communauté européenne, y compris pour la place de la langue et de la créativité françaises. Se pose en particulier le problème de l'articulation entre l'identité culturelle française et la citoyenneté européenne, du ciment entre groupes sociaux nationaux et de la dimension communautaire européenne dans l'éducation nationale.

Enfin la construction des compétences individuelles et collectives étant pensée en termes de formation continue ou d'éducation permanente, il peut être opportun de réfléchir à un dispositif de formation très accessible, très ouvert à la demande individuelle combinant formation à domicile et accès à des centres de ressources éducatives dans une perspective de promotion sociale, d'élévation du niveau culturel, d'aménagement du territoire, de désenclavement de certaines zones rurales et de développement global durable, sociaux tout autant du patrimoine écologique que d'une nouvelle citoyenneté dans l'entreprise et le "milieu de vie".

Le troisième aspect est celui de l'efficacité de la régulation du système de formation. Il convient d'examiner les différents niveaux et scénarios possibles de régulation.

Un premier niveau est l'échelon local, celui de la coopération entre établissements ou organismes de formation (ou encore réseaux d'établissements) et environnement économique et social, en particulier l'entreprise où les compétences sont mises en action et plus ou moins valorisées selon le type de relations sociales établies, au sein de l'entreprise et entre celle-ci et les lieux de formation ; il conviendrait à ce propos, de bien distinguer parmi les insuffisances du "système socio-productif français", les causes qui relèvent de l'organisation interne des entreprises, y compris l'effort consenti par celles-ci à la formation continue et au dialogue social et celles qui relèvent soit des contenus soit des structures soit de l'administration de l'enseignement. L'accent sera, en particulier, mis sur la place que les usagers et bénéficiaires de la formation doivent avoir dans cette régulation. Le groupe réfléchira à l'insertion du projet d'établissement dans un programme de développement local économique et social.

Un second niveau est celui de la collectivité territoriale ayant compétence entière ou partagée sur le

système de formation. Les compétences doivent être clarifiées et harmonisées à partir d'un bilan de la décentralisation des contrats de Plan Etat-Régions dans une perspective de démocratisation accrue des débats et de simplification des procédures. Cette clarification doit être faite aussi dans le souci d'accroître l'efficacité du partenariat entre citoyens, associations, élus locaux et services de l'Etat.

Il importe, au plan national, de rechercher une combinaison entre dimension territoriale et dimension sectorielle afin de dégager une cohérence entre les divers schémas (de formation initiale, scolaire et universitaire, de formation continue et d'apprentissage...) et de clarifier la validation des qualifications qui se fait d'une part à travers des accords sociaux dans le système productif et d'autre part sous forme de diplômes nationaux dans le système éducatif. De ce fait se pose la question des modalités du rôle régulateur de l'Etat, de la modernisation, et de la coordination de ses services aux divers échelons territoriaux. C'est ainsi, notamment que pourraient être, pour ce qui concerne la formation professionnelle, redéfinies les relations entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations patronales et les syndicats de salariés.

Pour ces trois aspects, l'accent sera mis sur l'articulation entre des dispositions concrètes réalisables à l'horizon du Plan et les évolutions de fond et de long terme qui caractérisent tout système éducatif. Le groupe devra chercher des solutions aux problèmes de communication à propos de l'éducation et de la formation afin de mieux faire connaître à l'ensemble de la population les finalités, les projets et les réalisations et susciter ainsi une participation large à ce débat décisif.

# décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Circulaire du 31 mars 1992 relative à la préparation du XI<sup>e</sup> Plan

NOR : PRMX9210088C

Paris, le 31 mars 1992.

*Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat (copie pour attribution à Messieurs les préfets de région)*

La préparation du XI<sup>e</sup> Plan va commencer : c'est un moment important de notre vie économique et sociale au cours duquel toutes les forces vives du pays vont être amenées à réfléchir aux objectifs que la France doit s'assigner, de 1993 à 1997.

La mondialisation de l'économie, la construction de la Communauté européenne et les nouveaux partages de compétences qu'elle entraîne, la multiplication des centres de décision, la décentralisation sont autant de facteurs qui imposent aujourd'hui de renouveler profondément la manière de construire et de traduire cette ambition collective qu'est le Plan.

Je souhaite que, prolongeant l'effort amorcé dans cette direction par le X<sup>e</sup> Plan (1989-1992), la préparation du XI<sup>e</sup> Plan marque un renouvellement profond des méthodes. Ce doit être l'occasion d'une vraie réflexion stratégique conduite sur l'ensemble du territoire, à laquelle soit effectivement associé le plus grand nombre d'acteurs économiques et sociaux et prenant en compte les principaux travaux de réflexion à moyen terme menés par ailleurs.

Afficher un certain nombre de règles du jeu et de principes suffisamment robustes pour être considérés par l'ensemble des acteurs comme des données ; définir, non pas une fois pour toutes, mais avec le souci d'en évaluer régulièrement les résultats et de les adapter en conséquence, les lignes de force des politiques publiques conformes aux objectifs que la nation s'est fixés ; favoriser la cohérence des stratégies des différents acteurs, en particulier de ceux qui interviennent sur le territoire de chaque région ; tel est l'enjeu d'une planification stratégique et sélective.

Sa réussite impose une mobilisation de vos services sur ce projet, à travers la participation à un haut niveau de vos représentants dans les instances de concertation et la mise à disposition de ces dernières de l'ensemble des informations et travaux utiles. Cette mobilisation doit valoir tant pour le dispositif national de concertation que pour la planification décentralisée et leur prolongement ultérieur, la prochaine génération de contrats de plan.

#### 1. Le dispositif national de concertation

Le dispositif national de concertation qui fonctionnera de mars à décembre 1992 correspond aux principes d'une planification sélective. Il est concentré autour d'un petit nombre de groupes et de commissions visant à approfondir les axes prioritaires que j'ai fixés pour la préparation du XI<sup>e</sup> Plan. Trois priorités me paraissent en effet s'imposer :

1. Moderniser Etat, administration et services publics. La société bouge ; les services aux publics doivent s'adapter, pour être mieux rendus, mais aussi être plus valorisants pour les agents publics eux-mêmes.

2. Développer une compétitivité solide de notre économie, dans tous ses secteurs, mais aussi dans tous ses aspects : une place spécifique sera faite à l'évolution des relations sociales dans les entreprises.

3. Assurer un meilleur cadre de vie. Plus grande place de l'environnement dans notre société, cohésion sociale renforcée et développement équilibré des territoires en sont des composantes essentielles.

Cinq commissions traiteront de ces trois priorités.

Les commissions s'appuieront sur les travaux des groupes spécifiques (« Education et formation », « Villes », « Création culturelle », « Recherche et technologie », « Décentralisation ») pour mener des investigations parfois à la charnière de plusieurs commissions.

Enfin, quatre groupes de concertation transversaux sont chargés, sur des thèmes qui concernent l'ensemble des travaux du XI<sup>e</sup> Plan (enjeux internationaux, perspectives économiques, emploi, outre-mer) d'une double mission : conduire une réflexion propre et proposer des orientations d'une part ; veiller à ce que toutes les commissions prennent en compte ces dimensions essentielles d'autre part. Chacun d'eux organisera la concertation selon des modalités spécifiques, adaptées au thème qu'il a à traiter.

La composition des commissions reflétera la double nécessité d'une connaissance approfondie de l'environnement international et d'une approche territoriale, notamment régionale, du développement économique et social.

Groupes et commissions pourront asseoir leurs analyses sur un document introductif établi par le Commissariat général du Plan qui fournira des éléments de réflexion communs à tous ceux qui participeront aux travaux menés tant au niveau central que dans les régions.

Ils pourront prendre appui sur les travaux de prospective déjà disponibles ou lancés, notamment à l'initiative du Commissariat général du Plan. Une information étroite sur les travaux des groupes d'études et de mobilisation (G.E.M.) sera assurée tout au long du processus, y compris avec les groupes d'études et de mobilisation régionaux. Enfin, le Conseil national de l'aménagement du territoire adressera d'ici l'été aux commissions un rapport sur les orientations souhaitables à moyen terme de l'aménagement du territoire.

L'association des régions à la planification nationale pourra prendre la forme de contributions demandées aux partenaires régionaux sur la base des mandats des commissions ou groupes ainsi que sur les avants-projets de rapports. Les rapports des groupes et commissions, s'ils n'engagent pas directement les pouvoirs publics, ont vocation à être des documents de référence pour les décideurs publics ou privés. Aussi devront-ils tendre à être le plus possible des documents d'orientation sélectionnant quelques axes d'action majeurs et explorant les modalités de leur mise en œuvre.

Afin de leur assurer la diffusion la plus large, je souhaite que les instances nationales de concertation définissent, dès leurs premières réunions et en liaison avec le Commissariat général du Plan, un programme de communication et de valorisation externe de leurs travaux aussi diversifié que possible.

## 2. La planification décentralisée

Je souhaite faire franchir une nouvelle étape à la décentralisation de la réflexion stratégique.

Une articulation étroite sera organisée entre les procédures nationale et régionales de planification afin que tous les acteurs disposent, en même temps, d'une information comparable et que les convergences puissent émerger le mieux possible, dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun (cf. annexe III).

En second lieu, je demande aux préfets de région d'explicitier la stratégie de l'Etat dans leur région (cf. annexe IV), c'est-à-dire de préciser, dans un cadre de cohérence à la fois sectoriel et territorial, les orientations des actions de l'Etat à moyen terme, en les déclinant en fonction des réalités régionales. L'élaboration des stratégies de l'Etat dans chaque région constituera une contribution importante aux travaux de planification tant nationale que régionale. Les propositions des préfets de région feront l'objet d'un examen interministériel et seront, ensuite, formalisées en vue d'une approbation en comité interministériel d'aménagement du territoire.

Au-delà des travaux de planification, ces stratégies de l'Etat dans chaque région, ainsi arrêtées, apporteront non seulement un cadre de référence pour les choix relatifs à l'exercice déconcentré des compétences de l'Etat, notamment ceux concernant les opérations contractualisables, mais encore un éclairage nouveau pour la préparation de leurs esquisses budgétaires par les départements ministériels.

Ces dispositions sont une composante du processus de planification régionale, qui relève de la responsabilité des conseils régionaux. Elles sont nécessaires pour conférer au plan régional sa véritable vocation d'ambition commune, de « projet partagé » du territoire régional.

La planification régionale est, en effet, aujourd'hui, l'outil essentiel pour assurer sur un territoire, par la voie du dialogue entre partenaires responsables, la convergence indispensable des orientations publiques à moyen terme.

A ce titre, les collectivités territoriales dans la région seront invitées à se rapprocher pour rechercher une mise en cohérence de leurs actions.

Cette concertation pourrait être éventuellement formalisée dans un « protocole » d'orientations communes, établi entre la région et les collectivités infrarégionales, à l'image de ce que propose le Conseil économique et social dans son avis du 27 mars 1991.

Outre la concrétisation des priorités du plan régional, un tel « protocole » qui formaliserait le champ et les lignes directrices des différentes contributions à sa réalisation, permettrait à chaque collectivité de se situer dans la dynamique d'ensemble du plan régional.

Ce « protocole », auquel l'Etat ne saurait être partie prenante, vise ainsi à une concertation des collectivités de la région sur des priorités et des objectifs, hors financement et hors calendrier.

Mais le plan régional et les priorités qu'il définit auront une valeur d'engagement d'autant plus forte que les conseils régionaux auront manifesté la volonté, et la capacité, d'associer à leurs travaux l'ensemble des acteurs publics et socio-économiques de leur territoire. Il m'apparaît donc souhaitable que cette concertation régionale puisse s'engager rapidement.

Car la qualité des travaux de planification et de la concertation déployée conditionnera évidemment la qualité des programmes contractuels susceptibles d'être engagés.

Une circulaire adressée aux préfets de région sera élaborée et soumise à un prochain C.I.A.T.

Elle précisera les conditions de mise en œuvre de la nouvelle génération des contrats de plan en application du C.I.A.T. du 3 octobre 1991. Elle mettra notamment l'accent sur la recherche d'une plus grande cohérence et la nécessaire contractualisation par objectif.

ÉDITH CRESSON

## ANNEXE I

### CALENDRIER DE PRÉPARATION DU XI<sup>e</sup> PLAN

Année 1992 : travaux de concertation :

Mars-novembre :

- travaux des commissions et groupes du Plan ;
- réunions à l'initiative du commissaire au Plan des présidents des commissions nationales, des présidents des conseils régionaux et des préfets de région (ou de leurs représentants).

Septembre :

- transmission au Commissariat général du Plan des grandes orientations régionales retenues par les conseils régionaux ;
- transmission au Commissariat général du Plan par les préfets de région des premiers axes de la stratégie de l'Etat en région et des orientations par « grands chantiers » inter-régionaux.

Octobre :

- établissement par les groupes et commissions du Plan d'un relevé de leurs principales conclusions.

Décembre :

- remise, puis publication des rapports des commissions et groupes du Plan ;
- document de synthèse adressé par le commissaire au Plan au Premier ministre à l'issue des travaux de concertation.

Année 1993 : vote du XI<sup>e</sup> Plan et signature des contrats de plan :

Janvier :

- adoption par le Gouvernement d'un document sur « les orientations fondamentales du XI<sup>e</sup> Plan » ;
- approbation par un CIAT des documents d'orientation de la stratégie de l'Etat en région et des orientations par « grands chantiers » inter-régionaux.

Février :

- débat au Conseil économique et social sur « les orientations fondamentales du XI<sup>e</sup> Plan ».

Premier trimestre :

- élaboration par le Gouvernement du projet du XI<sup>e</sup> Plan.

Deuxième trimestre :

- vote de la loi du XI<sup>e</sup> Plan après avis du Conseil économique et social ;
- période souhaitable pour l'adoption des plans régionaux.

Deuxième semestre :

- approbation en fin d'année des contrats de plan.

## ANNEXE II

### LES COMMISSIONS ET GROUPES DU XI<sup>e</sup> PLAN

I. - Groupes transversaux de concertation :

- G.T. n° 1 : « Monde-Europe » ;
- G.T. n° 2 : « Perspectives économiques » ;
- G.T. n° 3 : « Emploi » ;
- G.T. n° 4 : « Outre-mer ».

II. - Commissions :

- Commission n° 1 : « Etat, administration et services publics de l'an 2000 : modernisation et efficacité » ;
- Commission n° 2 : « La compétitivité française » ;
- Commission n° 3 : « Agriculture et développement rural » ;
- Commission n° 4 : « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion » ;
- Commission n° 5 : « Environnement, qualité de la vie, croissance ».

III. - Groupes :

- « Education et formation » (commun aux commissions n° 2 et n° 4) ;
- « Création culturelle » (commun aux commissions n° 2 et n° 4) ;
- « Décentralisation : bilan et perspectives » (commission n° 1) ;
- « Recherche, technologie et compétitivité » (rattaché à la commission n° 2) ;
- « Villes » (rattaché à la commission n° 4).

## ANNEXE III

### ARTICULATION ENTRE LES PROCÉDURES NATIONALE ET RÉGIONALE

Les démarches de planification nationale et de planification régionale doivent être très étroitement articulées.

Les conseils régionaux, pour leur responsabilité de planification régionale, et les préfets de région, pour la formalisation de la stratégie de l'Etat en région, sont aussi des interlocuteurs de la planification nationale.

Un dispositif organisant les relations entre les niveaux national et régional de la planification a donc été arrêté :

- le commissaire au Plan est chargé de réunir périodiquement les présidents des commissions nationales, les présidents des conseils régionaux et les préfets de région, ou leurs représentants, pour faire le point des études engagées et formaliser le dialogue avec les responsables territoriaux sur l'analyse et l'expression des orientations nationales ;
- une circulation permanente de l'information entre niveaux national et régional sera assurée par le Commissariat général du Plan au travers des séminaires mensuels d'Infoplan ;
- un document introductif de réflexion commune aux exercices national et régionaux de planification sera établi par le commissaire au Plan ;
- les mandats des commissions nationales du XI<sup>e</sup> Plan seront communiqués aux partenaires régionaux pour permettre aux uns d'inscrire leurs réflexions dans les problèmes de portée nationale, et aux autres de prendre en compte les dimensions territoriales des thèmes à traiter ; dans la même perspective, les commissions du XI<sup>e</sup> Plan seront incitées à faire réagir les échelons

- régionaux qui le souhaitent, sur leurs propositions, et à leur confier l'examen de problèmes spécifiques à caractère régional ou interrégional ;
- chaque commission du XI<sup>e</sup> Plan comprendra un à deux experts de terrain, impliqués dans le développement territorial ;
- un calendrier coordonné des travaux impose de transmettre au C.G.P. dès septembre 1992, pour exploitation par les commissions nationales, les grandes orientations régionales retenues par les conseils régionaux et les premiers axes de la stratégie de l'Etat en région.

## ANNEXE IV

### LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT EN RÉGION

Planification régionale et stratégie de l'Etat en région sont des démarches étroitement complémentaires : l'une formalise les ambitions partagées d'un territoire et l'autre précise les orientations des actions de l'Etat sur ce même territoire. Elles doivent donc être élaborées dans le même cadre territorial et temporel pour s'enrichir réciproquement.

La stratégie de l'Etat en région fera l'objet d'un avant-projet préparé par le préfet de région, sur la base des priorités nationales, en liaison avec les préfets des départements et en concertation avec les responsables régionaux des services publics industriels et commerciaux (E.D.F., G.D.F., France Télécom, La Poste, S.N.C.F., sociétés d'autoroutes...). Le préfet de région disposera, à cet effet, du plus large concours des départements ministériels concernés et plus particulièrement de celui de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, de la délégation interministérielle à la ville et du Commissariat général du Plan.

Les analyses et propositions formulées par les préfets de région seront examinées au niveau interministériel avec les administrations centrales concernées, et seront ensuite formalisées dans des documents d'orientation de la stratégie de l'Etat en région, approuvés en comité interministériel d'aménagement du territoire. Ces documents d'orientation serviront notamment à la préparation des mandats de négociation qui seront adressés aux préfets de région pour l'élaboration des contrats de Plan.

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, le commissaire au Plan et le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale donneront mandat aux préfets de région pour qu'ils engagent l'élaboration des avant-projets de document d'orientation de la stratégie de l'Etat en région, suivant une chronologie qui soit cohérente avec celle des travaux de planification nationale et celle des réflexions menées dans le cadre interrégional des « grands chantiers » de la politique d'aménagement du territoire.

Le commissaire au Plan et le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sont, par ailleurs, chargés d'étudier, en liaison étroite avec les ministères de l'économie, des finances et du budget, de l'intérieur et des départements et territoires d'outre-mer, les caractéristiques et la formulation type de la stratégie de l'Etat en région, qui permettent une exploitation efficace aussi bien individuelle que consolidée pour l'ensemble du territoire national.

Outre une contribution importante aux travaux de planification tant nationale que régionale, la formulation de la stratégie de l'Etat en région par les préfets de région s'inscrit directement dans la logique de la déconcentration.

Elle conditionne aussi le développement et la diffusion de la démarche d'évaluation, mesurant les effets obtenus et fournissant des informations sur l'adéquation de la stratégie et des moyens utilisés aux problèmes traités.

Un rapport synthétique d'évaluation de la stratégie de l'Etat en région sur la période couvrant l'exercice budgétaire écoulé me sera adressé avec des propositions d'actualisation, chaque année au 1<sup>er</sup> mai au plus tard, par chaque préfet de région.

## ANNEXE V

### LA PLANIFICATION RÉGIONALE

#### 1. Planification régionale et décentralisation

La planification régionale représente un des acquis essentiels de la décentralisation ainsi qu'un enjeu majeur pour son approfondissement.

La loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, celle du 7 janvier 1983 sur les transferts de compétences aux collectivités locales et les décrets d'application ont confié aux conseils régionaux une compétence générale en matière de planification, de développement économique et d'aménagement du territoire régional.

Compte tenu des principes de la décentralisation qui consacrent la libre gestion des collectivités locales, seul un dialogue permanent entre les différents niveaux d'administration publique - et l'élaboration d'un plan régional est par excellence l'enjeu de ce dialogue - évite les risques potentiels résultant d'un cloisonnement excessif de l'exercice de leurs compétences par les diverses collectivités locales.

Dans la mesure où elle assure une convergence des analyses, une coordination des actions autour de projets communs, une complémentarité des interventions et une appréciation commune des résultats, la planification régionale apparaît, aujourd'hui, comme le meilleur outil disponible pour assurer localement la cohérence indispensable de toutes les orientations publiques à moyen terme.

De plus, elle constitue, tant par son processus que par son contenu, un instrument privilégié de développement économique et social pour la région et, à travers elle, pour la nation :

- en obligeant à la communication et à l'échange, elle conduit à surmonter les cloisonnements, les incompréhensions et les cliques ;
- en amenant les acteurs à se projeter dans l'avenir, elle est facteur de mobilisation ;
- en harmonisant le développement engagé par le niveau national et celui qui résulte des initiatives régionales et locales, elle assure la synergie des différents niveaux ;
- en veillant à la complémentarité entre les mesures de renforcement des espaces prospères et les mesures de solidarité à l'égard des zones menacées, elle étaye la compétitivité de l'ensemble du territoire régional.

#### 2. Principes d'élaboration du plan régional

Dépassant la simple recherche d'une optimisation de la gestion du budget du conseil régional, la planification régionale doit viser à ordonner, voire à fédérer, dans une ambition commune (le projet de la région-territoire), les stratégies des différents acteurs intervenant ou opérant sur le territoire régional, et notamment :

- l'Etat : plan national et sa traduction sur le territoire régional explicitée par le préfet de région (stratégie de l'Etat en région) ;
- les départements qui se sont quasiment tous engagés dans la mise au point de schémas directeurs (action sociale, tourisme, aménagement rural, ...) ;
- les villes qui formalisent de plus en plus des documents à visée stratégique (plans d'occupation des sols, projets d'agglomération, chartes de développement, réseaux de villes, ...) ;
- les structures intercommunales à vocation de développement et d'aménagement qui définissent des orientations locales à moyen terme.

Elle doit, de même, prendre en compte les travaux menés par les acteurs économiques et sociaux, au premier rang desquels le conseil économique et social régional, mais aussi les instances consulaires, notamment régionales, le groupe d'étude et de mobilisation régional, les comités de bassins d'emploi, les associations..., en fait tous les réseaux d'initiatives de la région.

Les difficultés d'une telle tâche ne doivent pas être sous-estimées : le débat doit être cadré et la concertation organisée. Il revient, bien entendu, à chaque conseil régional de déterminer les modalités d'une telle démarche, mais il est du rôle de l'Etat d'insister sur la nécessité et l'importance vitale d'une concertation de qualité, qui devrait donc être engagée dès la phase d'analyse et se poursuivre tout au long des travaux.

Les préfets de région apprécieront les types de concours que leurs services et les services déconcentrés de l'Etat pourront apporter pour enrichir les travaux de planification régionale. Dans ce cadre, ils ne manqueront pas de répondre aux éventuelles demandes de participation à des instances, du type conférence régionale, ou interrégionale, de planification, qui rassembleraient périodiquement les principaux acteurs et collectivités partenaires.

#### 3. Le plan régional

De la qualité de la concertation dépend évidemment la valeur d'engagement du plan régional. Mais la qualité de la concertation dépend elle-même de la lisibilité des réflexions stratégiques qui auront été conduites.

Il est essentiel qu'à chaque priorité stratégique retenue soit associé un objectif précis exprimant un résultat recherché, explicitant les effets attendus. Mais le fait de définir un objectif avec précision ne signifie pas pour autant qu'il doive être considéré comme rigide et immuable : l'évaluation en continu, l'évolution imprévue de l'environnement peuvent conduire à sa réadaptation.

A chaque objectif défini doit correspondre un plan d'actions, c'est-à-dire un ensemble ordonné et formalisé d'opérations, qui font appel à des compétences nettement identifiées et dont la mise en œuvre organisée sur un lieu géographique précis ou dans un domaine sectoriel circonscrit devrait conduire à la réalisation de cet objectif.

L'existence d'un protocole d'orientations communes répondrait à cette exigence de clarté tout en respectant l'identité culturelle qui doit caractériser chaque plan régional.

Il identifierait, pour chacun des objectifs sous-tendus par une priorité du plan régional, les actions qui reviendraient en propre à chacun des acteurs et seraient susceptibles d'une mise en œuvre combinée.

Il permettrait à chacun de se situer dans la dynamique d'ensemble.

## Annexe 2.

---

### La situation de l'appareil de formation en 1992-1993

#### Effectifs globaux

Pendant l'année scolaire 1992-93, 135 490 élèves sont inscrits dans l'enseignement technique agricole :

- 59 516 (soit 43,9 % de l'ensemble) dans les établissements publics
- 43 891 (soit 32,4 %) dans les établissements privés à temps plein relevant de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984
- 32 083 (soit 23,7 %) dans les établissements privés à rythme approprié relevant de l'article 5 de la même loi. Il faut noter qu'en application du décret du 14 septembre 1988, si certains établissements affiliés à l'UNREP avaient choisi de passer du temps plein au rythme approprié en 1989, une évolution inverse est constatée en 1991 et 1992

#### Effectifs globaux 1985-1989-1991-1992 Comparaisons 1992-1985

|                        | 1985    | 1989    | 1991    | 1992    | 1992 / 1985 |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|-------------|
| <b>PUBLIC (1)</b>      | 53 525  | 57 039  | 59 516  | 59 516  | + 11,2 %    |
| <b>PRIVE :</b>         |         |         |         |         |             |
| CNEAP                  | 40 792  | 41 582  | 40 329  | 40 340  | - 1,1 %     |
| UNMFREO                | 31 116  | 30 371  | 28 549  | 29 606  | - 4,8 %     |
| UNREP                  | 5 623   | 5 949   | 5 610   | 5 892   | + 4,8 "     |
| AUTRES                 | 625     | 307     | 184     | 136     | - 78 "      |
| <b>Total privé (2)</b> | 78 156  | 78 209  | 74 672  | 75 974  | - 2,8 %     |
| <b>Total (1) + (2)</b> | 131 681 | 135 248 | 132 537 | 135 490 | + 2,9 %     |

Source : DGER (enquêtes statistique annuelles)  
bureau des schémas, de la prévision et des statistiques

### Annexe 3

---

## Répartition des effectifs par cycle : 1971, 1985, 1989 à 1992

| ANNEE<br>SCOLAIRE | CYCLE COURT |       | CYCLE LONG |       | CYCLE<br>SUPERIEUR<br>COURT |       | TOTAL    |     |
|-------------------|-------------|-------|------------|-------|-----------------------------|-------|----------|-----|
|                   | Effectif    | % T   | Effectif   | % T   | Effectif                    | % T   | Effectif | % T |
| 1971 - 72         | 84 231      | 72,78 | 28 611     | 24,72 | 2 896                       | 2,50  | 115 738  | 100 |
| 1985 - 86         | 90 037      | 68,38 | 31 996     | 24,29 | 9 648                       | 7,33  | 131 681  | 100 |
| 1989 - 90         | 82 343      | 60,88 | 38 813     | 28,70 | 14 092                      | 10,42 | 135 248  | 100 |
| 1990 - 91         | 76533       | 57,80 | 40 437     | 30,54 | 15 440                      | 11,66 | 132 410  | 100 |
| 1991 - 92         | 72 839      | 54,96 | 42 623     | 32,16 | 17 075                      | 12,88 | 132 537  | 100 |
| 1992 - 93         | 73 194      | 54,03 | 43 719     | 32,26 | 18 577                      | 13,71 | 135 490  | 100 |

Source : DGER (enquêtes statistiques annuelles)  
Bureau des schémas, de la prévision et des statistiques

Le cycle court comprend les classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> préparatoires et technologiques, les sections de CAP et BEP.

Le cycle long comprend les classes de seconde, de 1<sup>ère</sup> et terminale conduisant au BTA (brevet de technicien agricole), au baccalauréat professionnel, au baccalauréat d'enseignement général.

Le cycle d'enseignement supérieur court comprend les sections de techniciens supérieurs agricoles, les classes préparatoires.

## Annexe 4

### Evolution du nombre d'apprentis 1985 - 1991

|      | CAPA  | BEPA  | BPA | BTA | BAC<br>PRO. | BTSA | TOTAL  |
|------|-------|-------|-----|-----|-------------|------|--------|
| 1985 | 8 861 | 0     | 0   | 0   | 0           | 0    | 8 861  |
| 1988 | 9 400 | 315   | 188 | 217 | 10          | 13   | 10 143 |
| 1989 | 9 003 | 871   | 245 | 458 | 31          | 65   | 10 673 |
| 1990 | 7 917 | 1 354 | 196 | 680 | 50          | 156  | 10 353 |
| 1991 | 6 684 | 1 937 | 183 | 947 | 52          | 340  | 10 143 |

## Annexe 5

Nombre de classes dans le secteur public  
Effectifs moyens par classe 1985 - 1989 - 1991 - 1992

| CYCLE  | 1985              |                    | 1989              |                    | 1991              |                    | 1992              |                    |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|  | Nombre de classes | Effect. par classe |
| LE COURT   | 1 028<br>120      | 22,5<br>17,7       | 989<br>95         | 22,4<br>12,5       | 949<br>52         | 20,9<br>12,9       | 924<br>47         | 21,4<br>13,9       |
| LE LONG  | 899               | 24                 | 997               | 24,4               | 1 112             | 23,4               | 1 165             | 22,9               |
| LE SUPERIEUR COURT<br>(et classes préparatoires) | 217               | 30,3               | 321               | 29,0               | 384               | 29,3               | 423               | 29,2               |
| <b>T O T A U X</b>                               | 2 264             | 23,6               | 2 402             | 23,7               | 2 497             | 23,2               | 2 559             | 23,2               |

Nombre de classes dans le secteur privé à temps plein  
Effectifs moyens par classe 1985 - 1989 - 1991 - 1992

| CYCLE              | 1985              |                    | 1989              |                    | 1991              |                    | 1992              |                    |
|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|                    | Nombre de classes | Effect. par classe |
| LE COURT           | 1 751             | 19,4               | 1 633             | 18,4               | 1 529             | 17,2               | 1 499             | 17,7               |
| LE LONG            | 419               | 21,2               | 487               | 21,4               | 561               | 20,8               | 612               | 19,5               |
| LE SUPERIEUR COURT | 102               | 29,2               | 152               | 26,6               | 173               | 28,5               | 199               | 26,6               |
| <b>T O T A U X</b> | 2 272             | 20,1               | 2 272             | 19,6               | 2 263             | 19,0               | 2 310             | 19,0               |

Nombre de classes dans le secteur privé à rythme approprié  
Effectifs moyens par classe 1985 - 1989 - 1991 - 1992

| CYCLE    | 1985              |                    | 1989              |                    | 1991              |                    | 1992              |                    |
|----------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|          | Nombre de classes | Effect. par classe |
| LE COURT | 2 091             | 14,7               | 2 136             | 13,5               | 2 037             | 12,6               | 1 965             | 13,2               |
| LE LONG  | 82                | 17,7               | 226               | 17,7               | 292               | 16,8               | 321               | 15,6               |

## Annexe 6

### Proportion d'internes dans l'enseignement agricole

|      |        | CYCLE COURT |       | CYCLE LONG |       | CYCLE SUPERIEUR COURT |       | TOTAL  |       |
|------|--------|-------------|-------|------------|-------|-----------------------|-------|--------|-------|
|      |        | Nombre      | %     | Nombre     | %     | Nombre                | %     | Nombre | %     |
|      | Public | 17 260      | 68,26 | 17 700     | 81,77 | 4 445                 | 67,38 | 39 405 | 73,60 |
| 1985 | Privé  | 46 515      | 71,83 | 8 164      | 78,86 | 1 574                 | 51,57 | 56 253 | 71,90 |
|      | TOTAL  | 63 775      | 70,83 | 25 864     | 80,83 | 6 019                 | 62,38 | 95 658 | 72,60 |
|      | Public | 15 793      | 67,60 | 18 910     | 77,60 | 5 137                 | 55,15 | 39 840 | 69,80 |
| 1989 | Privé  | 40 188      | 68,13 | 10 943     | 75,70 | 2 444                 | 51,14 | 53 575 | 68,50 |
|      | TOTAL  | 55 981      | 68,00 | 29 853     | 77,00 | 7 581                 | 53,80 | 93 415 | 69,00 |
|      | Public | 13 563      | 66,00 | 19 654     | 75,50 | 5 435                 | 48,20 | 38 652 | 66,80 |
| 1991 | Privé  | 35 271      | 67,50 | 11 697     | 70,60 | 2 900                 | 50,00 | 49 868 | 66,80 |
|      | TOTAL  | 48 834      | 67,00 | 31 351     | 73,50 | 8 335                 | 48,80 | 88 520 | 66,80 |

## Annexe 7

### Résultats aux examens

| DIPLOME  | SESSION 1990               | SESSION 1991               | SESSION 1992               | RAPPEL OBJECTIFS<br>SCHEMA 1 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>C A P A</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....       | 11 516<br>10 605<br>8 520  | 13 209<br>12 001<br>9 643  | 14 229<br>12 453<br>9 655  |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 80,3 %<br><br>7,9 %        | 80,3 %<br><br>9,1 %        | 77,5 %<br><br>12,5 %       | 80 %<br><br>5 %              |
| <b>B E P A</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....       | 22 315<br>21 428<br>1 601  | 21 970<br>20 313<br>15 302 | 22 016<br>21 245<br>15 725 |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 75,1 %<br><br>4,0 %        | 75,3 %<br><br>7,5 %        | 74,0 %<br><br>3,5 %        | 75,0 %<br><br>2,5 %          |
| <b>B T A</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....         | 14 398<br>13 917<br>10 480 | 15 073<br>14 690<br>9 780  | 16 372<br>16 020<br>10 918 |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 75,3 %<br><br>3,3 %        | 66,6 %<br><br>2,5 %        | 68,2 %<br><br>2,1 %        | 70 %<br><br>2 %              |
| <b>B A C D'</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....      | 2 175<br>2 067<br>1 382    | 2 206<br>2 119<br>1 331    | 2 025<br>2 015<br>1 378    |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 66,9 %<br><br>5,0 %        | 62,8 %<br><br>4,0 %        | 68,4 %<br><br>0,5 %        | 70 %                         |
| <b>B A C P R O .</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis..... | 122<br>118<br>86           | 182<br>175<br>116          | 164<br>158<br>123          |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 72,9 %<br><br>3,3 %        | 66,3 %<br><br>3,8 %        | 77,9 %<br><br>3,6 %        | 74,3 %<br>Moyenne nationale  |
| <b>B T S A</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....       | 7 760<br>7 242<br>5 549    | 8 341<br>7 767<br>5 899    | 9 920<br>9 479<br>7 055    |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 76,6 %<br><br>6,7 %        | 75,9 %<br><br>6,8 %        | 74,4 %<br><br>4,4 %        | 78,0 %<br><br>2,5 %          |
| <b>T O T A L</b><br>Inscrits.....<br>Présents.....<br>Admis.....     | 58 286<br>55 380<br>42 118 | 60 981<br>57 069<br>42 071 | 64 726<br>61 370<br>44 854 |                              |
| % Admis<br>Présents<br>% Pertes / inscrits                           | 76 %<br><br>5 %            | 73,7 %<br><br>6,4 %        | 73,1 %<br><br>5,2 %        |                              |

## Annexe 8

### Tableau des origines scolaires 1991 - 1992

SECTEURS PUBLIC ET PRIVE CONFONDUS

| CLASSE ORIGINE           | CLASSES FREQUENTEES<br>1991 - 1992 |              | REDOU-<br>BLANTS<br>% | SORTIE en<br>fin de cycle<br>% en % | DEPERDITION<br>en cours de cycle<br>et réorientation<br>% |
|--------------------------|------------------------------------|--------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
|                          | %                                  | %            |                       |                                     |   |
| 1990 - 1991              |                                    |              |                       |                                     |   |
| 4ème                     | 3ème                               | 79,8         | 8,5                   |                                     | 11,7  |
| 3ème                     | BEPA 1                             | 54,2         | 5,0                   |                                     | 16,2  |
| CAPA                     | BEPA 1                             | 40,0         | 8,0                   | 52,0                                |   |
| BEPA 1                   | BEPA 2                             | 80,3         | 6,0                   |                                     | 13,7  |
| BEPA 2                   | BTA 1                              | 39,0         | 9,4                   | 49,6                                |   |
| Seconde                  | BTA 1,<br>1ère D'                  | 50,0<br>17,0 | 8,0                   |                                     | 20,0  |
| 1ère BTA - Bac Pro       | BTA 2                              | 76,0         | 10,0                  |                                     | 14,0  |
| Terminale BTA<br>Bac Pro | BTSA 1                             | 41,0         | 14,5                  | 44,5                                |   |
| 1ère D'                  | Tle D'                             | 78,6         | 9,8                   |                                     | 11,6  |
| Terminale, D'            | BTSA 1                             | 35,0         | 25,0                  | 35,0                                |   |
| BTSA 1                   | BTSA 2                             | 78,0         | 6,0                   |                                     | 16,0  |
| BTSA 2                   | POST BTSA<br>BTSA 1 AN             | 2,0<br>1,0   | 12,0                  | 85,0                                |   |

Annexe 9

Répartition des effectifs par cycle  
et secteur d'enseignement

Comparaisons 1985/1989/1991/1992

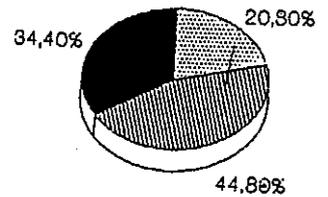
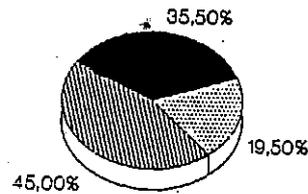
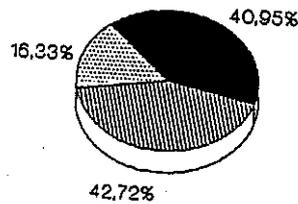
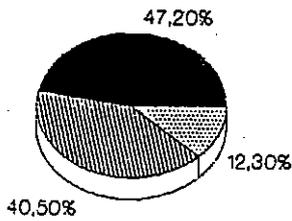
1985

1989

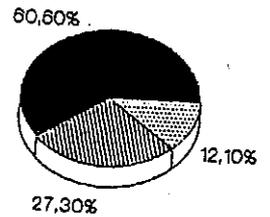
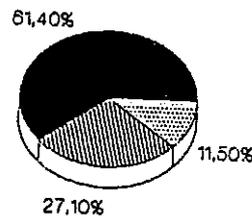
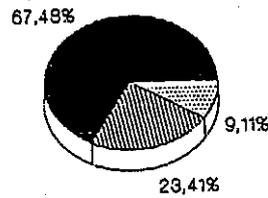
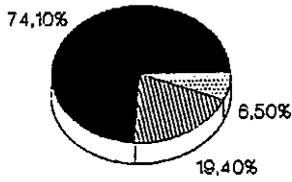
1991

1992

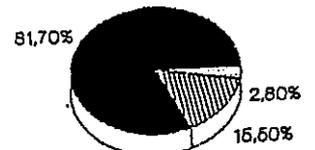
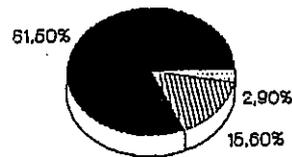
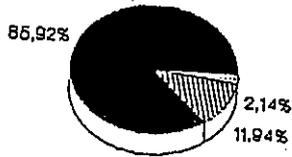
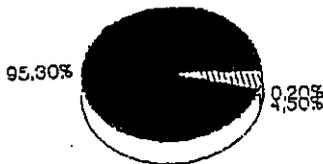
Secteur public



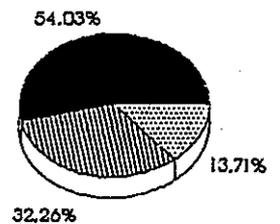
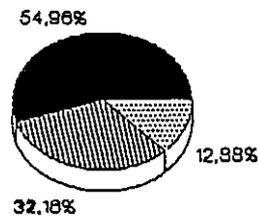
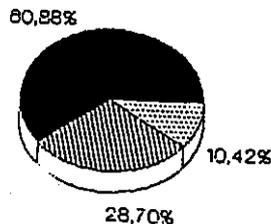
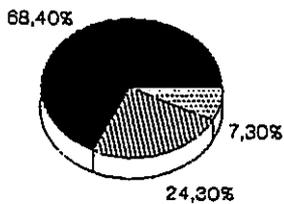
Secteur privé temps plein



Secteur privé rythme approprié



Enseignement technique agricole total



cycle court ■

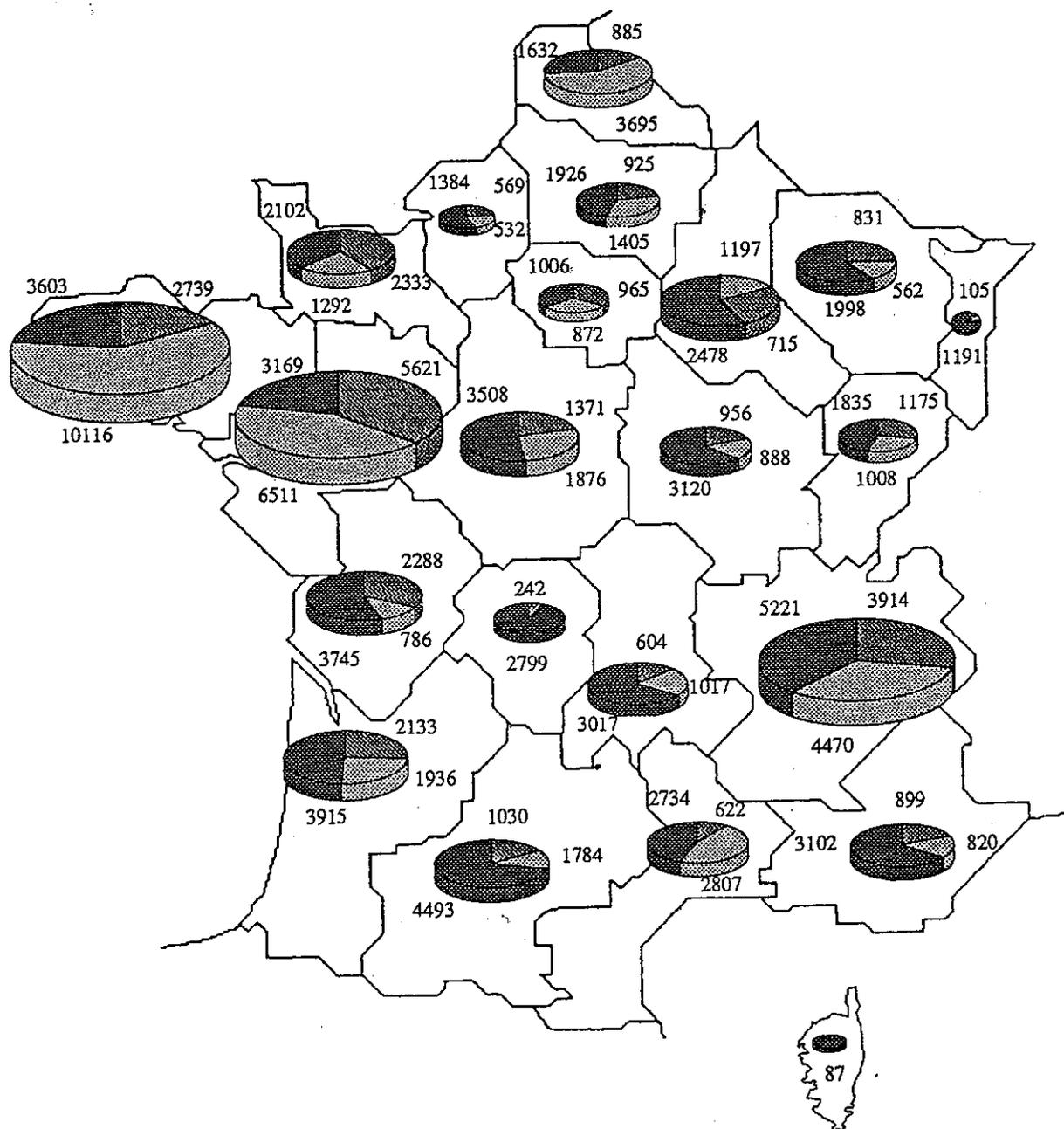
cycle long ▨

cycle sup. court ▩



# Annexe 11

## Effectifs par région - rentrée 1992



Effectifs par région - rentrée 1992

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
|  | enseignement public                   |
|  | enseignement privé à temps plein      |
|  | enseignement privé à rythme approprié |

### DOM-TOM

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| enseignement public                 | 1 451 |
| enseignement privé temps plein      | 212   |
| enseignement privé rythme approprié | 1 266 |

## Annexe 12

### Effectifs de l'enseignement agricole dans les DOM et TOM

A la rentrée 1989

|                             | GAUDE-<br>LOUPE | GUYANE | MARTI-<br>NIQUE | REUNION | Ensemble<br>des TOM | Ensemble<br>des DOM<br>et TOM |
|-----------------------------|-----------------|--------|-----------------|---------|---------------------|-------------------------------|
| CYCLE COURT                 | 472             | 30     | 225             | 582     | 613                 | 1 922                         |
| CYCLE LONG                  | 222             |        | 86              | 195     | 11                  | 514                           |
| CYCLE<br>SUPERIEUR<br>COURT | 56              |        |                 | 30      |                     | 86                            |
| TOTAL                       | 750             | 30     | 311             | 807     | 624                 | 2 522                         |

A la rentrée 1991

|                             | GAUDE-<br>LOUPE | GUYANE | MARTI-<br>NIQUE | REUNION | Ensemble<br>des TOM | Ensemble<br>des DOM<br>et TOM |
|-----------------------------|-----------------|--------|-----------------|---------|---------------------|-------------------------------|
| CYCLE COURT                 | 496             | 37     | 215             | 516     | 808                 | 2 072                         |
| CYCLE LONG                  | 221             |        | 123             | 295     | 57                  | 696                           |
| CYCLE<br>SUPERIEUR<br>COURT | 55              |        |                 | 58      |                     | 113                           |
| TOTAL                       | 772             | 37     | 338             | 869     | 865                 | 2 881                         |

A la rentrée 1992

|                             | GAUDE-<br>LOUPE | GUYANE | MARTI-<br>NIQUE | REUNION | Ensemble<br>des TOM | Ensemble<br>des DOM<br>et TOM |
|-----------------------------|-----------------|--------|-----------------|---------|---------------------|-------------------------------|
| CYCLE COURT                 | 479             | 46     | 208             | 509     | 814                 | 2 056                         |
| CYCLE LONG                  | 236             | 14     | 155             | 269     | 68                  | 742                           |
| CYCLE<br>SUPERIEUR<br>COURT | 67              |        | 18              | 62      |                     | 147                           |
| TOTAL                       | 782             | 60     | 381             | 840     | 882                 | 2 945                         |

## **Composition du groupe de travail du CNEA**

---

### **Organisations membres du groupe de travail**

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture (**APCA**)
- Association nationale des industries agro-alimentaires (**ANIA**)
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (**FNSEA**)
- Centre national des jeunes agriculteurs (**CNJA**)
- Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (**CNMCCA**)
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (**FCPE**)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, union fédérale agricole (**UFA - PEEP**)
- Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (**SNETAP - FEN**)
- Syndicat national de l'enseignement supérieur (**SNESUP - FEN**)
- Syndicat général de l'éducation nationale - Confédération française démocratique du travail (**SGEN - CFDT**)
- Syndicat force ouvrière de l'enseignement de la recherche et des techniques agricoles (**SFOERTA**)
- Fédération nationale agro-alimentaire et forestière - Confédération générale du travail (**FNAF - CGT**)
- Fédération enseignement privé - Confédération française démocratique du travail (**FEP - CFDT**)
- Syndicat national de l'enseignement chrétien -  
Confédération française des travailleurs chrétiens (**SNEC - CFTC**)
- Conseil national de l'enseignement agricole privé (**CNEAP**)
- Union nationale de l'enseignement agricole privé (**UNEAP**)
- Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (**UNMFREO**)
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (**UNREP**)
- Conseils régionaux

## **Experts étant intervenus devant le groupe restreint du CNEA**

|                  |   |
|------------------|---|
| Madame BOUCHERON | Ministère de l' Environnement                         |
| Monsieur JALLADE | Institut Européen d'éducation et de politique sociale |
| Monsieur MARTIN  | APECITA   |

## **Avec la collaboration**

|                      |   |   |
|----------------------|---|---|
| Monsieur BOURDREUX   | DGER  | * S/D du développement et de la recherche, de l'animation rurale et de la coopération |
| Monsieur DA DALT     | DGER  | S/D du développement et de la recherche, de l'animation rurale et de la coopération   |
| Monsieur DE GOUELLO  | DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION                              |   |
| Monsieur DE LARMINAT | HAUT COMMISSARIAT AU PLAN   |   |
| Monsieur DUVAL       | DGER  | S/D de la gestion des moyens de l'enseignement technique                              |
| Madame DUVIGNEAU     | DGER  | S/D de la politique des formations de l'enseignement technique                        |
| Monsieur FERAULT     | DGER  | S/D de l'enseignement supérieur   |
| Monsieur FOSSAT      | DGER  | S/D du développement des formations professionnelles                                  |
| Monsieur LE DOUARON  | DGER  | S/D du développement des formations professionnelles                                  |
| Monsieur LE JAN      | DIRECTION DES EXPLOITATIONS, DE LA POLITIQUE SOCIALE ET DE L'EMPLOI |   |
| Madame LEVY          | DGER  | S/D de la politique des formations de l'enseignement technique                        |
| Monsieur LUX         | DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION                              |   |
| Monsieur MABIT       | HAUT COMMISSARIAT AU PLAN / DGER                                    |   |
| Monsieur MARX        | DGER  |   |
| Monsieur MATHIS      | LEGTA Bar le Duc  |   |
| Monsieur PECQUEUX    | LPA La Bretonnière  |   |
| Monsieur THIMEL      | DGER  | S/D du développement des formations professionnelles                                  |
| Monsieur VOCANSON    | DGER  | S/D du développement des formations professionnelles                                  |

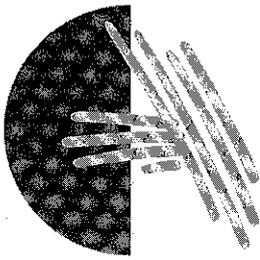
## Personnes ayant participé aux travaux du groupe de travail

|                                |  |  |
|--------------------------------|--|--|
| <b>A P C A</b>                 | Madame<br>Monsieur<br>Monsieur   | LANDURE<br>JEANLIN<br>THUAULT  |
| <b>C N E A P</b>               | Monsieur<br>Monsieur   | LE NORCY<br>BISSERIE   |
| <b>CONSEIL REGIONAL</b>        | Monsieur   | FREMY  |
| <b>F C P E</b>                 | Madame   | DEROCHE  |
| <b>F E P - C F D T</b>         | Monsieur<br>Monsieur   | THEBAULT<br>AUBRUN   |
| <b>F N A F - C G T</b>         | Monsieur   | GRUAND   |
| <b>F N S E A</b>               | Madame<br>Monsieur   | CORRE<br>MEINRAD   |
| <b>P E E P A G R I - U F A</b> | Madame<br>Madame<br>Monsieur   | COURRIER<br>CHONE<br>BASTA   |
| <b>S F O E R T A</b>           | Monsieur   | CARON  |
| <b>S G E N - C F D T</b>       | Monsieur<br>Monsieur   | HUCHOT<br>THIBORD  |
| <b>S N E C - C F T C</b>       | Monsieur<br>Monsieur   | ERTZBISCHOFF<br>DUQUESNE   |
| <b>S N E T A P - F E N</b>     | Monsieur   | DESCHAMPS  |
| <b>S N I T A - F O</b>         | Monsieur   | LONGEVILLE   |
| <b>S R F D</b>                 | Monsieur<br>Monsieur   | PRADOUX<br>REPARET   |
| <b>U N R E P</b>               | Madame<br>Monsieur<br>Monsieur   | HAMAYON<br>RUTY<br>LAMBERT   |
| <b>U N M F R E O</b>           | Madame<br>Monsieur<br>Monsieur   | REVEILLERE<br>DAIGNEY<br>TAPIN   |
| <b>COMIASSARIAT AU PLAN</b>    | Monsieur   | DE LARMINAT  |
| <b>D G E R</b>                 | Monsieur<br>Monsieur<br>Monsieur<br>Monsieur<br>Monsieur<br>Madame<br>Madame<br>Madame<br>Madame | BOISANTE<br>DIEUDONNE<br>MABIT<br>LEBLANC<br>LE GOFF<br>NEERKORN<br>VACHIER<br>DERAMBURE<br>KAHN |

## **Contributions des partenaires**

---

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Conseil national de l'enseignement agricole privé
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion
- Syndicat force ouvrière de l'enseignement,  
de la recherche et des techniques agricoles



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
ASSEMBLÉE  
PERMANENTE

## DÉLIBÉRATION SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL

L'APCA, réunie en session ordinaire, les 9 et 10 Décembre 1992, après avoir entendu le rapport présenté par M. HERVIEU, Secrétaire Général de l'APCA, sur les conclusions de la réflexion organisée dans les Chambres d'Agriculture sur le thème "Quelle école pour l'agriculture, quelle école pour le monde rural de demain ?" retient quatre orientations principales :

- former des acteurs de l'agriculture, responsables pour demain
- adapter l'enseignement agricole
- améliorer la scolarisation et la vie culturelle en milieu rural
- renouveler le partenariat établissements d'enseignement - profession agricole

### I - Former des acteurs de l'agriculture, responsables pour demain

● Les Chambres d'Agriculture constatent que le **contexte de crise actuel** et les bouleversements économiques de l'agriculture qu'il va entraîner, ne créent pas un climat favorable à la préparation de l'avenir. Cette remise en cause des perspectives a un effet très dissuasif tant vis-à-vis des installations immédiates de jeunes agriculteurs et des créations d'emplois salariés, que pour le choix d'une orientation vers l'enseignement agricole.

Dans ce contexte, la définition d'un nouveau cadre de développement de l'agriculture française restaurant la confiance en son avenir, est le **préalable indispensable** à toute action incitative et crédible en faveur de la formation et de la qualification des actifs de l'agriculture. Proposer aux jeunes de meilleures conditions d'exercice des métiers agricoles - en termes de revenu, de conditions de travail et de vie en milieu rural, ou de perspectives de réussite humaine - c'est leur permettre un départ plus assuré dans la vie professionnelle, et partant leur donner de meilleures raisons de miser sur une solide formation.

● Les Chambres d'Agriculture confirment les objectifs **d'élévation des niveaux de formation** poursuivis tant pour l'accès aux emplois salariés des branches professionnelles spécialisées que pour bénéficier des aides à l'installation. L'accent doit être mis, pour l'ensemble des formations proposées, sur l'acquisition des capacités propres à favoriser l'**adaptabilité** aux évolutions techniques et économiques que ne manqueront pas de rencontrer les jeunes au cours de leur vie professionnelle. Cette adaptabilité doit leur permettre le cas échéant d'assumer une évolution d'emploi hors du secteur agricole.

Le **renforcement de la formation générale et scientifique**, l'apprentissage de la prise de décision et des méthodes de résolution de problèmes, les compétences économiques, commerciales et de gestion, l'ouverture aux réalités européennes et internationales seront les composantes essentielles et communes de la qualification de l'ensemble des acteurs du monde agricole de demain. Ces nouvelles exigences ne doivent pas amener cependant à négliger l'acquisition des **savoir-faire professionnels** dont la maîtrise reste fondamentale pour la réduction des coûts de production ou l'amélioration de la qualité des produits. Il est en outre indispensable de préparer les jeunes à **prendre des responsabilités** et à **s'ouvrir aux dimensions collectives** de leur métier (coopératives, groupements, filières économiques, travail en commun...) qui prendront une place croissante dans l'agriculture de demain.

● Les Chambres d'Agriculture considèrent que la situation actuelle va conduire à **une plus large diversification des parcours de formation et d'emplois** avant l'accès aux responsabilités de Chef d'Exploitation : à côté des parcours traditionnels au sein de l'enseignement agricole, qui demeureront le vivier privilégié de formation des futurs agriculteurs, d'autres jeunes vont d'abord acquérir une formation générale de base (de type Baccalauréat d'enseignement général) ou une formation technique non agricole, puis exerceront un métier salarié pendant plusieurs années, et solliciteront une formation spécifiquement agricole seulement en préalable à leur installation sur une exploitation. L'appareil de formation doit donc prendre en compte cette nouvelle demande.

● L'ensemble de ces mutations appellent des **mesures immédiates**, à **moyen terme** et une **réflexion prospective** :

- **dans l'immédiat**, les jeunes qui doivent satisfaire aux nouvelles exigences de capacité professionnelle, - la totalité d'entre eux à partir de 1997, - sont pour la plupart déjà sortis du système scolaire. Leurs possibilités d'accès au niveau du BTA reposent essentiellement sur la formation continue. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural doit donc se doter des moyens d'impulser une politique plus dynamique de formation professionnelle en partenariat avec les Conseils Régionaux dans le cadre des prochains **contrats de plan**. Elle contribuera à limiter les installations sans formation professionnelle, ni aides, que l'on constate avec inquiétude actuellement et qui appellent la mise en place de dispositifs spécifiques de formations complémentaires.

Pour les agriculteurs, leurs conjoints, et les salariés en activité, il est indispensable que l'Etat accompagne la progression des moyens professionnels de formation prévue par la loi du 31 Décembre 1991 en renouvelant très rapidement l'**accord-cadre** pour le développement de la formation professionnelle en agriculture. Le nouvel accord pourrait mettre l'accent sur l'amélioration qualitative des formations et l'adaptation aux conséquences de la nouvelle politique agricole commune.

- à **moyen terme**, les Chambres d'Agriculture considèrent que le **schéma prévisionnel de l'enseignement agricole** prévu pour la période 1993-1997 doit rappeler que la première mission des établissements d'enseignement agricole demeure la formation des futurs actifs de l'agriculture. Les jeunes que l'on forme actuellement s'installeront en effet d'ici la fin du siècle. C'est l'agriculture du XXI<sup>è</sup> siècle qu'il faut dès maintenant préparer.

Cette priorité doit se traduire par le choix d'ouvertures de nouvelles filières qui viseront à renforcer l'efficacité de l'appareil de formation agricole. Il est également essentiel de veiller à la cohérence de ce schéma avec les orientations qui seront retenues pour le XI<sup>ème</sup> plan dans le domaine agricole. Le schéma qui vient d'être adopté par le Conseil National de l'Enseignement Agricole devra donc être le cas échéant révisé.

- la **réflexion prospective** doit par ailleurs être poursuivie sur les points suivants :

. les conditions d'évolution du **métier d'exploitant agricole et des emplois salariés**, les compétences qui en résultent notamment par rapport aux nouvelles fonctions de l'agriculture, en actualisant de façon permanente les référentiels professionnels ;

. les dispositifs qui peuvent favoriser **l'accès progressif** aux fonctions de chef d'exploitation, et à la capacité professionnelle agricole, par exemple à travers la révision du statut d'associé d'exploitation agricole, le développement de la pré-installation ou la création de contrats installation-formation ;

. la détection précoce des difficultés des jeunes par la mise en place **d'observatoires des formations et des modes d'insertion professionnelle** ;

. l'attribution aux jeunes qui n'atteignent pas le niveau du BTA par la voie scolaire d'un **crédit-formation** spécifique leur permettant dans les cinq ans qui suivent de reprendre une formation ;

. les moyens permettant **d'accompagner les départs en retraite ou les reconversions** dans le cadre d'une politique incitative de transmission non seulement de l'outil de travail, mais aussi des savoirs et des savoir-faire ; \*

. La possibilité de permettre aux agriculteurs en activité la **validation de leurs acquis professionnels** et des actions de perfectionnement suivies dans le cadre d'une reconnaissance professionnelle de leur qualification.

## II - Adapter l'enseignement agricole

● Les Chambres d'Agriculture considèrent que **l'originalité** et la **qualité** des formations proposées dans l'enseignement agricole doivent être **valorisées**, qu'il s'agisse des innovations pédagogiques instituées dans le cadre de la rénovation des diplômes (organisation modulaire, stages, contrôles en cours de formation), du partenariat avec la profession pour la définition et la mise en oeuvre des formations, de la diversité des pratiques pédagogiques, de la spécificité des différents types d'enseignants. Ce sont elles qui justifient **l'autonomie** que doit garder l'enseignement agricole dans l'ensemble du système éducatif, notamment dans le cadre du rapprochement proposé avec les diplômes de l'Education Nationale.

Celui-ci ne doit pas remettre en cause la délivrance des diplômes par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en particulier pour les nouveaux baccalauréats. La préparation d'un Bac Professionnel "Gestion des entreprises agricoles" conférant la capacité professionnelle, doit être offerte aux élèves venant de BEPA sans qu'il leur soit interdit d'accéder à un Baccalauréat technologique.

● La diversification des fonctions assumées par les agriculteurs et par les actifs du milieu rural conduit les Chambres d'Agriculture à se prononcer favorablement vis-à-vis de **l'ouverture des champs professionnels couverts par l'enseignement agricole**, aux **métiers** de l'aménagement et de l'environnement ainsi qu'à ceux de l'amont et de l'aval de la production. Toutefois il est nécessaire de délimiter clairement cet élargissement au regard de deux critères :

- l'accès à des **débouchés réels** en termes d'emplois doit être assuré aux élèves,

- toutes les **activités de services** (notamment les formations tertiaires de bureau) ne peuvent être développées aussi légitimement au sein de l'enseignement agricole s'il veut garder sa **spécificité** et ne pas devenir un système éducatif-bis.

Les Chambres d'Agriculture souhaitent que des **conventions de partenariat** avec des établissements de l'Education Nationale soient établies là où c'est possible, pour la mise en oeuvre de formations, l'utilisation commune d'équipements, l'organisation d'activités pédagogiques. Une approche **interconsulaire** des filières de formation et des qualifications correspondantes exercées en milieu rural doit être privilégiée. Le financement de ces types de formation ne peut être mis au compte du seul secteur agricole.

● Compte-tenu de l'évolution démographique, les Chambres d'Agriculture estiment qu'une restructuration des établissements de certains départements est inévitable : la constitution de **réseaux** ou de groupements associant des établissements **polyvalents** et **spécialisés** doit être encouragée. Cette restructuration doit toutefois prendre en compte le rôle que les établissements peuvent jouer en matière d'aménagement du territoire et d'animation du milieu rural.

● Afin d'étudier les possibilités de développement d'autres formations que celles d'ingénieurs ou de techniciens supérieurs dans une perspective d'harmonisation européenne, les Chambres d'Agriculture demandent que le **schéma directeur de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire** soit rapidement établi et que les nouvelles possibilités offertes par l'apprentissage soient exploitées. Elles souhaitent être associées à la réflexion sur ce thème.

● Enfin, les Chambres d'Agriculture estiment que les **conditions d'orientation** des élèves vers l'enseignement agricole ne sont pas satisfaisantes et demandent à être améliorées, d'autant plus que l'image de l'enseignement agricole est encore trop liée à des conceptions dépassées de l'activité agricole.

Une **campagne de communication** spécifique aux emplois et métiers préparés par l'enseignement agricole doit être mise en oeuvre par les Pouvoirs Publics avec le concours des différents partenaires en direction de l'ensemble des élèves des établissements d'enseignement général quelle que soit l'origine socio-professionnelle de leurs familles.

Il est indispensable de donner aux passerelles existantes ou à créer entre l'enseignement agricole et l'Education Nationale (et réciproquement) leur pleine efficacité.

### III. Améliorer la scolarisation et la vie culturelle en milieu rural

● Les Chambres d'Agriculture souhaitent que l'**égalité des chances** des jeunes ruraux dans l'accès aux savoirs et aux qualifications soit assurée. Les modalités de scolarisation en milieu rural conditionnent en effet les possibilités de poursuite d'études, les choix d'orientation et l'accès aux emplois qualifiés. Elles sont un facteur essentiel d'aménagement du territoire.

● Elles se prononcent en faveur des **regroupements pédagogiques intercommunaux**, qui leur semblent présenter des avantages supérieurs à l'école à classe unique. Elles demandent cependant que des solutions concrètes, et réellement adaptées aux diversités locales, soient rapidement apportées aux problèmes que constituent les transports scolaires, la restauration et la garde des enfants ainsi qu'au développement de la pré-scolarisation.

La formule d'école à classe unique, toutefois, peut être conservée dans les zones géographiques difficiles (zones de montagne, par exemple) à condition qu'elle soit de qualité.

● Les Chambres d'Agriculture sont favorables à la possibilité d'expérimenter des "**espaces culturels ruraux**", à l'image des zones d'éducation prioritaires, permettant d'associer dans un cadre de travail commun des établissements publics et/ou privés d'enseignement agricole et de l'Education Nationale d'une même aire de recrutement géographique.

● Elles sont réservées vis-à-vis de schémas de scolarisation qui ne tiendraient pas suffisamment compte des réalités du terrain. La réponse aux besoins locaux ne doit pas être codifiée à l'avance dans des formules uniques de collèges à 8 classes ou d'écoles primaires à 3 classes. Elles souhaitent plutôt que soit engagée sur le plan départemental une **réflexion prospective** sur l'évolution des structures scolaires en milieu rural. Celle-ci devrait associer notamment les élus locaux et les parents d'élèves, et être le cas échéant formalisée par un **schéma départemental**.

Les Chambres d'Agriculture estiment qu'elles peuvent contribuer à cette réflexion en informant et sensibilisant les partenaires et les élus, en animant la réflexion, ou en participant à la prise de décisions.

● Elles rappellent enfin que les établissements scolaires établis en milieu rural sont un facteur essentiel d'animation de la **vie culturelle** de ce milieu.

A l'initiative des Pouvoirs Publics, des enseignants ou d'associations locales, ils peuvent constituer de véritables **centres de ressources** offrant aux populations locales, mais aussi urbaines, une très grande diversité d'initiatives et de services.

#### IV - Renouveler le partenariat établissements d'enseignement-profession agricole

##### - Au niveau des orientations des établissements

● Les Chambres d'Agriculture sont disposées à poursuivre leur contribution à l'orientation des **établissements d'enseignement agricole**.

A cet effet, elles demandent qu'il y ait une **meilleure concertation** entre la profession et les établissements notamment dans le cadre des conseils d'administration, conseils de centres, et lors de l'examen des modifications de structures (ouvertures de nouvelles filières...)

Elles regrettent que les professionnels soient insuffisamment et trop tardivement informés des projets d'établissements. Elles souhaitent que ces professionnels qui ne doivent pas rester isolés, disposent d'un véritable **mandat** défini au sein de leurs organisations respectives et coordonné dans le cadre de structures de concertation professionnelles.

● Les Chambres d'Agriculture n'ont pas seulement à jouer un rôle d'appui et de soutien aux projets. Elles doivent se situer en **interlocutrices critiques** des établissements et chercher à établir un dispositif cohérent de formation. Leur avis dans la mesure où il est argumenté à partir de leur connaissance des besoins, doit être mieux pris en compte au sein des Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole (CREA).

##### - Concernant les missions complémentaires des établissements

● Les Chambres d'Agriculture rappellent que les lois de juillet et décembre 1984 ont assigné aux établissements d'enseignement agricole des **missions complémentaires** à celle de formation initiale : **de formation continue, de participation au développement et à l'animation du milieu et de coopération internationale**.

Ces missions sont primordiales pour l'avenir de l'agriculture. Aussi les Chambres d'Agriculture proposent aux établissements d'enseignement agricole :

- d'insérer leurs actions **de développement agricole**, et plus particulièrement de **recherche appliquée**, dans les programmes coordonnés par les Chambres d'Agriculture et les instituts techniques, par exemple par le biais des Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS).

- d'améliorer leur contribution aux actions de **formation continue** en renforçant la compétence pédagogique des formateurs, en développant leur capacité à construire des parcours de formation innovants et en s'assurant de la correspondance entre les actions de développement et celles de formation continue.

- de développer leurs opérations de **coopération internationale** et de multiplier les **stages et voyages d'études** à l'étranger ; le SESAME (Service des Echanges et des Stages Agricoles dans le Monde) créé à l'initiative des Organisations Professionnelles Agricoles peut favoriser cette ouverture aux réalités internationales. La sensibilisation des élèves aux problèmes spécifiques de l'agriculture des pays en voie de développement est également une dimension importante de l'action éducative.

- de renforcer leur participation aux **programmes européens** : EUROPEA, TEMPUS, ERASMUS, LINGUA, FORCE...

#### - Vis-à-vis des stages et des jurys d'examens

● Les Chambres d'Agriculture rappellent que la participation de professionnels, au déroulement et à l'évaluation des formations est la garantie du caractère professionnel de ces formations. Compte tenu de la complexité croissante des dispositifs de formation, le bénévolat traditionnel ne suffit plus. Il est nécessaire de reconnaître les compétences de ces "**professionnels-formateurs**" ainsi que de valoriser cette fonction.

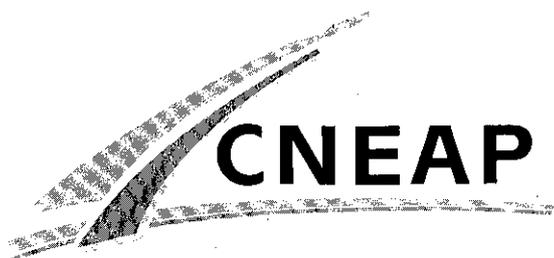
Des formations doivent donc être organisées à leur intention et une **indemnisation** doit leur être assurée pour le temps passé ou pour faciliter leur remplacement. Les Chambres d'Agriculture demandent que des négociations s'engagent sur ces différents points avec le Ministère de l'agriculture, dans le cadre d'une **convention-cadre de coopération** avec l'APCA.

#### - Par la promotion des chartes de qualité

● Les Chambres d'Agriculture souhaitent l'extension des **chartes de qualité** entre les établissements et la profession. Un véritable engagement réciproque peut porter sur la participation des professionnels aux contrôles en cours de formation, à certaines séquences éducatives, l'organisation des stages, la formation des maîtres de stage, l'organisation d'actions d'information et de promotion de l'enseignement agricole. Cet engagement doit en outre favoriser l'ouverture des jeunes à une meilleure compréhension du monde agricole et de ses valeurs.

XXXXXXX

En **conclusion**, les chambres d'agriculture soulignent l'importance de l'enseignement et la formation professionnelle agricoles pour permettre à l'ensemble des acteurs de l'agriculture de maîtriser leurs activités dans un contexte de plus en plus difficile. Ils pourront ainsi mieux assurer les fonctions qui sont attendues d'eux dans la société actuelle. Elles souhaitent que tous les partenaires, Pouvoirs Publics, enseignants, parents d'élèves, professionnels, jeunes, associent leurs efforts pour développer et faire fructifier la véritable **richesse** que constitue l'enseignement agricole dans l'ensemble du système éducatif.



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

## **OBSERVATIONS d'ORDRE GENERAL du C.N.E.A.P.**

### **CONCERNANT le PROJET**

### **de SCHEMA PREVISIONNEL des FORMATIONS**

### **de l'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Le second schéma prévisionnel des formations concernant la période 1993/1997 représente un enjeu majeur pour le développement de l'enseignement agricole. En effet, il va servir d'instrument d'orientation et d'organisation au moment où la rénovation du second cycle et le développement de l'enseignement supérieur vont progressivement donner un nouveau profil au système éducatif dont le Ministre de l'Agriculture a la responsabilité.

C'est pourquoi le C.N.E.A.P. a apprécié le sérieux du travail qui a présidé à sa préparation et la qualité des experts et de la documentation qui ont permis au groupe restreint du C.N.E.A. de mieux évaluer les enjeux et de proposer des réponses adaptées.

La rigueur de l'analyse a conduit à déterminer des axes prioritaires de développement et des méthodes d'organisation dans lesquelles le C.N.E.A.P. reconnaît globalement sa propre approche.

L'instrument ainsi élaboré devrait permettre à chaque établissement (équipe pédagogique et responsables des choix politiques) de mobiliser ses ressources pour élaborer un projet d'établissement en synergie avec son environnement éducatif, professionnel, social et culturel. Les demandes de modification ou de complément que le C.N.E.A.P. a formulées ont pour l'essentiel été prises en compte.

C'est pourquoi notre fédération approuvera le projet soumis à l'avis du C.N.E.A.

Nous tenons cependant à souligner 3 points qui nous paraissent susceptibles de donner du sens, de mobiliser les ressources, et de favoriser l'utilisation de l'instrument de pilotage de l'enseignement agricole.

1. Il nous semble indispensable qu'une introduction d'ordre politique constitue un préambule au document actuel.

Ce texte devrait manifester la volonté du Ministre de l'Agriculture de valoriser l'appareil de formation dont il a la tutelle, de le renforcer dans sa capacité à répondre aux sollicitations des milieux économiques et sociaux ainsi qu'à la demande des familles, enfin d'orienter son développement en s'engageant sur les moyens prioritaires qu'il est nécessaire d'y consacrer.

Le C.N.E.A.P. souhaite que ce préambule soit intégré au texte du schéma et prenne ainsi toute sa valeur.

2. Il nous paraît nécessaire de mettre en oeuvre une stratégie de communication pour les partenaires de l'enseignement agricole qui devront se référer au schéma prévisionnel.

En effet, la densité du document en même temps que ses aspects très techniques parfois peuvent rendre difficile son accès à des partenaires moins initiés. Or, il est de première importance que les Collectivités Locales et Régionales, les Organisations Professionnelles, les autres acteurs du système éducatif et notamment l'Education Nationale, disposent facilement des éléments essentiels du schéma.

De même l'appropriation de ce document doit être possible pour les équipes pédagogiques des établissements afin qu'elles en saisissent les enjeux et y prennent toute leur part.

Le C.N.E.A.P. est prêt à s'associer à toute démarche veillant à permettre une communication facile du contenu du schéma.

3. Les enjeux pour l'avenir de l'enseignement agricole nécessitent que l'imagination et la créativité soient associées à une connaissance aussi large que possible des besoins qui devront être satisfaits, au-delà même des limites temporelles de l'actuel schéma.

L'apport des experts devant le groupe restreint du C.N.E.A. a été intéressant sur ce point.

Mais un tel apport ponctuel ne saurait remplacer celui que constituerait une instance permanente chargée d'aider le Ministère de l'Agriculture à imaginer les voies de l'avenir.

De même la capacité des établissements et de leurs équipes à innover et à expérimenter en proposant des solutions locales devrait être mobilisée pour contribuer à enrichir la réflexion du véritable "laboratoire" que constitue l'enseignement agricole.

C'est pourquoi le C.N.E.A.P. souhaite qu'une véritable "cellule de l'innovation" soit mise en place et que s'y conjuguent en permanence les apports d'experts et les expériences de terrain.

Le C.N.E.A.P. a cependant une réserve à apporter au texte actuel du schéma prévisionnel : elle concerne la notion de "projet régional de l'enseignement agricole".

En effet, si ce dernier doit constituer un rassemblement organisé des projets d'établissement permettant de présenter l'ensemble des ressources humaines et matérielles dont l'enseignement agricole dispose dans une région, ainsi que les évolutions envisagées pour ses établissements, le C.N.E.A.P. est prêt à y associer l'ensemble de ses établissements de formation initiale, mais aussi de formation continue et d'apprentissage.

Si par contre, ce concept nouveau devient un moyen de contractualiser l'évolution de l'enseignement agricole avec des partenaires régionaux, alors le C.N.E.A.P. ne peut que rappeler que la contractualisation des filières de formation ne relève, en vertu de la loi, que du Ministre de l'Agriculture et du schéma prévisionnel que celui-ci arrête. Il y aurait donc une dérive dans la situation juridique des établissements privés s'il devait s'introduire d'autres critères conduisant progressivement, et sans référence législative, à un nouveau mode d'organisation et de partenariat.

Cette réserve ne constitue en rien une prévention par rapport aux responsabilités reconnues aux Conseils Régionaux. Le C.N.E.A.P. souhaite au contraire que des contrats pluriannuels d'objectifs ou de qualité puissent être signés avec les collectivités locales ou régionales. Il engagera ses établissements dans une telle démarche parce qu'elle assure une satisfaction maximale des besoins locaux ou régionaux. Il n'en estime pas moins que la taille de l'enseignement agricole justifie à elle seule que l'appréciation de l'équilibre dynamique qui préside à son développement demeure réalisée au niveau national.

Le C.N.E.A.P. est soucieux que la priorité reconnue à l'éducation et à la formation se traduise pendant la durée du schéma et au-delà par une mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en oeuvre.

Il souhaite que des efforts soient de nouveau réalisés, et il est prêt à s'y associer, pour que la reconnaissance sociale des enseignants et éducateurs soit améliorée afin que les dynamismes individuels ou collectifs se trouvent renforcés. L'image de l'enseignement agricole peut être, grâce au schéma prévisionnel, plus positive si chacun de ses partenaires en reconnaît les réalisations et les valorise dans son environnement.

Le C.N.E.A.P. souhaite pour sa part être associé à toute politique de valorisation et de communication pour que le service public auquel il participe manifeste sa richesse dans sa diversité et soit davantage reconnu pour sa qualité de formation générale et technologique, pour ses performances dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale et pour la qualité de ses projets d'éducation.

YLN/MD 63.128  
le 16 Octobre 1992

NOVEMBRE 1992

**CONTRIBUTION DE L'UNREP AU SECOND SCHEMA PREVISIONNEL NATIONAL  
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT  
1993 - 1997**

**Le second schéma : un cadre évolutif.**

Le projet de schéma prévisionnel 1993-1997, à partir des axes stratégiques qui sont partagés par notre Fédération, a le mérite, à la fois, de tracer des perspectives pour le long terme et d'essayer de quantifier les actions à réaliser pour atteindre les objectifs définis à moyen terme, c'est-à-dire de 1993 à 1997.

Nous soulignons donc l'intérêt d'un tel travail qui sera à la fois une référence et un instrument de régulation. Il doit être pour les établissements un cadre de réflexion, un encouragement à l'innovation, une incitation à l'autonomie.

**Une réponse à des besoins des secteurs professionnels actuels et futurs.**

Le schéma a pour ambition d'assurer la formation de futurs responsables et salariés d'exploitation afin de développer à la fois une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement, en intégrant des modes et des systèmes d'exploitation diversifiés.

Parallèlement, l'enseignement agricole répond aussi aux secteurs d'amont ( agro-équipement, agro-fourniture ) et d'aval ( transformation, commercialisation ).

Il doit prendre en compte et affirmer sa compétence dans les autres secteurs d'activités économiques et sociales et notamment ceux des services et de l'animation du milieu rural, de l'environnement lié au paysage et à la gestion de l'espace, des activités hippiques etc...

Des collaborations étroites et véritables avec les représentants des secteurs professionnels doivent permettre, grâce à un observatoire, de vérifier en permanence, à moyen terme l'adéquation emploi-formation.

## **Un parcours de la réussite pour les élèves et étudiants**

Le parcours de la réussite, c'est un parcours de formation qui donne des chances à chacun pour développer ses potentialités et réaliser son projet professionnel. C'est pourquoi le schéma 1993 - 1997 doit prévoir des parcours diversifiés dans le cadre de la formation initiale mais aussi en articulation avec l'apprentissage et la formation continue.

Notre Fédération approuve la mise en place, dans le cadre de la rénovation des lycées, des trois voies : générale, technologique, professionnelle.

En cycle court, les 4ème technologiques permettent aux jeunes de valoriser leurs aptitudes, s'appuyant sur l'observation, l'initiation à des activités pré-professionnelles favorisant aussi l'émergence d'un projet d'orientation.

Certains centres affiliés à notre Fédération, ayant l'expérience réelle de jeunes en difficultés, nous alertent pour le maintien des 4ème et 3ème préparatoires au CAP, afin d'offrir à ces jeunes une chance d'accès au CAP, voire dans certains cas l'intégration en BEP, mais aussi une possibilité d'insertion sociale et professionnelle.

De même, il est souhaitable que l'enseignement agricole continue à participer à la formation technique des élèves handicapés et de l'enseignement spécialisé.

Enfin, nous réaffirmons la nécessaire présence de l'enseignement agricole dans les zones rurales fragiles. Elle doit être considérée comme une contribution essentielle au choix réel d'orientation des jeunes et une possibilité d'accès aux secteurs professionnels choisis.

### **Avec des établissements " pôles de compétences "**

La compétence suppose qualité et efficacité. Favoriser l'insertion professionnelle par l'adéquation permanente à l'emploi et élever les niveaux de qualification nécessitent des centres de formation, " pôles de compétences ".

Le pôle de compétences peut se traduire par :

- La qualité des équipes en relation avec les secteurs professionnels.
- Les moyens pédagogiques et les supports techniques et technologiques d'enseignement.
- La capacité de répondre à des demandes très diversifiées, et parfois très " pointues ", même si elles sont " limitées " quantitativement.
- La capacité à prendre en compte les évolutions de l'environnement socio-économique.

Il est important de favoriser des partenariats entre établissements, au sein de l'enseignement agricole ou avec l'Education Nationale.

Conséquence des projets d'établissement, l'évolution des structures pédagogiques est décidée à l'échelon national après concertation et avis des schémas régionaux.

C'est dans l'autonomie des établissements que l'enseignement agricole trouve sa capacité d'adaptation.

**Grâce à des équipes pédagogiques bénéficiant prioritairement de l'accès à la formation.**

La formation des enseignants, des personnels, des cadres de direction doit être un axe prioritaire pour développer la qualité de l'enseignement à laquelle nous faisons référence.

Cette qualité fait, en premier lieu, appel à la compétence disciplinaire et pédagogique des enseignants. C'est pourquoi la création d' IUFMEA est nécessaire, quel que soit le lieu d'intervention des formateurs : en formation initiale, continue ou en apprentissage.

### **La crédibilité de ce second schéma**

Avec ce second schéma, l'établissement pourra inscrire son action selon les axes stratégiques définis au niveau national et selon son propre projet.

C'est bien à la fois, sur la capacité à analyser les besoins des secteurs professionnels, des divers publics et sur la capacité à y répondre par des formations de qualité que va se construire la crédibilité de ce schéma.

Il est essentiel que les moyens d'accompagnement soient à la hauteur des objectifs fixés, sans cela les ambitions et les espoirs de ce schéma resteront lettre morte.

Tout au long de l'élaboration de ce schéma, nous avons apprécié la large et fructueuse concertation qui garantira également la crédibilité de ses orientations.



**SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE**  
de l'ENSEIGNEMENT, de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES

S.F.O.E.R.T.A

NUMÉRO 14 889 A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

## **LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL**

### **COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU SFOERTA**

Trois types de réactions sont répertoriés suite à l'analyse du document :

- ◆ les préoccupations que suscite la situation actuelle (état des lieux)
- ◆ les craintes sur les axes et objectifs
- ◆ leurs points positifs.

#### **LES PRÉOCCUPATIONS**

- La faible réussite aux examens pour le niveau IV. Est-ce un échec de la réforme de 1985 ?

- La désaffection des formations de niveau V. Deux raisons essentielles sont avancées :

- \* l'objectif d'amener 80 % des jeunes au niveau du BAC
- \* la déprofessionnalisation de l'enseignement technique agricole (grave au niveau V)

- Les sorties d'élèves en fin de 1ère année d'un cycle. Cette sortie est inévitable, mais il faut absolument réorienter ces jeunes (ne plus les lâcher dans la nature).

- le problème qu'éprouvent certaines régions à recruter pose trois types d'interrogations. S'agit-il :

- \* d'un manque de compétence de notre enseignement public ?
- \* d'un manque de filières ?
- \* d'un manque d'information des jeunes ?

## LES CRAINTES

- La volonté de vouloir conforter l'apprentissage risque de vider certaines filières de l'enseignement initial, si l'on n'y prend pas garde.

- La poursuite de la baisse des jeunes de 17 ans scolarisés dans l'enseignement agricole

- La désaffection des métiers manuels

- La fédération des établissements

Que sous-entend-elle ?

- Une coordination centrale, par rapport aux projets régionaux

- Le respect des pôles de compétences sera difficile → trop de concurrence entre établissements et régions aujourd'hui, concurrence nécessaire souvent malheureusement....

- L'accès au niveau II des enseignants

- Le sabordage du niveau de TS pour arriver à augmenter le nombre d'étudiants de 50 % dans ces filières.

- Trois points dépassent la crainte pour atteindre l'impossible :

\* demander à un agriculteur de gérer le court et le long terme

\* aucun secteur ne doit être étranger à l'enseignement agricole

\* comment valider des connaissances et des compétences qui n'ont pas débouché sur un diplôme ?

**LES POINTS POSITIFS**

- Possibilité de préparer 2 BTS en 3 ans
- Le B.P. salarié
- L'élévation du champ de connaissances (attention toutefois au champ de compétences qui ne suit pas forcément...)
- La volonté de revaloriser l'image des BEP et CAP
- La volonté (?) de mettre en place une formation à BAC + 3 au Ministère de l'Agriculture.

## Liste des sigles utilisés

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>A P C A</b>         | Assemblée permanente des chambres d'agriculture                               |
| <b>B A C D'</b>        | baccalauréat "sciences agronomiques et techniques"                            |
| <b>B A C . P R O .</b> | baccalauréat professionnel  |
| <b>B E P</b>           | brevet d'études professionnelles  |
| <b>B E P A</b>         | brevet d'études professionnelles agricoles                                    |
| <b>B P</b>             | brevet professionnel  |
| <b>B P A</b>           | brevet professionnel agricole   |
| <b>B T A</b>           | brevet de technicien agricole   |
| <b>B T S A</b>         | brevet de technicien supérieur agricole                                       |
| <b>C A P</b>           | certificat d'aptitude professionnelle   |
| <b>C A P A</b>         | certificat d'aptitude professionnelle agricole                                |
| <b>C F A</b>           | centre de formation d'apprentis   |
| <b>C F P A J</b>       | centre de formation professionnelle agricole pour jeunes                      |
| <b>C F P P A</b>       | centre de formation professionnelle et de promotion agricoles                 |
| <b>C N A S E A</b>     | centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles |
| <b>C N E A</b>         | conseil national de l'enseignement agricole                                   |
| <b>C N E A P</b>       | conseil national de l'enseignement agricole privé                             |
| <b>C P A</b>           | classe préparatoire à l'apprentissage   |
| <b>C R E A</b>         | comité régional de l'enseignement agricole                                    |
| <b>D G E R</b>         | direction générale de l'enseignement et de la recherche                       |
| <b>D R A F</b>         | direction régionale de l'agriculture et de la forêt                           |
| <b>D U T</b>           | diplôme universitaire de technologie  |
| <b>L E G T A</b>       | lycée d'enseignement général et technologique agricole                        |
| <b>L P A</b>           | lycée professionnel agricole  |
| <b>U N M F R E O</b>   | union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation   |
| <b>U N R E P</b>       | union nationale rurale d'éducation et de promotion                            |

maquette : sous-direction POFET  
crédit photo : L. Guéneau, B. Molins, R. Sauvaire, O. Wollenweber  
impression : Imprimerie LACER

ministère de l'agriculture et du développement rural  
direction générale de l'enseignement et de la recherche  
sous-direction de la politique des formations de l'enseignement technique  
bureau des schéma, de la prévision et des statistiques  
1 ter avenue de Lowendal - 75349 Paris 07 SP